
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 21 novembre 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2011	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2560)	(p. 5)
<i>Désignation</i> de représentants au sein du conseil d'administration du collège Christiane Bernardin à Francheville (dossier n° 2011-2572)	(p. 12)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 (dossier n° 2011-2573)	(p. 12)
<i>Questions</i> orales	
* groupe Ensemble pour le Grand Lyon - Financement du prolongement du métro à l'hôpital Lyon Sud	(p. 39)
* groupe Communiste et intervention citoyenne - Hébergement des Roms dans l'agglomération	(p. 40)
<i>Annexe 1</i> : Documents projetés lors de la présentation du dossier n° 2011-2611 par monsieur le Vice-Président Sécheresse (Création d'un pôle métropolitain entre le Grand Lyon, Saint Etienne métropole, CAPI, ViennAgglo)	(p. 42)
<i>Annexe 2</i> : Documents projetés lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb sur le dossier n° 2011-2611 (Création d'un pôle métropolitain entre le Grand Lyon, Saint Etienne métropole, CAPI, ViennAgglo)	(p. 52)

Le texte des délibérations n° 2011-2560 à 2011-2592 et 2011-2594 à 2011-2614 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 411.

N° 2011-2560 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 octobre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2561 <i>Feyzin - Réaménagement de la rue du Docteur Jean Long - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 36)
N° 2011-2562 <i>Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 5)
N° 2011-2563 <i>Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 5)
N° 2011-2564 <i>Charte de l'arbre -</i>	(p. 9)
N° 2011-2565 <i>Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique -</i>	(p. 10)

N° 2011-2566	<i>Tarifification du stationnement sécurisé pour les vélos dans les parkings publics délégués de la Communauté urbaine et les sites des parcs relais du réseau des transports collectifs urbains -</i>	(p. 11)
N° 2011-2567	<i>Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Modification de la tarification Vélo'v pour les cartes partenaires -</i>	(p. 36)
N° 2011-2568	<i>Assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2011-2569	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2011-2570	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2011 -</i>	(p. 37)
N° 2011-2571	<i>Tassin la Demi Lune - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parking de la halte de Tassin-Bourg - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux -</i>	(p. 12)
N° 2011-2608	<i>Marché à bons de commande pour les interventions et travaux urgents sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2011-2615	<i>Lyon 2° - Parc public de stationnement Saint-Antoine - Avenant n° 9 à la convention cadre du 17 novembre 1980 portant modification de la durée de la gestion déléguée du parc -</i>	retiré

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2572	<i>Francheville - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration du collège Christiane Bernardin -</i>	(p. 12)
N° 2011-2573	<i>Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 - Désignation d'un représentant -</i>	(p. 12)
N° 2011-2574	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes pour le développement du World Entrepreneurship Forum 2011 -</i>	(p. 37)
N° 2011-2575	<i>Marathon de New York - Attribution de récompenses -</i>	(p. 37)
N° 2011-2576	<i>Organisation et rémunération de l'astreinte de la viabilité hivernale (PC neige) à la direction de la propreté et de l'astreinte de direction générale -</i>	(p. 37)
N° 2011-2577	<i>Charte de la diversité - Convention de partenariat avec l'association Dating Emploi Zéro Discrimination -</i>	(p. 13)
N° 2011-2578	<i>Mission d'inspection santé et sécurité - Convention avec le Centre de gestion du Rhône -</i>	(p. 37)
N° 2011-2579	<i>Elaboration d'un schéma directeur réseau de chaleur d'agglomération - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) -</i>	(p. 13)
N° 2011-2580	<i>Mise en place de la taxe d'aménagement -</i>	(p. 14)
N° 2011-2581	<i>Exercice 2011 - Budget principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables -</i>	(p. 37)
N° 2011-2582	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2012 - Cadre général -</i>	(p. 14)
N° 2011-2583	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2012 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2584	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2012 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2585	<i>Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2012 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2609	<i>Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales -</i>	(p. 38)
N° 2011-2610	<i>Révision des référentiels d'achat de la Communauté urbaine agissant en tant que pouvoir adjudicateur et entité adjudicatrice -</i>	(p. 16)

N° 2011-2611 *Création d'un pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Approbation des projets de statuts - Demande de création du pôle métropolitain -* (p. 16)

N° 2011-2612 *Conférences locales des Maires - Evolution du dispositif -* (p. 25)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2586 *Rapport annuel 2010 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -* (p. 29)

N° 2011-2587 *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable au titre des résultats 2010 -* (p. 38)

N° 2011-2588 *Givors - Inondations centennales du Gier - Zone Givors Deux Vallées - Attribution d'une subvention à la Commune pour des études de vulnérabilité -* (p. 38)

N° 2011-2589 *Décines Charpieu - Convention de suivi in situ d'une installation d'assainissement non collectif, entre la Communauté urbaine, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) M. et Mme Vuillaumier, propriétaires de l'installation -* (p. 38)

N° 2011-2590 *Collecte et évacuation du verre, des ordures ménagères, des emballages ménagers et des journaux magazines en silos aériens et enterrés - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 38)

N° 2011-2591 *Incinération des déchets ménagers et assimilés du SITOM Sud Rhône dans l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -* (p. 38)

N° 2011-2592 *Décines Charpieu - Secteur du Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -* (p. 34)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2593 *Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat -* retiré

N° 2011-2594 *Lissieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration sur le territoire de Lissieu et révision du zonage d'assainissement - Modification du périmètre de protection de monuments historiques - Droit de préemption urbain - Approbation -* (p. 38)

N° 2011-2595 *Charbonnières les Bains - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 3 - Reconversion du site de la Combe - Bilan de la concertation préalable et approbation de la révision -* (p. 39)

N° 2011-2596 *Mions - Rue Léopha - Aménagement - Bilan de la concertation préalable -* (p. 38)

N° 2011-2597 *Lyon 7° - Secteur Girondins - ZAC des Girondins - Approbation du bilan de la concertation préalable unique -* (p. 34)

N° 2011-2598 *Lyon 7° - Secteur Girondins - Création de la ZAC des Girondins, mode de réalisation et champ d'application de la taxe locale d'équipement (TLE) - Lancement de la consultation d'aménageur -* (p. 34)

N° 2011-2599 *La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation du programme des équipements publics (PEP) modificatif -* (p. 39)

N° 2011-2600 *Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions du programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des onze bailleurs sociaux - Convention de participation financière -* (p. 38)

N° 2011-2601 *Rillieux la Pape - Mont Blanc 4 - Bilan de clôture définitif du mandat de travaux - Quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 38)

N° 2011-2602 *Rillieux la Pape - Aménagement des abords du Centre chorégraphique national (CCN) - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 38)

N° 2011-2603 *Sathonay Camp - ZAC Castellane - Mise en oeuvre d'actions liées au développement durable - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -* (p. 39)

N° 2011-2604 *Lyon 3° - Projet Lyon Part Dieu - Mission d'études, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en oeuvre opérationnelle du projet de développement urbain et durable du quartier de la Part Dieu - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 35)

N° 2011-2605	<i>Lyon 9° - Ilot Intermarché Diebold Marietton - Programme de réalisation des équipements publics (PEP) - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre et des acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2011-2606	<i>Coordination et animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - Convention-cadre de partenariat 2011-2013 avec l'Etat, le Département et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et convention de participation financière au profit de l'ADIL pour 2011-2013 -</i>	(p. 35)
N° 2011-2607	<i>Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Subvention 2011 - Avenant n° 1 à la convention du 25 janvier 2011 -</i>	(p. 35)
N° 2011-2613	<i>Lyon 7° - Parc Sergent Blandan - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 36)
N° 2011-2614	<i>Villeurbanne - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 36)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 21 novembre 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 10 novembre 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Havard (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Sangalli), Schuk (pouvoir à M. Galliano).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 12 septembre 2011**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2560 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 10 octobre 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2560. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2562 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction des grands projets -

N° 2011-2563 - déplacements et voirie - Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction des grands projets

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2562. Monsieur Vesco n'étant pas là, on va donc commencer avec monsieur le Vice-Président Roland Bernard pour le dossier numéro 2011-2563.

M. le Vice-Président BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, pour la réalisation du pont Schuman et la requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau, d'une déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation. Avis favorable de la commission déplacements et voirie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a donné un avis favorable concernant le projet numéro 2011-2562 relatif à la requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts.

Nous avons un certain nombre d'interventions. Tout d'abord le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme CHEVASSUS-MASIA : Monsieur le Président, je m'exprime sur ce dossier en mon nom personnel. En effet, la réalisation de ce pont, avec les choix de constructions que vous avez faits et les impacts urbains attendus tels que vous les présentez dans le rapport, suscite de ma part plusieurs réserves.

En effet, il n'est pas question de revenir sur les différentes délibérations ni sur la construction de ce pont mais, au vu de la dernière concertation, il semble que monsieur Gérard Claisse n'ait pas entendu ni même tenu compte des différentes observations des riverains. Il me semble que 250 personnes qui s'expriment à travers leur association, même si parfois certains s'opposent à tout projet -ce qui n'est pas le cas ici-, ce sont les nombreuses modifications qui posent problème.

Vous allez sans doute répondre, monsieur Claisse, qu'à l'époque, en 2004, tout le monde était d'accord. Certes ! Mais depuis, le projet a évolué, notamment depuis la phase de concertation de 2007, et n'a plus aujourd'hui la même teneur. A présent, vous prévoyez un ouvrage avec quatre voies de circulation avec, quai Gillet, une avancée de la voirie de cinq mètres au pied des façades, en supprimant la contre-allée alors que le projet de 2007 prévoyait de la conserver, sans parler des places de parking. De même, la régulation du trafic aux deux extrémités avec feux tricolores à trois séquences impliquera une augmentation du trafic aux heures de pointe sur les quais Jaÿr et Gillet, indiquée d'ailleurs dans l'étude d'impact sur l'environnement et les documents de synthèse réalisés par Arcadis. Il en résultera bien évidemment des désagréments évidents pour les riverains : pollution, nuisances sonores accrues, sécurité des piétons, perte de places de stationnement.

Le projet présenté aujourd'hui ne tient plus compte des hypothèses exposées aux riverains en 2007.

Imaginer régler, avec ce pont, un problème de désengorgement des rues Marietton et Bourgogne est pour nous une utopie. L'ouvrage tel qu'il est prévu ne pourra pas fluidifier de façon satisfaisante la circulation en provenance du neuvième arrondissement, il débouchera sur un quai à deux voies de circulation, un effet d'entonnoir s'accroîtra inévitablement au niveau du quai et du tunnel de la Croix-Rousse.

Les flux de déplacements quotidiens depuis les Monts d'Or ont augmenté ces dernières années. Avec l'évolution démographique dans le nord lyonnais, les secteurs Gorge de Loup et Gare d'eau ont aussi évolué et de nombreux logements et bureaux construits et une croissance de la population sont venus grossir ce flux. Si vous pensez, monsieur le Président, inciter les usagers à laisser leur véhicule en périphérie et prendre les transports en commun, c'est trop tard ! Depuis que les deux parkings de Gorge de Loup et de Gare de Vaise ont été construits, aujourd'hui, dès 7 heures 30 du matin, ils sont complets.

Alors il faut, je pense, prendre un peu plus de temps, revoir les points d'inquiétude, trouver une solution plus optimale et plus équilibrée entre les intérêts de la Communauté urbaine, la nécessaire régulation du trafic entre les deux rives de la Saône et la qualité de vie des riverains. Nous n'avons pas aujourd'hui de solution miracle mais, en écoutant et en tenant compte des observations des riverains, on pourrait, je pense, régler certains problèmes.

Je vote bien évidemment contre ce dossier, non pas contre le projet du pont mais tel qu'il est en l'état des aménagements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, dans le droit fil de l'intervention du groupe des écologistes en 2007 puis en mai 2011, ce rapport relatif à l'intérêt général de l'ouvrage concernant le pont Schuman et les aménagements connexes m'amène à formuler quelques remarques.

Il est indéniable que, dans ce secteur, les déplacements en modes doux seront facilités et qu'en lien avec le conseil de quartier de Vaise, des espaces publics ont pu être repensés.

Toutefois, dans la mesure où l'une des ambitions affichées lors de la concertation en 2007 consistait à fluidifier et rééquilibrer le trafic, le nouvel ouvrage ne devrait-il pas, dans ce cas, s'intégrer dans un plan global de mobilité attractif, entre autres pour les pendulaires provenant de l'ouest lyonnais voire même du Val de Saône, pour les professionnels devant nécessairement transiter en voiture particulière ?

C'est pourquoi, vu la non prise en compte de la réserve émise par le commissaire-enquêteur et en cohérence avec nos précédents votes, la plupart des membres du groupe des écologistes s'abstiendront, sauf les membres de l'exécutif et le maire d'arrondissement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Votre discours montrera à Gérard Claisse qu'il ne faut pas écouter les uns et les autres mais toujours avancer.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier que nous devons voter concerne la construction d'un trentième pont, le pont Schuman. C'est un pont qui traverse la Saône et qui était attendu par la population depuis longtemps ; il y a une trentaine d'années d'ailleurs que l'on y réfléchit.

Pourtant, ce pont suscite de la part de la population qui vit à proximité un certain nombre de réticences. Vous allez me dire : "C'est normal". Ces gens n'ont pas la vision du grand élu que vous êtes ou que certains sont ici. Pourtant, nous devons aussi entendre les voix qui s'élèvent des territoires car ce sont aussi celles qui nous font et nous défont.

Souvenez-vous, monsieur le Président, en 1989, comme vous aimiez un certain projet, qui s'appelait "le contournement de Vaise", qui permettait de ramener la circulation sous un tunnel qui débouchait droit rue Duquesne. On n'a pas toujours raison en fin de compte.

Pour en revenir au pont Schumann, va-t-on désengorger le pont Clemenceau en supprimant une trémie et la place Valmy, avec ce pont, va-t-elle mieux respirer ? Les flux de Saint Didier, de Saint Cyr, de Tassin, d'Ecully vont-ils prendre ce pont pour éviter de remonter sur la montée des Forts ? Fait-on finalement ce pont juste pour les habitants de l'ouest lyonnais -pardonnez moi, messieurs et mesdames les Maires- et pour qu'ils aient le choix entre un pont gratuit et un tronçon nord du périphérique payant ?

Et si l'on y réfléchit bien, les quais Gillet et Jaÿr vont accueillir plus de voitures qu'avant. Vous ramenez donc simplement de l'embouteillage dans cette zone puisque tout le monde va se retrouver prêt à prendre le tunnel de la Croix-Rousse et traverser en plein ciel le centre de Lyon.

Vous parlez d'un acte fort, monsieur le Président, entre Vaise et le centre de Lyon. J'entends donc que ce pont, qui devait au départ être un lien entre le neuvième arrondissement et le quatrième arrondissement, un pont de quartier reliant deux quais qui travaillent (commerces, échanges), est devenu, dans le projet que vous voulez que nous votions, un pont autoroutier à deux fois deux voies qui enjambe la Saône, flanqué en plus d'une architecture un petit peu gigantesque pour la jolie dame qu'est le fleuve Saône.

Monsieur le Président et vous, mesdames et messieurs les élus, nous sommes tous redevables devant nos administrés. Ils ne sont pas des clients bien sûr mais nous avons le souci de les entendre. Alors, oui, sachez que, si vous votez cette délibération en l'état, vous passez outre une remarque et une réserve du commissaire-enquêteur, à savoir -et oui, entendez bien !- : "Une voie dans chaque sens serait suffisante et si le pont à deux fois deux voies est choisi, il faut une voie réservée aux transports en commun, c'est indispensable" dit le commissaire-enquêteur. Justement, si on décidait d'une voie de transports en commun sur le pont, il serait alors intelligent d'aménager deux quais en sortie de pont avec des voies en site propre ; pas question d'arrêter brusquement les voies réservées.

Alors oui, sachez que si nous votons ce dossier en l'état, messieurs et mesdames les élus, ce n'est pas 250 personnes, madame Chevassus, mais 450 personnes aujourd'hui qui vivent en bordure de ce pont autoroutier et qui sont très mécontentes et que la colère d'ailleurs dépasse le quai Gillet et traverse le quai Jaÿr.

Alors, bien sûr, l'intérêt général ne doit pas se soucier de l'intérêt particulier, allez-vous me rétorquer. D'ailleurs, monsieur Claisse, pour se dédouaner et justifier le pont, avait dit dans ce même hémicycle, répondant à une de mes interrogations, que le quai Gillet était plein de locataires, à l'époque. Déjà, il considère que les locataires sont exclus de la réflexion sur l'aménagement urbain ; ils apprécieront ! (*Rumeurs*). Mais que devons-nous penser ? Que les propriétaires qui ont investi aujourd'hui le quai Gillet auraient dû se méfier, ne pas habiter là à cause des futures nuisances du pont ?

Pour conclure, ce pont va donc provoquer ou plutôt déplacer les flux de trafic sans rien résoudre des embouteillages car les quais ne sont pas élargis et nous ne créons pas de voie sur berge. Vous refusez la voie de transports en commun, c'est dommage. Vous créez une belle coupure physique sur la Saône à deux fois deux voies, flanquée de feux tricolores et arrivant à six mètres des façades du quai Gillet. Le trafic sur ce pont, s'il avait été conçu comme un pont de quartier, aurait rempli les conditions qu'on lui demandait.

C'est encore un fois un dossier du fait accompli mais surtout une délibération où vous ne nous soumettez qu'une vision qui est un peu partielle. Je le regrette bien pour l'avenir de ce quartier et mon groupe votera pour une partie contre et, pour l'autre, il s'abstiendra. Merci.

(*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord rapidement, j'ai écouté avec beaucoup d'attention Fabienne Lévy. Fabienne Lévy a été élue dans le quatrième arrondissement dans le précédent mandat ; je n'ai pas eu souvenir qu'elle ait beaucoup œuvré pour entendre ou écouter les habitants mais c'est vrai qu'à l'approche des échéances électorales, cela aiguise sans doute l'écoute et les appétits.

Simplement, pour conjuguer l'intérêt général de l'agglomération et le développement équilibré de nos territoires, répondre aux enjeux du développement économique, du développement durable notamment des déplacements dans l'agglomération, tout en améliorant le quotidien des habitants proches, des infrastructures nécessaires à ces déplacements, c'est en somme les conclusions du commissaire-enquêteur, par les projets portés par ces deux délibérations et ce à quoi le groupe Socialiste et apparentés souscrit.

La schizophrénie autour des projets structurants n'est pas une fatalité. Il est possible de défendre l'intérêt général tout en veillant qu'au-delà des nuisances incontournables des travaux et des nécessaires ajustements liés à la construction de nouveaux ouvrages, par exemple le pont Schuman, nous assurions aux riverains une évolution positive de leur quartier. Ce sera le cas pour la recomposition de ce secteur autour du tunnel de la Croix-Rousse, de la Gare d'Eau, du pont Schuman et des rives de Saône. Avec ces réalisations, nous allons rendre à ce secteur son caractère urbain, sa fonction d'entrée de ville. D'un axe autoroutier qui est aujourd'hui l'avenue de Birmingham, nous ferons demain une avenue fortement paysagère reliée au parc de la Cerisaie à travers les balmes, une accroche directe avec les rives de Saône, une avenue ouverte sur le tunnel modes doux, facteur d'attractivité parce qu'unique en Europe.

Toutes ces réalisations offriront aux habitants une continuité des déplacements en transports en commun et modes doux, y compris -et c'est d'ailleurs dans la délibération- laissant la possibilité au SYTRAL dans l'avenir -et s'il le souhaite- de renforcer son offre, y compris via le pont Schuman, une sécurisation des cheminements piétons, une amélioration des liaisons entre Vaise et le quatrième arrondissement pour répondre aux besoins en matière de commerce, services publics et d'accès au pôle de la gare de Vaise. Enfin, une attractivité renforcée de leur quartier nous permettant sans aucun doute d'accompagner un développement équilibré.

Pour toutes ces raisons et avec conviction et avec la volonté d'agir, le groupe Socialiste et apparentés votera ces des délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais donner la parole à Gérard Claisse puisqu'on a parlé de lui.

M. le Vice-Président CLAISSE : C'est beaucoup d'honneur, compte tenu de la modestie de ma fonction qui est, dans cette agglomération, d'essayer de faire en sorte que le débat autour des projets de l'agglomération ait lieu, que les différents points de vue puissent se faire entendre et que nous répondions au mieux aux attentes et pas forcément à toutes les attentes ; en tout cas, les élus sont en capacité d'arbitrer entre des attentes parfois contradictoires.

Madame Lévy, je n'ai pas souvenir -vous m'excuserez- d'avoir désigné les locataires du quai Gillet puisque nous avons eu principalement affaire aux propriétaires, dont certains sont

des nouveaux propriétaires et qui ont découvert, un peu à leur insu, postérieurement à l'acquisition de leur appartement, l'implantation prévue du pont Schuman.

Sur la localisation de ce pont, et dans les propos qui ont été tenus, je dois reconnaître au groupe Vert une certaine continuité ; je veux dire que c'est le seul groupe qui, à l'époque de la concertation préalable, nous avait indiqué qu'il s'abstiendrait sur la décision, étant donné qu'il n'était pas prévu de site propre bus sur le pont Schuman ; au moins, il continue sur ce discours.

En revanche, j'ai beau relire les déclarations des différents groupes, comme celles du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, je n'ai pas vu de référence à cette proposition -vous auriez pu la faire- d'insertion d'un site propre sur le pont Schuman. Vous en avez validé la localisation au droit du quai de la Gare d'Eau, côté Vaise et en face de la résidence Jouffroy d'Abbans, côté Lyon 4° et vous en avez validé le profil à deux fois deux voies.

Alors, ensuite, vous allez me dire : "Mais ce n'est pas le projet qui a été présenté aux habitants". Excusez-moi mais, au moment d'une concertation préalable, nous avons décidé de sa localisation, de ses fonctions mais nous n'avons pas présenté et nous ne nous sommes pas engagés sur un projet défini.

Donc, à ce stade, je suis obligé de m'en remettre aux conclusions du commissaire-enquêteur qui, à un moment donné, traduit ce qu'il a entendu et ce que nous avons entendu et en tire un certain nombre de conclusions.

La première d'entre elles -vous en conviendrez- ne remet pas en cause l'opportunité du pont Schuman. D'ailleurs, je ne l'ai pas entendue être remise en cause dans cette assemblée. On peut considérer qu'autour de cette opportunité, il y a consensus.

Deuxième élément, il ne remet pas en cause la localisation du pont Schuman, le choix de l'option sud et sa localisation précise au droit du quai de la Gare d'Eau et son débouché côté quai Gillet. Il nous dit : "Les arguments développés par les uns et par les autres ne m'amènent pas à remettre en cause ce choix".

En ce qui concerne les études d'impact concernant le bruit et la qualité de l'air, il nous dit que l'on est dans une configuration du pont relativement favorable puisque nous ne sommes pas dans une voirie encaissée entre deux façades et qu'à la fois les émergences sonores et la qualité de l'air, dans des configurations ouvertes comme un quai, sont plutôt propices à une plus faible détérioration. Et il nous dit ne pas remettre en cause également -ce que certains du milieu associatif ont tenté de faire- les modélisations qui ont été faites pour ces études d'impact, dont je vous rappelle que les conclusions consistent à dire que la situation de demain ne sera pas détériorée pour la très grande majorité des riverains du quai Gillet, sauf à deux ou trois exceptions près, sur lesquelles la Communauté urbaine s'est engagée à apporter les réponses, notamment en matière de protection phonique.

Sur le profil du quai Gillet, il n'indique pas non plus d'insérer une voie de bus. D'ailleurs, avez-vous tenté d'insérer un double du site propre bus sur le quai Gillet ? Cela se traduirait par un rapprochement encore plus significatif des façades des voies de circulation, notamment des voies bus du quai Gillet, compte tenu de l'étroitesse du quai ; ou alors -c'est que vous proposez- de construire un belvédère sur la Saône et donc de torpiller le projet Rives de Saône et construire une voie en surplomb permettant d'élargir le quai Gillet.

L'objectif de la Communauté est de maintenir le quai Gillet à deux voies de circulation, ce qui va dimensionner le trafic de demain à hauteur du trafic actuel, c'est-à-dire en gros, dans les prévisions de trafic qui sont faites, avec une augmentation de l'ordre de 150 véhicules à l'heure de pointe sur un trafic estimé à 1 500 véhicules par jour ; donc vous voyez une augmentation maîtrisée de la circulation sur le quai Gillet.

Concernant les distances aux façades, il indique clairement qu'elles lui semblent raisonnables allant, dit-il "de six mètres" -mais je veux volontiers le corriger en disant que ce sera plutôt de cinq mètres- aux endroits les plus étroits jusqu'à des distances aux façades de l'ordre de huit mètres. J'invite tous les élus à regarder quelles sont les distances aux façades aujourd'hui des voies de circulation sur le quai Saint Vincent par exemple et sur tous les quais du Rhône et vous constaterez que nous sommes dans des situations où la circulation passe beaucoup plus à proximité des façades qu'elles ne le seront demain sur le quai Gillet.

Vous avez parlé de la suppression de nombreuses places de stationnement. Là encore, il apporte la réponse que nous avons apportée, à savoir la mise en place, sur le quai Gillet, du stationnement payant qui permettra une meilleure rotation pour les commerces et services du quai Gillet et qui permettra aux riverains notamment, à l'aide de la vignette résidant, du quart d'heure gratuit, des possibilités de stationnement plus favorables.

Enfin, sur les cheminements piétons, il insiste très clairement pour indiquer que ce projet va améliorer très sensiblement la sécurité et le confort des cheminements piétons sur le quai Gillet.

Je crois que nous avons eu une concertation approfondie, de nombreux ateliers, les uns et les autres ont été entendus, le commissaire-enquêteur a remis des préconisations. Il indique qu'il souhaiterait voir, sur ce pont, un site propre de bus. Il se trouve -et je crois que la délibération l'indique clairement- que le SYTRAL pour l'instant entend faire passer son réseau structurant sur le pont Clemenceau ; demain, le pont Schuman permettra, si le SYTRAL souhaite développer son réseau, d'installer sur le pont Schuman un site propre bus. Donc rien n'est définitif, rien n'est irréversible, vous le savez tout aussi bien que nous et je crois -comme l'a indiqué monsieur David Kimelfeld, maire du quatrième arrondissement, mais je crois que mon collègue du neuvième arrondissement aurait pu le dire également- qu'il y a là un projet qui va considérablement transformer l'environnement urbain du quai Gillet, de l'avenue de Birmingham, des rives de Saône, du quai de la Gare d'eau, demain du quai de l'Industrie et qui va retisser de la ville et des aménagements urbains de qualité dans un environnement qui aujourd'hui, s'il fallait le décrire, est effectivement très autoroutier et, a minima, très routier.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je comprends les habitants de Jouffroy d'Abbans qui peuvent avoir quelques réticences. Je veux leur dire deux choses :

- la première est que ce pont était indispensable. En effet, aujourd'hui, le seul pont qui existe entre le pont de Collonges et le pont du tunnel de la Croix-Rousse, c'est la passerelle de l'Île Barbe. Or, celle-ci est en état de fragilité absolue et, depuis déjà quelques années, nous avons demandé au Président du Conseil général de retarder la suppression de la circulation sur ce pont de manière à ce que nous puissions construire un autre pont. Donc dire que l'on pouvait très bien s'en passer est totalement irresponsable ;

- deuxièmement, je comprends les habitants de Jouffroy d'Abbans qui disent : "Il y a un pont qui va arriver en face de ma propriété". Je leur dis que, si j'avais mis le pont cent mètres plus haut, madame Lévy aurait fait exactement la même intervention auprès d'autres copropriétés qui auraient été impactées par ce pont et donc, évidemment, le mieux est de ne pas être impacté.

Il y a tout de même un point que je tiens à vous signaler, c'est qu'il y a encore quelques années, de longues années, depuis très longtemps puisqu'on parle de ce pont depuis trente ans dans les documents d'urbanisme, la zone de Jouffroy d'Abbans était inconstructible. Puis quelques élus, auxquels se réfère madame Lévy dans la continuité de pensée, ont supprimé cette réserve au PLU. On savait qu'il y avait 90 % de chances qu'il y ait un pont ici et on a laissé construire. Effectivement, on a laissé construire là ; il aurait mieux valu, comme on savait qu'il allait y avoir un pont, de ne pas accorder un permis de construire. Ceci étant, il faut tout de même que l'on puisse se déplacer d'une rive à l'autre, sauf à donner l'indépendance à tous les territoires qui sont au-delà de la Saône.

Nous essaierons de faire -et c'est mon engagement- qu'il y ait un caractère extrêmement urbain et paysagé et je crois qu'avec le projet des Rives de Saône, les habitants de Jouffroy d'Abbans ne seront pas perdants au change.

Je mets donc aux voix ces deux dossiers.

M CHABERT : Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabert.

M. CHABERT : Une explication de vote puisque vous avez parlé du passé et de cet immeuble Jouffroy d'Abbans. Il est vrai qu'à un moment, vraisemblablement, ce site était inconstructible mais c'était précisément à l'époque où le contournement de Vaise -et madame Lévy l'a évoqué- était destiné à ramener sur la rue Duquesne l'ensemble de la circulation. Je laisse à chacun des élus ici présents le soin d'imaginer ce que serait la circulation dans notre agglomération si nous avions en effet, à ce moment là, réalisé le contournement de Vaise en ramenant l'ensemble de la circulation des Monts d'Or, de la Duchère et de l'ensemble du secteur nord-ouest de l'agglomération sur la rue Duquesne.

La solution de sagesse a donc été proposée en 1989, par l'équipe de Michel Noir à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir. Vous avez souligné d'ailleurs l'intérêt, monsieur le Président, de la décision qui a été prise à l'époque, lors d'une récente manifestation qui s'est tenue dans le neuvième arrondissement : la décision qui a consisté à détourner le trafic d'agglomération en reliant, par le tronçon nord du périphérique, l'ensemble de la circulation d'un côté de l'agglomération à l'autre en détournant, par conséquent, la circulation du centre de la ville et en permettant de hiérarchiser les trafics de circulation. C'est cela la sagesse.

Dès lors effectivement que cette levée d'hypothèque était faite, il était logique de pouvoir assurer une construction comme c'est le cas partout dans la ville. Ce projet s'est réalisé à proximité de la Saône, dans un emplacement extrêmement privilégié, en bordure encore une fois de cette rivière magnifique qu'est la Saône. Les habitants ont été preneurs de ces appartements créés alors que la position du pont n'était à l'époque absolument pas définie. Deux hypothèses avaient été émises : celle de le situer là -et c'est effectivement l'une des hypothèses qui a toujours été envisagée- et celle de le situer un peu en amont vers Rivoire et Carret dans une autre conception qui était de faire bifurquer le trafic venant de Neuville et en partie de Caluire vers la gare de Vaise et vers les parkings de dissuasion créés

pour permettre à tous les habitants de l'agglomération de bénéficier de ceux-ci.

Cet immeuble a été construit en pleine connaissance de cause et en retrait par rapport à la Saône pour permettre précisément -la forme de cet immeuble d'ailleurs en témoigne- de réaliser le moment venu, si besoin était, un pont de quartier, c'est-à-dire, comme c'est évoqué ici -et ce qui a, je crois, emporté finalement l'adhésion de l'ensemble des différents membres de cette assemblée au moment où la proposition en a été faite-, un pont reliant deux quartiers dans notre agglomération, ce qui est tout à fait normal.

Je n'entre pas dans le débat de savoir si le pont doit être à deux voies ou à quatre voies. Il me paraît en revanche qu'il est nécessaire de trancher sur la possibilité d'avoir ici un pont de quartier ou un pont d'agglomération et je comprends parfaitement l'ensemble des habitants de ces deux quartiers de préférer la solution qui consiste à relier ces deux quartiers en qualité de pont de quartier, c'est-à-dire véritablement un pont de centre-ville comme il en existe des quantités dans la ville de Lyon ; et cela parce qu'il existe déjà effectivement un contournement qui permet de traiter les trafics d'agglomération.

Je vous remercie, monsieur le Président.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Chabert, de me donner acte que c'est sous votre municipalité qu'un endroit non constructible est devenu constructible, avec les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Je mets donc aux voix la délibération numéro 2011-2562 :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : Mmes Dagorne et Lévy, MM. Gignoux, Havard et Huguet (Ensemble pour le Grand Lyon) - M. Broliquier (Non inscrits),

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- qui ont voté pour et Mmes Dagorne et Lévy, MM. Gignoux, Havard et Huguet qui ont voté contre).

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix la délibération numéro 2011-2563 :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles et Giordano (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis (sauf Mme Chevassus-Masia qui a voté contre) - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : Mme Chevassus-Masia (Objectif Lyon Métapolis),

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- qui ont voté pour et Mmes Dagorne et Lévy, MM. Gignoux, Havard et Huguet qui ont voté contre) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles et Giordano qui ont voté pour) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2564 - déplacements et voirie - Charte de l'arbre - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2564. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Chaque fois, vous m'oubliez, monsieur le Président. Ce document résulte d'une longue réflexion et de multiples concertations auxquelles ont été associés les élus, les techniciens, les communes entre autres par le club du développement durable et de nombreux professionnels publics et privés du paysage ainsi que les associations. Donc avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine a su se montrer, sous l'impulsion d'élus convaincus mais aussi d'agents volontaristes, exemplaire en matière de prise en compte de l'arbre dans notre environnement. Cette démarche participe pleinement aux nouveaux enjeux écologiques : l'arbre contribue à atténuer les effets du réchauffement climatique en ville et participe au maintien voire à l'augmentation de la biodiversité en milieu urbain. A noter que, depuis la signature de la première charte, à peu près 70 % d'arbres ont été plantés en plus dans notre agglomération avec une certaine diversité -comprenez qu'il n'y a pas que des platanes !-.

Comme nous le savons tous en tant qu'élus de proximité, l'arbre est désormais -et c'est heureux- considéré comme un élément vivant essentiel du cadre de vie et nul ne saurait aménager un espace public sans concerter et planter ou encore couper pour d'inévitables raisons de sécurité sans expliquer et replanter. J'en profite ici pour redire combien il est essentiel que les équipes de terrain et élus puissent se coordonner afin qu'un message clair, précis et compréhensible soit donné aux habitants.

Je ne reviendrai pas plus précisément sur le contenu scientifique et technique intégrant complètement la notion d'essences locales adaptées, et à redécouvrir parfois, s'insérant dans notre écosystème, ni même sur l'état d'esprit global, à savoir une charte coconstruite entre société civile, élus et techniciens.

A partir de ce socle, dans un an, un plan d'actions nous sera proposé.

Un des volets prioritaires est, à notre sens, la diffusion, la sensibilisation, l'éducation au vivant, au respect du patrimoine et du paysage au travers d'une véritable démarche globale d'éducation populaire et citoyenne.

Le second volet important, à notre sens, serait l'accompagnement des démarches de recherche, conservation et diffusion des essences locales telles que portées entre autres par le Centre de recherche en botanique appliqué (CRBA) hébergé -mais vous le connaissez, monsieur le Président- à Saint Genis Laval.

Nous voterons bien sûr favorablement ce rapport et nous vous remercions pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2565 - déplacements et voirie - Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2565.

Je vous rappelle que le dossier 2011-2565 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres : à la fin du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, etc.*", il convient de rajouter : "**Ce certificat, à lui seul, permet de distinguer les matériels de mauvaise qualité ou produits selon des conditions sociales et environnementales défavorables. Lors de l'instruction des demandes de subventions, une attention particulière sera accordée sur ce point.**"

Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Un rapport qui approuve l'attribution d'une subvention d'acquisition par les particuliers d'un vélo à assistance électrique. Donc il s'agit d'une délibération qui renforce le vélo comme un véritable mode de transport, comme une alternative supplémentaire à la voiture individuelle et qui protège la ville des deux-roues motorisés dont vous connaissez l'accidentologie. Elle permet également d'avoir des marges de progression sur d'autres publics -je pense aux seniors actifs qui, en plus, ont le budget pour ce type d'achat- que nous aidons donc, ce qui permet de se payer un vélo correct, qui n'est pas forcément bas de gamme, sur lequel on a envie de monter le matin et qui tient la distance ; distance qui, comme on le sait depuis l'enquête ménages, est de trois kilomètres tous modes confondus pour la moitié des déplacements. Le vélo électrique est en progression mais il faut l'accompagner en terme de transition environnementale, d'amorçage, période fragile ou on doit donner un coup de main. Il y aura une campagne de presse, d'affichage, des plaquettes et, à partir de début janvier, en téléchargeant un formulaire et en envoyant la facture avec, on pourra obtenir, à concurrence de 250 € maxi, 25 % du prix d'achat de son vélo électrique. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, nos concitoyens et certains d'entre nous, dont notre Vice-Président, utilisent souvent le vélo pour certains de leurs déplacements. De pratique sportive, le vélo est devenu un mode de déplacement comme les autres. Mais, reconnaissons-le, c'est le résultat d'une politique que la Communauté urbaine de Lyon mène depuis plusieurs années déjà, depuis plusieurs mandats. Permettez-moi d'utiliser cette délibération et celle qui suit aussi pour faire un point général sur le développement du vélo dans la Communauté urbaine.

Les efforts continuent à être faits de manière pragmatique sans tomber dans les excès dogmatiques que l'on rencontre parfois. Le réseau de vraies pistes cyclables se développe peu à peu dans notre agglomération en renforçant ainsi la sécurité des cyclistes et des piétons, comme le long de la place Bellecour ou

sur le pont Morand. D'autres efforts doivent par contre être faits sur le pont Bonaparte où le cheminement cycliste est encore trop dangereux. Plus généralement, les comportements incivils doivent être plus fermement sanctionnés, aussi bien pour les cyclistes que les automobilistes ne respectant pas les règles de sécurité de circulation. A ce propos, une action de prévention pourrait être menée auprès des agents utilisant des voitures estampillées TCL ou Grand Lyon ou d'autres collectivités afin qu'ils évitent de se garer sur les pistes cyclables, l'exemplarité étant l'affaire de tous.

Ce soir, nous devons revoir aussi la grille tarifaire de Vélo'V pour intégrer de nouvelles cartes partenaires. C'est très bien, mon groupe a toujours soutenu et soutiendra toujours le développement de Vélo'V, en espérant qu'un jour ce dispositif sortira du seul cœur de l'agglomération représenté par Lyon et Villeurbanne.

Vous nous proposez aussi de soutenir l'acquisition de vélos à assistance électrique en allouant une subvention de 25 % du prix d'un tel vélo dans la limite de 250 €, symbole intéressant. Mais vers qui cette mesure est-elle véritablement tournée ? Lorsqu'un vélo de ce genre coûte en moyenne entre 700 et 1 000 €, vous ciblez un public capable de sortir entre 525 et 750 €, voire plus. Vous ciblez donc une certaine catégorie de personnes, on appelle cela du clientélisme et vous oubliez du même coup les étudiants et les personnes à revenus modestes qui pourraient trouver ici une alternative intéressante à la voiture sans pouvoir sortir cette somme-là. En outre, a-t-on réellement envisagé les conséquences d'une telle subvention sur le prix de ces vélos qui ne manqueront pas d'augmenter, comme c'est trop souvent le cas lorsqu'une incitation financière est instituée.

Cette mesure financière, certes symbolique, ne saurait être un gadget supplémentaire. Dans le cinquième arrondissement, les cyclistes peuvent prendre le funiculaire Saint Just. Certains aménagements pourraient être faits pour améliorer cette situation. La subvention sera ici donc sans objet.

Revenez plutôt aux engagements que vous avez pris devant les Lyonnais, monsieur le Président, monsieur le Maire : en page 19 de la synthèse de votre projet municipal 2008, vous indiquez -je cite- : "Nous aménagerons également un funiculaire vélos-piétons sous le tunnel reliant la rue Terme à la Croix-Rousse". Ce funiculaire serait un investissement rentable permettant d'améliorer la liaison entre le bas et le haut des pentes en complément de la ligne C du métro. Et ce ne serait que le respect de la parole donnée aux Lyonnais, respect important en ces temps de crise et de confiance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, MM. Augoyard et Geourjon (groupe Centriste et démocrate) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2566 - déplacements et voirie - Tarification du stationnement sécurisé pour les vélos dans les parkings publics délégués de la Communauté urbaine et les sites des parcs-relais du réseau des transports collectifs urbains - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2566. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Justement quand on a un beau vélo, on tient à le retrouver dans l'état où on l'a laissé. C'est un des deux freins de la non-pratique du vélo en ville avec la peur de l'accident, qui se traite par le réseau ; mais la peur du vol ou de la dégradation se traite par la sécurisation du stationnement, comme nous l'avons fait d'ailleurs avec Vélo'V.

Là, il s'agit d'installer dans une vingtaine de parkings à usage résidentiel, comme ceux gérés par Lyon Parc Auto dans un premier temps, près de 1 700 places de stationnement sécurisé dans des espaces grillagés, fermés, badgés et surveillés et de fixer la tarification à 35 € qui correspond au tarif que fait déjà la Région dans ses espaces de gares.

Deuxième lieu stratégique, là pour l'intermodalité, outre les gares traitées par la SNCF, ce sont les parcs-relais SYTRAL, une vingtaine de sites parcs-relais avec 700 places sécurisées, avec un accès à un local fermé, surveillé et badgé, grâce à la carte Técély d'ailleurs. La Communauté urbaine propose au SYTRAL qui restera maître de sa tarification, seul maître de ce vote lors d'un conseil syndical à venir, un droit d'accès forfaitaire de 5 € TTC au motif que, dans ce type de local sécurisé, il n'y aura pas de place garantie ; ce sera en fonction du premier arrivé.

Voilà les deux tarifs que nous fixons ce soir, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, le stationnement sécurisé est -comme vient de le dire Gilles Vesco- un élément déterminant pour le développement de l'usage du vélo, d'une part pour le stationnement résidentiel ; avoir une place sécurisée dans un parking public peut permettre à des habitants qui n'ont pas la possibilité de garer leur vélo à domicile de pouvoir avoir un vélo qu'ils vont retrouver chaque matin. En ce qui concerne les déplacements domicile-travail, cela peut inciter des habitants à aller en vélo à une station de transports en commun près de chez eux et d'être sûrs, là encore, de retrouver leur vélo en rentrant le soir du travail.

Le vol de vélo -monsieur Vesco vient de le dire- est aujourd'hui un frein important à l'usage du vélo. Nous nous félicitons donc que démarre la réalisation de cette action inscrite au plan modes doux.

Nous n'avons pas de remarque concernant le tarif proposé pour les parkings publics, c'est un vrai service avec garantie de place et le prix est peu élevé : cela revient à environ 3 € par mois.

Pour le tarif proposé pour les parkings relais du SYTRAL, nous souhaitons qu'il ne soit pas fait de différence entre les cyclistes et les automobilistes. Même si la somme demandée est peu importante, c'est pour nous symbolique qu'il n'y ait pas de différence de traitement entre les deux catégories d'usagers. Rappelons que l'automobiliste ne paie pas de supplément aujourd'hui s'il a une carte Técély. Nous espérons donc que l'assemblée prochaine du SYTRAL décidera de ne pas retenir de tarification supplémentaire de 5 € pour les cyclistes.

Vous savez tous que nous connaissons actuellement un épisode de pollution aux particules sur l'agglomération lyonnaise, et ce depuis le 10 novembre sans discontinuité. Depuis le début de l'année, nous en sommes à 65 jours de niveau alerte pour cette pollution alors que la législation européenne n'en autorise que

35 jours par an. On voit donc bien là l'urgence de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, dont l'usage du vélo et cette délibération permet d'avancer dans ce sens.

Nous voterons donc avec satisfaction cette avancée pour le stationnement sécurisé des vélos. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2571 - déplacements et voirie - Tassin la Demi Lune - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parking de la halte de Tassin-Bourg - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2571. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Ce dossier concerne le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise et plus particulièrement l'aménagement du parking de la halte de Tassin-Bourg. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2572 - finances, institutions et ressources Francheville - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration du collège Christiane Bernardin - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2572. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Il s'agit d'une désignation de représentants au collège à Francheville.

**Désignation de représentants
au sein du conseil d'administration
du collège Christiane Bernardin à Francheville**

(Dossier n° 2011-2572)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du collège Christiane Bernardin. Je vous propose, comme représentant titulaire, monsieur Lambert et, comme suppléant, monsieur Assi.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Messieurs René Lambert, en tant que titulaire, et Gilles Assi, en tant que suppléant, sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2573 - finances, institutions et ressources - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 - Désignation d'un représentant - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2573. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, d'une part de l'adhésion du Grand Lyon au Club des villes qui vont accueillir l'Euro 2016 et, d'autre part, de la désignation d'un représentant du Grand Lyon au sein de cette association. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier 2011-2573 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres : "Le montant de la cotisation à verser à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 n'étant pas connu à ce jour, il sera proposé au Conseil de communauté d'autoriser spécifiquement, pour l'année 2012, le versement de cette cotisation. Il convient donc de supprimer les 3° et 4° du DELIBERE."

Je mets l'adhésion aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant au sein de
l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016**

(Dossier n° 2011-2573)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Braillard. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Thierry Braillard est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2011-2577 - finances, institutions et ressources - Charte de la diversité - Convention de partenariat avec l'association Dating emploi zéro discrimination (DEZD) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2577. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de la charte de la diversité et d'une convention de partenariat avec l'association Dating emploi zéro discrimination (DEZD). Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite tout d'abord rappeler que, le 17 octobre, la Communauté urbaine a signé la charte de la diversité avec Pierre Crédoz, David Kimelfeld et moi-même, en présence des syndicats ; d'ailleurs, le groupe GAEC est fier du travail mené par Pierre Crédoz en lien avec l'administration et les représentants du personnel dans le cadre du comité de suivi Avernois.

La charte de la diversité est une pierre supplémentaire à ce travail qui fait lien entre l'externe et l'interne de la collectivité. En effet, la Communauté urbaine de Lyon souhaite porter les valeurs et les engagements de cette charte non pas pour faire une action de communication ou de marketing mais pour poursuivre notre volonté d'aller dans le concret au plus près des réalités de terrain et des besoins de nos populations.

Lutter contre toutes les formes de discrimination doit être une de nos priorités et je ne peux m'empêcher de me référer à Erving Goffman qui a essayé de définir les types de personnes à partir d'un ensemble de situations. Selon Goffman, un individu est dit stigmatisé lorsqu'il présente un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui. En effet, chaque individu est plus ou moins stigmatisé en fonction des circonstances mais certains le sont plus que d'autres. Le stigmaté est donc ce qui disqualifie et empêche pleinement une personne d'être acceptée par la société. Un homme présentant un stigmaté souffre d'humiliations constantes car le regard des autres est pesant. Il souffre concrètement de discriminations. On pourrait en discuter pendant des heures et réfléchir sur le sentiment d'exclusion et les déviances qui en découlent concrètement sur les territoires.

Je tenais à saluer l'investissement de l'administration, de mes collègues et de madame Irène Gazel qui ont mis en place avec nous des actions concrètes, dix actions qui sont : la sensibilisation du management, favoriser un lieu d'écoute et de régulation, développer des actions de communication, engager un partenariat -et sur ce point je pense qu'il était important de renforcer nos liens avec les missions locales ; d'ailleurs cela apparaissait dans le plan de mandat-, développer l'association des représentants du personnel, développer une réflexion de lutte contre l'illettrisme et, enfin, favoriser la féminisation des emplois et développer des réflexions en lien avec les missions des temps et services innovants.

Je pense que ce qui est important sur ce dossier c'est d'avoir un soutien de l'association zéro discrimination qui va être garante de la cohérence avec les engagements de la charte et il y aura aussi des actions à développer en lien avec les PME et les

développeurs économiques qui sont dans nos territoires ; mais là c'est le rôle de David Kimelfeld de développer cet aspect.

Donc, pour toutes ces raisons, je donne un avis très favorable pour ce projet de délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2579 - finances, institutions et ressources - Elaboration d'un schéma directeur réseau de chaleur d'agglomération - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2579. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Par délibération du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a accepté que soit étudiée, avec les communes concernées, l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux publics avec vente de chaleur pour aboutir à un schéma directeur d'agglomération qui sera le point d'appui d'une prise de compétence ultérieure.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable et l'élaboration de ce schéma directeur entrant donc dans le périmètre de ses actions pourrait faire l'objet d'une attribution de subvention de l'ordre de 50 % du montant de l'étude estimée qui est aujourd'hui de l'ordre de 242 489 € TTC. Il est donc envisagé de solliciter l'ADEME sur ce dossier qui a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération permet de solliciter l'ADEME pour une subvention sur l'élaboration de ce schéma directeur qui est tout à fait justifiée compte tenu de son importance comme cadre global du développement de ces réseaux, cadre qui nous est indispensable pour organiser ce développement en cohérence entre nos communes et la Communauté. Ces réseaux sont aussi un élément essentiel de notre plan d'action climat dont la version de travail actuel évoque 50 000 logements à raccorder et une puissance de 160 mégawatts en biomasse à créer.

Mais nous voulons aussi attirer l'attention sur une dimension de ce schéma directeur qui doit être prise en compte au-delà de la question de la production et de la distribution de chaleur : celle de l'évolution du logement et des efforts réalisés pour la maîtrise de l'énergie, notamment dans le logement social. L'ensemble des bailleurs sociaux de l'agglomération sont engagés dans une convention d'utilité sociale qui détermine les travaux prévus pour cinq ans. Ils sont engagés dans les suites du Grenelle avec des actions prioritaires pour les logements classés EFG dans

les diagnostics de performance énergétique. Or, nous savons que nos logements sociaux sur réseaux de chaleur sont, en termes de consommation, proches du E et que l'effort à fournir reste donc très important ; effort qui malheureusement ne fait l'objet d'aucune subvention directe comme c'est le cas pour le photovoltaïque ou l'éolien.

Nous vous demandons donc, monsieur le Président, de faire accompagner le schéma directeur par une synthèse des études existantes sur l'évolution des consommations énergétiques par bailleur et par commune sur l'ensemble du parc afin de permettre aux acteurs de les croiser avec le plan de travaux de la CUS pour, d'une part, en tenir compte dans le schéma directeur de réseau de chaleur et, d'autres part, aider les acteurs du plan climat à mobiliser les habitants sur des bases claires et partagées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je veux dire que lorsque nous aidons les offices HLM, c'est aussi pour qu'ils entreprennent ce genre d'études et de travaux. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M^{me} la Vice-Président PÉDRINI.

N° 2011-2580 - finances, institutions et ressources - Mise en place de la taxe d'aménagement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2580. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce dossier concerne la mise en place de la taxe d'aménagement qui va remplacer, en mars 2012, l'actuelle taxe locale d'équipement. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M^{me} VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la fiscalité de l'aménagement est désormais rassemblée dans un seul chapitre du code de l'urbanisme en lieu et place d'articles épars figurant essentiellement dans le code général des impôts ou dans le code de l'urbanisme. La réforme introduit donc de la lisibilité et, de plus, permet de lutter fiscalement contre l'étalement urbain, avec l'introduction du versement pour sous-densité (VSD) ; nous y reviendrons. Cette réforme est positive, à notre sens.

La Communauté urbaine de Lyon étant déjà précédemment au taux de 5 % pour la TLE, votre proposition est d'appliquer le taux de 5 % afin de préserver le montant des recettes. Nous y souscrivons ainsi qu'à l'affectation d'un huitième du produit de cette taxe aux communes. Nous approuvons aussi l'exonération que vous proposez pour les logements sociaux PLUS, en plus de la loi qui prévoit déjà l'exonération pour les PLAI, afin de favoriser la construction de logements dont nombre de familles à revenus modestes ont besoin dans l'agglomération.

L'essentiel de la réforme de la fiscalité se trouve dans le versement pour sous-densité et le calcul des participations d'urbanisme. Comme son nom l'indique, cette taxe vise les constructions où la densité créée serait inférieure à celle rendue possible par le PLU, ceci afin d'encourager un usage économe

de l'espace. En effet, l'espace est rare et cher en agglomération et doit être utilisé au mieux : la loi permet d'imposer que la densité minimale soit de 50 % à 75 % de la densité autorisée dans la zone en question. La loi permet aussi de taxer à 20 % certains secteurs où les besoins d'équipements publics seraient importants et donc coûteux pour la collectivité, afin de faire participer plus les propriétaires à leur financement.

Vous ne souhaitez pas aujourd'hui appliquer ce versement pour sous-densité en indiquant que les modalités de ce versement seront étudiées dans le cadre de la révision du PLU. Nous comprenons bien qu'une réflexion soit nécessaire pour définir les secteurs de densité minimale où s'appliquerait ce versement pour sous-densité.

Néanmoins, le PLU actuel nous semble comporter suffisamment d'orientations et de choix clairs dans les zonages pour permettre de définir d'ores et déjà des secteurs où devrait s'appliquer une densité minimale. Notre collectivité pourrait faire le choix d'appliquer cette disposition de manière modérée avec le seuil minimal de 50 % de densité dans les secteurs les plus extensifs pour en tirer de premiers enseignements et des réajustements d'ici 2015 date prévisionnelle de l'approbation du futur PLU. Sans attendre cette date, nous suggérons d'étudier cette proposition au cours de l'année 2012 pour l'appliquer en 2013.

Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons ce soir créer la taxe d'aménagement qui vient se substituer aux diverses taxes d'urbanisme existantes et qui vise notamment le financement des politiques de protection des espaces naturels sensibles.

Le choix qui a été fait est de se donner du temps pour réfléchir aux exonérations possibles, aux modulations de taux et à la sectorisation. Il faut, en effet, étudier cela avec précision, même si nous avons tout de même une connaissance assez fine des données qui nous aurait permis d'aller un peu plus loin dès maintenant. Nous devons être attentifs à permettre un développement harmonieux du territoire, à choisir des modalités favorisant la mixité sociale de manière audacieuse.

Je voudrais toutefois regretter que le reversement aux communes ne soit que d'un huitième au regard de la mobilisation des communes dans le développement du territoire et dans la protection des espaces naturels, il me semble qu'un quart aurait été un signe fort pour nous permettre de mener des actions innovantes. J'espère donc que ce n'est qu'une étape.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2011-2582 - finances, institutions et ressources - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2012 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2582. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne la mise en place d'instruments de gestion de la dette pour les services de la Communauté urbaine de Lyon pour justement la gestion de la dette sur l'exercice 2012. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de mon groupe sur ces quatre dossiers habituels qui portent sur des opérations financières. La confiance est là, il n'y a aucun doute sur ce sujet, et ce ne sera pas l'objet de cette intervention. Mais je m'en saisis pour quelques réflexions plus générales sur les contraintes financières et le contexte actuel de la dette, sur les marchés financiers, sur les agences de notation.

Dans l'ambiance médiatique et politique quasi générale, il est bien que des voix discordantes s'élèvent pour éclairer les chemins alternatifs à l'austérité renforcée qui s'impose en Europe. En faisant payer au peuple la crise systémique dont ils ne sont pas responsables, s'enclenche une spirale infernale qui, de baisse des dépenses utiles en croissance atone, casse la machine économique, pousse à la hausse des taux d'intérêt, augmente la charge de la dette et donc l'ampleur de celle-ci, ce qui, au plan politique, conduit à ramener les colonels fascistes grecs au pouvoir et la droite dure en Espagne.

L'économiste en vogue Patrick Artus, dans les colonnes du *Monde* du 16 novembre, indique que pour tenir les engagements du plan de rigueur, le Gouvernement devra doubler ses prévisions, passer de 7 à 14 milliards d'économies. Il ajoute qu'il serait souhaitable de ne pas tuer la demande à court terme tout en préservant l'offre à long terme, taxer davantage les revenus du capital et les plus-values ; et j'ajoute les transactions financières.

Nous pensons que la dette de l'Etat doit conduire non pas à la réduction des dépenses mais à leur réorientation sur ce qui est utile et efficace pour l'économie réelle. Par exemple, on nous parle toujours -comme madame Parisot aux Journées de l'économie-, des charges sociales des entreprises qui pèsent trop lourd sur elles et notamment sur les PME. Or, ces charges contribuent efficacement à la santé et aux conditions de vie des salariés, donc à leur capacité productive, à leur productivité si utile. Mais on ne nous parle jamais des charges financières qui pèsent lourdement et de plus en plus quand le crédit se fait rare et ne servent que les circuits financiers spéculatifs. Si l'on regarde la charge de la dette de l'Etat, c'est devenu le premier budget de la France et ces milliards vont exclusivement aux marchés financiers. Dans une moindre mesure, le poids des intérêts de la dette pèse aussi dans les budgets de nos collectivités comme dans ceux des entreprises.

Nous proposons depuis près de trente ans maintenant que, selon des critères d'efficacité économique, sociale, territoriale et environnementale, les prêts à taux dégressifs soient attribués aux entreprises qui s'engagent utilement sur ces critères. C'est la base théorique du fonds régional pour l'emploi en Rhône-Alpes. Il y a là un champ considérable de milliards qui pourraient être utilisés pour investir dans l'activité économique réelle et dans ce qui fonde l'attractivité de nos territoires : les infrastructures, les équipements, les logements, l'école, la formation et la santé, la culture et la recherche, le bien-vivre ensemble dans le respect de l'égalité aussi pour nos emplois publics. Notre force, notre productivité, notre efficacité économique, culturelle et politique réside là et c'est là qu'il faut développer pour produire des richesses nouvelles et donc des recettes nouvelles. Bien sûr,

les marchés seront encore plus inquiets, ainsi que les agences de notation ! Mais nos concitoyens et les élus, eux, seront plus confiants et plus actifs pour dépasser cette crise et construire un avenir commun.

Je ferai deux remarques finales, l'une sur la péréquation horizontale et l'autre sur l'agence de financement des collectivités.

L'assemblée des communautés urbaines de France vient de dénoncer la double peine infligée aux communes les plus en difficulté qui risquent d'être prélevées, au titre de la péréquation horizontale, au profit des communes dont l'effort fiscal est inférieur à la moyenne. Il conviendrait, selon les recommandations de l'assemblée des communautés urbaines, de différer la décision ou d'en modifier pour le moins le sens par la prise en compte de l'effort fiscal des communes et par la prise en compte, -je rajoute- de l'effort en logement social des communes. Bonne bataille en vue dans les assemblées, messieurs les Sénateurs et Parlementaires qui sont ici présents !

Deuxièmement, l'agence de financement des collectivités, cela va dans un bon sens mais encore faut-il s'assurer que cette agence ne soit pas prisonnière des marchés financiers et que les critères d'attribution de prêts aux communes ne soient pas les mêmes que ceux des banques et des marchés, sinon cela ne servira pratiquement à rien. C'est pourquoi les élus communistes et républicains proposent que la France se dote d'un pôle public financier lui permettant d'avoir la main sur l'activité financière.

Si l'avenir, monsieur le Président, se doit d'être le mouvement, c'est en ce sens qu'il convient de le travailler, à savoir reprendre la main sur les marchés, non pas pour une économie administrée, étatisée, centralisée, autoritaire, non, mais pour une économie et un système démocratisé, décentralisé, citoyen, qui permette tout à la fois d'assurer au niveau national toutes les formes de solidarité et les moyens des gestions publiques à tous les niveaux, donc de nos collectivités locales et territoriales. A inventer, ce système ? Oui, il faut l'inventer ! Et il faut l'inventer par de l'audace sur les questions démocratiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Nous assistions ensemble la semaine dernière aux Journées de l'économie à Lyon, journées extrêmement intéressantes où je pense les uns et les autres nous pourrions aller avec profit.

Vous citez Patrick Artus et effectivement, dans son livre *Une France sans ses usines*, il nous montre à quoi aboutit un pays qui, un moment donné, a pensé qu'il y avait un modèle post-industriel qui devait être poursuivi et s'aperçoit aujourd'hui que, quand on laisse transférer les usines, demain ce sera les centres d'innovation, les centres de recherche qui accompagneront la délocalisation des usines.

Et donc Philippe Aghion et Patrick Artus expliquaient comment demain on pouvait essayer de mener cette économie productive qui soit à la fois un choc positif pour l'économie française et qui, en même temps, permettrait de relever deux défis, le défi économique et le défi écologique, parce que là où on investira demain c'est dans ces cleantechs qui nous permettront de prendre en compte les problèmes énergétiques, les problèmes de dépollution de l'air, de dépollution du sol, de construire l'usine du futur décarbonnée, ce dont nous parlerons la semaine prochaine lorsque nous examinerons le plan climat au niveau de notre Communauté urbaine.

Ils disaient que, pour cela, il faut faire attention, assainir la situation mais en même temps essayer de faire que l'on ne

tombe pas dans la récession et donc faire un véritable choc productif ; et vous savez qu'un certain nombre d'économistes expliquaient l'impérieuse nécessité d'investir près de 30 milliards sur l'investissement productif, ce qui demande évidemment un effort par ailleurs mais un effort qui permettra de préparer la France de demain.

Merci, chers collègues. Et effectivement c'est le sens du mouvement. Encore convient-il de pouvoir assurer sur ce type de position d'hégémonie intellectuelle, mais ce serait plutôt gramscien que bernsteinien.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2011-2610 - finances, institutions et ressources - Révision des référentiels d'achat de la Communauté urbaine agissant en tant que pouvoir adjudicateur et entité adjudicatrice - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2610. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le Président. En application du code des marchés publics, la Communauté urbaine avait adopté par délibération, dès le 12 janvier 2009, un référentiel d'achats pouvoir adjudicateur ainsi qu'un référentiel d'achats entité adjudicatrice, spécifique aux achats de la direction de l'eau. Les évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et les premières applications du Grenelle de l'environnement imposent des obligations nouvelles. Il est donc proposé de réviser les référentiels d'achats pour intégrer ces nouveaux besoins et disposer ainsi d'une classification des achats plus adaptée. Ce dossier a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe écologie.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous profitons de cette délibération pour nous réjouir de voir arriver une nouvelle famille d'achats autorisant l'achat de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique. Vous savez que c'est un sujet qui nous tient à cœur mais qui doit être accompagné du développement local de cette agriculture, comme nous l'avons exprimé lors du dernier Conseil.

Un nouvel article, l'article 53 du code des marchés publics promulgué par le décret du 25 août 2011, permet de mentionner les circuits courts. Donc il faudra s'appuyer là-dessus et nous espérons que cette délibération permettra d'avancer, notamment dans la gestion du restaurant communautaire pour avoir une facilité d'arrivée du bio dans ce restaurant.

Nous voterons évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2011-2611 - finances, institutions et ressources - Création d'un pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Approbation des projets de statuts - Demande de création du pôle métropolitain - Délégation générale aux ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2611. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Chers collègues, il s'agit ce soir de voter, comme vous le savez, l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon au pôle métropolitain. Nos partenaires de Vienne et nos partenaires de Saint Etienne ont déjà voté dans ce sens-là. Nos partenaires du Nord Isère le feront la semaine prochaine.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 42).

Le périmètre dont il s'agit -je m'efforcerais d'aller très vite-concerne, comme vous le savez maintenant puisque nous avons reparlé de tout cela à différentes reprises, de 140 communes, presque deux millions d'habitants. Il s'agit de Saint Etienne Métropole, du Grand Lyon, de la CAPI et de VienneAgglo.

Depuis le vote de la loi, un certain nombre de territoires du pays se sont déjà engagés dans la réflexion autour des pôles métropolitains ; on doit aujourd'hui dépasser la vingtaine. Le pôle métropolitain lyonnais tout comme le sillon Lorrain -comme vous le voyez- ainsi que les deux départements alsaciens sont manifestement les trois projets les plus avancés.

Les fonctions que la loi attribue au pôle métropolitain concernent, comme vous le savez aussi, l'économie ainsi que la recherche et l'université, la culture, l'aménagement de l'espace et la protection de nos paysages de nos zones rurales tout comme la réalisation d'un réseau de transports collectifs plus performants au sein des territoires concernés.

Je ne reviendrai pas sur les grands objectifs qui ont été mis en avant, à la fois par la loi et par nous-mêmes, concernant ce pôle métropolitain et je m'efforcerais d'aller directement vers les modalités de construction de ce pôle métropolitain lyonnais.

Il s'agit bien entendu d'éviter de construire une strate administrative nouvelle. Il s'agit de définir, comme nous l'avons toujours fait, un nouvel espace de projet, le pôle métropolitain étant bien entendu la nécessité de réfléchir à hauteur de territoires différents susceptibles de peser dans un monde en concurrence éffrénée.

Il s'agira aussi pour le pôle métropolitain de mutualiser des ressources mais aussi d'assurer sa pérennité à la fois organisationnelle et juridique. Le pôle métropolitain, le nôtre comme les autres, sera un interlocuteur unique à la fois à l'égard de l'Etat, par exemple pour la DTA, mais aussi à l'égard de l'Europe.

Enfin, nous souhaitons que le pôle métropolitain agisse de manière pragmatique, dans un cadre le plus souple et le plus évolutif possible. Un certain nombre d'éléments sont avancés en ce qui concerne les statuts de ce pôle métropolitain lyonnais. Comme vous le savez, 64 sièges seront proposés dans le futur Conseil métropolitain. Ils seront répartis de manière à ce qu'à la fois la Communauté urbaine de Lyon puisse être représentée à la juste hauteur mais aussi pour qu'elle ne soit pas ultradominante.

31 sièges seront donc proposés à la Communauté urbaine de Lyon, 15 pour Saint Etienne Métropole, 9 pour la CAPI et 9 pour ViennAgglo.

En ce qui concerne les clés de répartition budgétaire, il y aura pour partie ce qui existe dans le cadre de la préfiguration actuelle, une part fixe qui consistera à financer des dépenses minimales de structure -il est clair que les fonctionnaires qui seront attachés à ce pôle métropolitain seront peut-être au maximum une demi-douzaine- et une part variable qui sera déterminée par le pôle métropolitain lui-même en fonction des projets qui lui seront soumis.

Comme vous le savez puisque cela a été indiqué à la fois ici à deux reprises et au sein de la commission Finances, un schéma de gouvernance est proposé -vous l'avez sous les yeux- : il s'agit, à côté du Conseil métropolitain qui est un peu l'unité de base de ce pôle métropolitain en construction, qu'il y ait un Bureau composé de nos quatre Vice-Présidents ainsi que de nos Présidents des quatre commissions thématiques. Ce Bureau sera entouré à la fois pour avis mais aussi, en ce qui concerne un certain nombre d'indications, par des instances voulues comme des instances partenaires. Il s'agit de l'assemblée générale des Maires ; le Bureau présentera chaque année à l'assemblée générale des Maires un rapport circonstancié. Il s'agit d'une conférence économique métropolitaine qui sera largement composée à la fois des chambres de commerce et d'un certain nombre de chambres consulaires mais aussi d'entreprises. Enfin, il s'agit d'une conférence métropolitaine qui regroupera nos quatre conseils de développement, sachant que ces quatre conseils sont déjà dans une posture de travail en commun. D'ailleurs, à Vienne, lors de la première assemblée des Maires, ils avaient produit un rapport qui leur était commun.

Je termine concernant notre calendrier, c'est-à-dire la procédure de création du pôle métropolitain sachant que, dès le 13 décembre, la CAPI aura voté. Ce sera alors au Préfet bien entendu de prendre la relève. Pour ce faire, le Préfet devra consulter la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ainsi que les départements concernés par le pôle métropolitain tout comme la Région Rhône-Alpes.

Au-delà de ces simples consultations pour avis, le Préfet pourra, par un arrêté qui sera probablement promulgué aux alentours du début de l'été, installer ce pôle métropolitain lyonnais qui sera probablement une première du genre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai évidemment pour ce sujet important beaucoup d'interventions. Essayez de respecter vos temps de parole. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes satisfaits de voir aboutir la création de ce fameux pôle métropolitain.

Juste pour en rappeler la genèse, je rappelle que ce projet avait été initié par nos agglomérations bien avant les conclusions du comité Balladur et qu'il est né du constat fondé sur une réalité territoriale : nos frontières administratives sont en décalage avec le fait urbain. Et au moment où huit français sur dix vivent en ville et où l'urbanisation se fait au profit des principales aires urbaines, il fallait bien un ajustement. Il faut dire que le mérite de la réforme territoriale est d'avoir commencé à reconnaître le fait urbain avec la métropole et le pôle métropolitain. Ces dispositions sont d'ailleurs les seules qui ont fait consensus.

Cependant, comme vous le rappeliez, monsieur le Président, lors des 39^e journées des Communautés urbaines de France, les indicateurs sont aujourd'hui au rouge. Certaines tendances freinent le dynamisme du monde urbain comme les propositions sur le fonds de péréquation qui nous sont actuellement proposées.

La coopération métropolitaine entre le Communauté urbaine de Lyon, Saint Etienne, la CAPI et Vienne est née d'une expérience. Elle procède donc d'une démarche inductive et a vocation à fonctionner comme une métropole des petits pas. C'est pour cette raison qu'il est difficile aujourd'hui de vouloir tout formaliser rapidement en figeant les règles de fonctionnement. C'est un outil souple et il faudra pouvoir revenir sur les dysfonctionnements, s'il s'en présentait. Je crois que cette souplesse de fonctionnement est la raison du plébiscite qu'a obtenu le pôle métropolitain en France, contrairement au statut de métropole. Je vous rappelle que 21 projets de pôles métropolitains sont en cours d'élaboration.

Ce qui suscite un intérêt pour cette formule c'est aussi le fait qu'elle permette de préserver l'autonomie des différents partenaires. D'ailleurs, il n'y a pas de fiscalité propre, donc pas d'autonomie financière, ce qui relativise la peur d'un poids décisionnel écrasant sur cet échelon supplémentaire.

Comme le souligne d'ailleurs Jacques Péliissard, les pôles métropolitains permettent de multi-appartenir, de construire des alliances, un réseau de collectivités.

Troisième remarque, les pôles métropolitains ont vocation à tirer la croissance du pays et engager la réindustrialisation du pays. Ils nous permettent d'adapter le moyen à la fin grâce à la compétitivité des villes monde. Notre monde a évolué vers une économie du savoir et de l'information et l'on sait que les très grandes agglomérations, les mieux dotées en fonctions supérieures comme la recherche, les services aux entreprises, les télécommunications, concentrent les emplois et les richesses.

Il y a du potentiel en France puisqu'il existe 12 aires métropolitaines qui accueillent près de la moitié de la population et de l'emploi. La coopération métropolitaine sur l'économie, les pôles de compétitivité, les transports auront cette vocation car, au-delà de la taille critique, c'est un développement qualitatif que nous devons construire pour rivaliser avec Barcelone et Milan. Il faudra bien entendu veiller à une bonne coordination avec l'action déjà active de la Région Rhône-Alpes et veiller à ne pas entrer en concurrence.

Ce pôle métropolitain est une réelle opportunité pour notre dynamisme dans la période de crise que nous traversons. Il est regrettable -comme il a été rappelé lors de ces journées des Communautés urbaines- que le dynamisme de ce pôle métropolitain soit mis à mal par la situation financière de nos Communautés urbaines suite à l'injuste système de péréquation horizontale qui nous est proposé aujourd'hui. Nous avons quelques inquiétudes sur cette proposition, sachant qu'elle est déjà pratiquée dans les faits.

Nous voterons donc ce rapport sur la création de pôle métropolitain et nous appelons nos parlementaires à être très vigilants sur la mise en place de cette péréquation horizontale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le prolongement de la réforme territoriale votée en décembre 2010, notre collectivité souhaite s'engager sur la voie de la création d'un pôle métropolitain avec les agglomérations de Saint Etienne, Bourgoin et Vienne.

Cette initiative ne saurait constituer une surprise dès lors que le Communauté urbaine de Lyon, bien avant le vote de la loi, avait déjà décidé de créer un processus de concertation avec les intercommunalités précitées.

Depuis 2001, dans cette enceinte, j'ai plaidé inlassablement pour l'émergence d'une grande métropole d'équilibre, telle que la concevait la DATAR au milieu des années 60, afin de contrebalancer le poids excessif de la région parisienne dans notre pays. Dès lors, toutes les initiatives, même les plus modestes, qui vont dans cette direction ne peuvent que rallier nos suffrages.

La création d'un pôle métropolitain constitue une avancée significative qui mérite d'être soutenue. Mais nous souhaitons que ce pôle métropolitain soit ouvert et évolutif. Ouvert car il s'agit d'y associer les communes membres ainsi que les forces vives du territoire -à cet égard, nous nous félicitons que les statuts prévoient la création d'une assemblée générale des Maires, une conférence économique et une conférence des conseils de développement- ; évolutif car il s'agit pour nous d'une étape sur le long cheminement qui doit nous conduire, à plus long terme, vers la création d'une métropole à l'échelle de l'aire urbaine. C'est la raison pour laquelle l'élargissement progressif du périmètre de ce pôle métropolitain doit être un objectif de tous les instants.

La discontinuité territoriale qui caractérise le pôle aujourd'hui n'est pas une contrainte rédhibitoire pour la mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers qui relèvent de l'immatériel. En revanche, la discontinuité territoriale devient un handicap dès lors que l'on souhaite traiter des questions qui relèvent du développement économique ou de l'aménagement du territoire. Ainsi, la discontinuité territoriale n'est guère appropriée lorsqu'il s'agit de définir ensemble une politique des grandes infrastructures de communication et, de la même façon -je l'ai déjà évoqué lors de notre dernière commission générale-, l'absence de la zone économique de Satolas dans le périmètre du pôle métropolitain constitue également un obstacle qu'il convient de lever au plus vite. C'est la raison pour laquelle l'urgence de l'élargissement se situe d'abord au niveau de l'est lyonnais.

Alors oui au pôle métropolitain, à condition que celui-ci soit considéré non pas comme un aboutissement mais comme un point de départ dans une perspective plus lointaine d'une gouvernance métropolitaine.

Je voudrais profiter de cette intervention pour répondre à deux des critiques qui sont adressées aux partisans de ce pôle métropolitain.

La première critique consiste à dire que la création d'un pôle métropolitain revient à ajouter un échelon administratif supplémentaire au fameux millefeuille que chacun ambitionne de réduire. Cette objection pourrait être recevable si elle n'occultait la responsabilité du législateur qui n'a pas été capable de transformer l'organisation territoriale de la France afin d'aboutir à un triptyque commune-grande intercommunalité-grande région qui corresponde aux réalités économiques et sociologiques d'aujourd'hui. En quelque sorte, il convient désormais de démontrer la pertinence d'un nouvel échelon avant de consentir à supprimer un échelon obsolète.

La seconde observation réside dans l'affirmation selon laquelle le pôle métropolitain ferait double emploi avec la Région urbaine de Lyon (RUL). Le concept de région urbaine est apparu en 1970 dans le schéma de l'OREAM. La RUL aurait pu être effectivement la préfiguration de la grande métropole que nous appelons de nos vœux. Malheureusement, cette instance n'a pu jouer ce rôle du fait de la présence en son sein de la Région Rhône-Alpes et des départements qui ont dénaturé la vocation initiale de la Région urbaine de Lyon.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la création du pôle métropolitain est un acte majeur qui va dans la bonne direction. Et ce n'est pas un hasard si, dans notre pays, de nombreux pôles métropolitains sont en voie de constitution. Aujourd'hui, il faut soutenir cette initiative avec conviction. Demain, il s'agira de la faire vivre et de la faire évoluer avec la même détermination.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme BENELKADI : Monsieur le Président, chers collègues, après la commission générale qui nous a permis d'échanger sur le sujet, nous passons de la parole aux actes puisque, ce soir, nous devons approuver le projet des statuts du pôle métropolitain à constituer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole, celle de la Porte de l'Isère et celle du Pays viennois. Il s'agit donc d'accepter la structure de ce pôle métropolitain avec une répartition proportionnelle des quatre communautés qui la composent.

A partir du moment où le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain a dit son soutien à cette ambitieuse perspective, représentant deux millions d'habitants et 140 communes, il apparaît évident de soutenir également l'institutionnalisation de la démarche.

Alors que le Gouvernement a voulu revoir l'organisation politique territoriale en créant encore plus de confusion qu'avant, nous sommes sensibles à l'argumentation selon laquelle le pôle métropolitain n'est pas conçu comme une strate administrative supplémentaire mais bien comme un nouvel espace de dialogue, d'échanges et de projets.

Nous voterons ce projet de statuts. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous arrivons au terme des débats sur la mise en place du pôle métropolitain avec le vote de la délibération qui nous est soumise ce soir.

Comme je l'ai déjà indiqué, notre groupe GAEC votera pour cette délibération tout en rappelant ses limites liées à la loi sur la réforme des collectivités. Nous considérons en effet que ni la métropole ni le pôle métropolitain ne sont les meilleurs cadres pour favoriser la coopération à l'échelle métropolitaine, d'abord pour des raisons liées à la démocratie locale et à la désignation au troisième et au quatrième degré pour les citoyens de nos villes et arrondissements de Lyon. Nous nous sommes prononcés depuis longtemps pour un changement de mode d'élection pour la Communauté urbaine en faveur d'un mixte entre proportionnelle directe et représentation des communes membres ; et la loi devrait renforcer le cadre démocratique à l'échelle de la métropole, rendant obligatoire l'association des conseils de développement et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, rendant également obligatoire le vote d'un rapport annuel devant les Conseils des membres du pôle.

Nous apprécions positivement que les projets de statuts comportent des éléments qu'on ne retrouve pas dans la plupart des autres projets comparables en France.

Nous avons également bien noté -bien que cela ne figure pas dans les statuts, ce que nous regrettons mais il semblerait que cela puisse l'être dans le règlement intérieur- l'engagement du Président Gérard Collomb sur ce rapport annuel.

Concernant la place des partenaires sociaux et en particulier des syndicats de salariés dans la gouvernance économique, nous souhaitons que l'imprécision des statuts soit mise à profit pour les intégrer de fait dans la conférence économique.

Contrairement à nos collègues de l'UMP, nous étions opposés à l'utilisation de la forme métropole qui aurait conduit à durcir les rapports avec les communes de la Communauté urbaine de Lyon mais aussi à rendre plus difficile l'ouverture à d'autres. Nous apprécions la forme évolutive et l'ouverture indispensable vis-à-vis de l'entrée de nouveaux membres, la souplesse de cette construction comme la volonté de disposer d'une structure permanente assez légère.

Il s'agit de favoriser une dimension partenariale de coordination-coopération plutôt que de délégation de compétences pure et simple. Par contre, cela exigera l'intégration, dès le début, d'une démarche d'évaluation de la démarche, du travail et de ses résultats concrets.

La composition initiale du pôle -personne ne le conteste d'ailleurs- n'est pas idéale par rapport aux enjeux ciblés en matière de développement économique, transports, aménagement, culture et promotion territoriale touristique. Mais il faut considérer cette composition comme un premier pas pour commencer à agir sans attendre et qu'il faut accompagner ce démarrage d'un appel à l'élargissement à d'autres partenaires, comme d'ailleurs à une amélioration, une remise à plat de la loi. Je ferai d'ailleurs un sort particulier aux transports pour lesquels la dimension opérationnelle relèverait d'un nouveau syndicat associant la Région et les départements avec les autorités organisatrices existantes pour se situer à la bonne échelle.

Ceci étant précisé, avec près de deux millions d'habitants, un million d'emplois, 120 000 étudiants et 11 500 chercheurs, le pôle commencera à approcher la bonne dimension pour peser. Le but principal annoncé étant d'améliorer la qualité de vie des citoyens en conciliant croissance économique, cohésion sociale et développement durable à travers l'économie, la recherche, l'université, la culture, les transports et la préservation des espaces naturels, nous retrouvons bien l'esprit et les priorités de notre plan de mandat.

Nous voterons donc ce rapport en appelant à l'évolution rapide du cadre et des pratiques réelles de sa gouvernance pour qu'il soit encore plus efficace et pertinent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Fournel. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, l'aire métropolitaine lyonnaise constitue un large bassin de vie et d'emploi. En effet, avec le développement des échanges et des infrastructures de transports, son périmètre s'est élargi au cours du temps et dépasse largement aujourd'hui le périmètre des intercommunalités actuelles.

La coordination des politiques à cette échelle est importante pour un développement durable, économe en ressources et

respectueux de l'environnement ; elle est aussi importante pour faciliter la vie des habitants, leurs déplacements et leur bien-être. Les travaux réalisés dans le cadre de la RUL ou de l'inter-SCOT vont dans ce sens. Le pôle métropolitain proposé, même s'il est aujourd'hui à une échelle plus réduite, pourra permettre une vraie solidarité et coordination des politiques entre les territoires qui le composent. En élargissant la coopération, on évitera ainsi la compétition entre territoires ; c'est une orientation que nous partageons.

La coordination à une échelle métropolitaine permettra une mise en cohérence et un renforcement de certaines politiques pour lesquelles l'échelle intercommunale est aujourd'hui insuffisante.

L'accent mis sur les écotecnologies, sur le maintien et le développement d'une agriculture de proximité et des circuits courts et sur la nécessité d'une offre renforcée et coordonnée en matière d'enseignement et de recherche ou encore la volonté d'expérimentation semble bien correspondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du moment.

La question des déplacements est cruciale à l'échelle métropolitaine ; elle se pose d'ailleurs sur un périmètre plus large que celui du pôle métropolitain et la coordination avec la Région qui a en charge les TER est primordiale. Le projet d'une tarification multimodale zonale que nous défendons depuis longtemps est bien un projet prioritaire. Il faudra dès le départ avoir le projet d'un syndicat mixte de type SRU le plus large possible et comprenant en particulier les intercommunalités "interstitielles" traversées par les axes de transports en commun.

La question de l'aménagement du territoire est essentielle aussi à cette échelle pour maîtriser la croissance urbaine et préserver notre capital naturel et agricole. La création du pôle métropolitain peut permettre une plus forte mise en cohérence des politiques définies dans les différents SCOT et plans énergie climat et la mise en place d'actions communes.

La création d'un pôle métropolitain pourra aussi favoriser la mise en réseau des institutions culturelles, la mutualisation des ressources et la complémentarité d'événements.

Enfin, soulignons la volonté d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire, aussi bien les acteurs économiques au travers de la conférence économique métropolitaine, à laquelle nous souhaitons aussi que les acteurs sociaux soient associés, que la société civile au travers de la formation métropolitaine des conseils de développement.

Enfin, nous souhaitons insister sur plusieurs points :

- Le pôle démarre avec quatre EPCI. Nous demandons s'il n'aurait pas pu démarrer avec plus d'acteurs et nous demandons aussi comment les autres EPCI du périmètre de la RUL ont été sollicités. En tout cas, il nous faut, à l'avenir, avoir un objectif permanent d'élargissement du pôle aux autres territoires du périmètre de la RUL et, pour cela, il faudrait tenir régulièrement des conférences élargies, faire des propositions de coopération au sujet de projets particuliers qui amèneront les autres territoires à rejoindre à terme le pôle. Cette démarche renforcera la pertinence de la démarche métropolitaine. Il semble que le prochain objectif d'élargissement pourrait concerner en particulier Villefranche sur Saône.

- Dans le deuxième point, pour le projet de syndicat mixte de transports, nous souhaitons qu'il soit créé sur un périmètre plus large que le pôle métropolitain, aussi proche que possible du périmètre de la RUL, et en particulier sur un territoire sans

interstice, avec tous les acteurs concernés (EPCI, Départements et Région). Cela facilitera grandement en particulier la mise en place d'un tarif multimodal zonal. Notre assemblée doit être impliquée dans ce débat, pas seulement le SYTRAL.

- En troisième point, sur la gouvernance, cette instance sera élue au troisième degré puisqu'elle sera élue par des conseillers communautaires, eux-mêmes déjà élus au second degré. Il y a plusieurs risques : un risque de fonctionnement peu démocratique avec un éloignement plus grand des élus des citoyens et un risque d'une assemblée encore plus masculine que la nôtre, rappelant que notre Conseil comporte seulement 24 % de femmes. L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel devient encore plus nécessaire.

Le fait que le nouveau pôle métropolitain soit principalement une structure de projets, avec approbation des différents projets et leur financement par les différentes assemblées communautaires, va dans le sens d'un meilleur contrôle de ses orientations et de son fonctionnement par notre assemblée.

Je vous remercie de tenir compte de ces différentes remarques et notre groupe votera la création du pôle métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de créer officiellement le pôle sur lequel nous travaillons déjà depuis des mois. C'est une date importante. Il convient donc de prendre les choses telles quelles sont, de les analyser sans passion excessive.

Sur la coopération métropolitaine, beaucoup a été dit et beaucoup a été fait. Vous me permettrez de rappeler que c'est la Région urbaine de Lyon, créée depuis près de vingt ans, qui a été le moteur et qui aujourd'hui nous aide dans cette coopération métropolitaine.

Les avis concernant le pôle métropolitain sont différents entre les groupes, parfois les divergences se font jour dans les groupes. Le verre est tantôt à moitié vide, tantôt à moitié plein, la rivière est soit sèche, soit en crue. Et notre groupe, uni par les idées politiques qui forment le courant centriste, sait aussi tenir compte des opinions des uns et des autres. Nul ne peut prétendre penser exactement la même chose que son voisin, à moins de se renier en partie. En étant le Président, je dois faire preuve d'une souplesse rare pour dévoiler la parole du groupe sur le pôle métropolitain, les souhaits mais aussi les craintes que ce dossier suscite.

Puisque je parle de souplesse, il faudra aussi la garder dans l'organisation du pôle. Ne créons pas une structure lourde, difficile à faire avancer. Nous réunissons quatre intercommunalités dotées de services puissants. Il n'est pas utile de développer une technocratie qui serait coûteuse et peu efficace compte tenu des missions du pôle, d'autant que ce pôle est composé d'élus au troisième degré. Ce n'est pas une nouveauté pour nous car les instances de ce genre sont nombreuses mais nous devons avoir conscience du risque qu'il peut y avoir à ce que nos concitoyens se sentent de plus en plus éloignés de la décision. Il conviendra donc de mettre en place une représentation équilibrée lorsque nous désignerons nos délégués au pôle métropolitain pour que tous les groupes soient représentés.

Afin de tenir compte de la diversité des territoires, je fais ce soir une proposition que, parmi les 31 sièges, 9 aillent déjà

aux Présidents de conférences des Maires. Sur les territoires, la proximité, je souhaite en effet qu'on n'oublie pas que la proximité, c'est le rôle des Maires. Nous votons aussi ce soir l'évolution des conférences des Maires ; elle doit se faire en association avec le développement du pôle métropolitain. C'est une gouvernance d'ensemble qu'il faut inventer. Ne diluons pas ce lien de proximité qui est encore l'un des garants les plus forts du lien social trop souvent malmené.

Il nous semble -et cela a déjà été dit- que la mission principale du pôle métropolitain concernera la politique des transports. Aujourd'hui, rien n'est clair dans ce domaine : qui fait quoi ? Il est utile de coordonner les efforts de nos agglomérations en la matière, qui sont liées par un bassin de vie et d'emploi, par des activités économiques en commun, complémentaires.

Néanmoins, je pense qu'il serait bon de pouvoir associer à ces réflexions toutes les AOT mais aussi les Départements, au moins dans le Rhône du fait de l'organisation locale des transports, mais aussi la Région ; c'est en effet elle qui est responsable de la cohérence ferroviaire locale. Il faut que chacun se coordonne. Il y a suffisamment de problèmes en la matière dans notre secteur, assez de projets stratégiques, tant autoroutiers que ferroviaires ; la division nuit à nos territoires et à leurs habitants. Nos ambitions ne seront pleinement réalisées que si nous intégrons à la structure les acteurs qui peuvent nous aider. Il faudra également reprendre votre bâton de pèlerin, monsieur le Président, pour convaincre les territoires voisins que sont la Côte-d'Or, l'Ain, l'est lyonnais, de travailler avec nous. En effet, comment développer une politique des transports sans intégrer l'aéroport dans la réflexion et dans l'action ?

La réforme des collectivités territoriale, par-delà ses imperfections, en particulier financières, partait d'un constat partagé je crois par tous : l'organisation est trop complexe, la démocratie locale en pâtit. On peut être en désaccord sur les moyens retenus pour simplifier ce millefeuille mais ils existent. Prenons donc garde à ne pas créer une couche supplémentaire qui viendrait s'endormir puis se fossiliser dans le lit des bonnes idées. Il faudra donc réfléchir à la suppression de couches.

Ce pôle métropolitain peut être une étape intéressante, une coopération volontaire sur la base des compétences et des raisons financières. Dans cet esprit, nous souhaitons donc voir plus loin. Il faut développer une vision métropolitaine à long terme. L'avenir est métropolitain ; il nous faut encore l'écrire sur la base des esquisses que nous voyons ce soir. Nous pouvons faire plus, c'est possible, c'est imaginable.

Monsieur le Président, Baudelaire disait "L'imagination est la reine du vrai et le possible est une des provinces du vrai". Faisons de notre métropole la capitale de cette province !

Sur cette base, parce qu'il faut toujours laisser une chance à la nouveauté, même quand on doute, une partie de notre groupe s'abstiendra tandis que l'autre partie votera pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, en franchissant une nouvelle étape institutionnelle avec la création d'un pôle métropolitain, que vous souhaitez ambitieux et pragmatique dans les domaines économiques, culturels, tourisme, des transports et d'aménagement du territoire, il n'est pas vain de rappeler que cette coopération est aussi ce qu'envisage la loi de réforme des collectivités territoriales tant décriée qui a fait plus de mécontentements que d'adhésions.

Nous avons tous été destinataires, à ce sujet, d'un courrier du Président du Sénat qui nous propose, entre autres, d'organiser des états généraux de la démocratie territoriale avec l'ensemble des élus locaux mais aussi les acteurs du développement local pour aborder la question des compétences, celles des financements, de la solidarité territoriale, le devenir de la France des territoires. Voilà donc une belle et juste ambition à laquelle nous ne pouvons qu'être sensibles et adhérer, ce qui ne peut qu'enrichir notre débat de ce soir.

Si nous pouvons porter bien haut le pôle métropolitain comme outil de coopération, cela doit s'inscrire dans une notion de polycentralité et de complémentarité des territoires car, il faut le dire avec conviction, l'attachement au territoire est fort et historique. C'est donc bien le choix de la coopération volontaire et non celui de la concurrence entre territoires qui respecte les intercommunalités, elles-mêmes respectant les communes, pour porter ensemble des réponses publiques partagées à l'échelle du pôle métropolitain. Ce sont plus d'emplois, de développement économique, de logements, de déplacements, de formation. Autrement dit, c'est la vie concrète des gens. Il nous faut donc nous tourner vers nos concitoyens et décider avec eux car toutes les politiques menées, toutes les problématiques qui se posent, toutes les décisions prises concernent les gens, concernent l'humain. Il doit en être de même pour ce qui concerne le pôle métropolitain rassemblant ces quatre intercommunalités, ces quatre EPCI.

La création de cet échelon supplémentaire n'a de raison d'exister que, dans la mesure où tout part de la commune, si elle est respectée et parfaitement représentée et associée aux objectifs poursuivis par le pôle métropolitain.

Nous ne souhaitons pas une superstructure qui serait le pendant d'un certain libéralisme économique ou du moins de son accompagnement, bien au contraire. A partir du dynamisme de nos territoires, nous pouvons inventer les solidarités du pôle métropolitain en matière d'emploi, d'innovation et de coopération mais aussi avec les forces de la Région Rhône-Alpes.

Ces pôles métropolitains doivent, à l'évidence, porter l'essence même de la décentralisation que sont la proximité et le service rendu à la population. La compétitivité et le dynamisme ne doivent pas accroître la concurrence entre les territoires, bien au contraire. Cela doit surtout entraîner leur développement et gommer les inégalités géographiques, sociales et économiques en rapprochant les territoires entre eux, le réseau de transports collectifs intermodal aura donc un grand rôle à jouer ; entre autres, l'étude d'une tarification par zone et nous aurons aussi à réfléchir à une autorité organisatrice de transports à l'échelon métropolitain. La pertinence du territoire retenu nous semble bien correspondre ; reste à travailler aussi à l'échelle de l'inter-SCOT.

Le plus d'un pôle métropolitain doit être envisagé avec des citoyens acteurs de la société civile qui en percevront les bénéfices. Le débat démocratique, au cœur de nos préoccupations, partagé avec toutes les forces vives. Aussi nous aurions souhaité -et cela a été fait dans une adoption des statuts différenciés dans les dates- que soit retenue, peut-être au niveau du règlement intérieur, la question suivante : que les organisations syndicales de salariés et de patronats soient elles aussi associées à la conférence économique et que l'on ne s'en tienne pas à la CCI et uniquement aux organisations professionnelles.

Il s'agit aussi pour nous d'agir sur la qualité de vie des citoyens et d'organiser une véritable participation démocratique dans tout ce que nous ferons au niveau du pôle métropolitain. Nous pouvons faire appel à l'innovation pour la future gouvernance

mais il nous faut surmonter un obstacle afin que le pôle métropolitain ne soit pas perçu comme une superstructure éloignée du pouvoir de décision du terrain et donc des citoyens, rendant difficile la compréhension de l'action publique et le rôle des différentes collectivités. La participation, l'essence même de la future gouvernance dans le respect de chacun. Ayons de l'audace, ayons de l'audace !

Le débat de ce jour nécessitera certainement d'autres discussions pour approfondir l'ensemble des questions et interrogations soulevées par la création du pôle métropolitain qui n'ont pas pu encore être explorées à ce jour.

Notre groupe approuvera cette délibération, avec les remarques et propositions ainsi exprimées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, nés avec la loi du 16 décembre 2010, les pôles métropolitains répondent à des réalités et des attentes de terrain. Preuve en est, plus d'une vingtaine -et c'est inscrit ici- de pôles métropolitains sont en projet ou sont en train de démarrer et, parallèlement, certaines métropoles émergent.

Un premier point que nous voulions soulever : épargnons-nous un débat sémantique voire virtuel qui oppose métropole et pôle métropolitain ! Le pôle métropolitain permet une coopération souple et élargie entre des territoires aux profils différents, de réunir entité urbaine dense, espace périurbain et communes rurales. Il permet aussi d'éloigner la crainte de voir -et ceci pour les communes- le centre urbain phagocytter la périphérie ; donc, en préservant la proximité, d'unir leurs ressources, de reconnaître toute leur légitimité aux communes et aux bassins de vie dans lesquels elles s'inscrivent. La métropole semble plus indiquée quand une homogénéité existe entre les communes sans l'existence de plusieurs centres déjà présents, avec leur histoire, leur nature, leur géographie. Donc les deux entités, les deux dispositifs présentent des modèles pragmatiques, avec des développements adaptés à la diversité des territoires.

Au delà de périmètres définis selon des critères géographiques ou juridico-administratifs, la condition qui doit présider à ces instances de coopération est bien de préserver de la souplesse pour agir et permettre des évolutions voulues par les élus et les citoyens qu'ils représentent, en tenant compte bien sûr des impératifs économiques, sociaux et des nécessités d'adaptation, à la fois au quotidien de nos citoyens et à une taille économique indispensable ; cela a été rappelé. Le volontariat est une des conditions vitales et nous écartons toute approche imposée aux élus, en quelque sorte un modèle qui leur tombe sur les épaules, et nous prônons une démarche d'initiative, née de la volonté des élus des communes, notamment des Maires et, au-delà d'eux, des citoyens.

D'autant que métropoles et pôles métropolitains peuvent être complémentaires et même se succéder, peut-être notre pôle pourrait-il être une première grande étape à franchir vers une intégration ultérieure plus aboutie ?

Ce pôle, par la mutualisation de ses ressources, permet d'offrir à ses habitants une meilleure qualité de vie et de bénéficier de services tels, par exemple, une plus grande facilité de déplacements -et nous rejoignons certains groupes- au travers d'une offre cohérente de transports collectifs avec une tarification zonale multimodale -c'est un exemple- ; cette possibilité d'une plus grande mobilité induit davantage d'échanges, un meilleur équilibre entre les différents territoires et un développement durable harmonieux.

Pour autant, peut-on se contenter de vouloir une plus grande coopération sans aller plus loin ? La reconnaissance de ce pôle, sans en faire une strate administrative supplémentaire, est nécessaire. Il est même indispensable de reconnaître son existence en tant qu'entité réelle, comme un territoire de coopération, de dialogue et de projets.

Ainsi, les principes illustrés et retranscrits dans ce projet de création de pôle métropolitain concrétisent cette démarche que nous soutenons. Une évolution juridique naturelle et la dotation de moyens financiers permettront de lui donner toute sa légitimité. Le projet de statuts sur lequel nous nous prononçons ce soir nous semble une première étape.

Sur les actions qu'exercerait le pôle, nous adhérons.

Nous souhaitons, quant à la nomination des représentants de notre agglomération au sein de l'assemblée délibérante, une large concertation, que les personnes désignées ne soient pas seulement l'apanage d'un unique arbitrage politique mais bien la traduction démocratique de la représentation des territoires et des bassins de vie, comme ceci est le cas dans les trois autres agglomérations.

L'enveloppe financière que vous proposez de mettre en place est-elle vraiment à l'aune de l'intérêt manifesté pour la création de ce pôle ? Son montant n'est pas mentionné dans la délibération ; vous nous indiquez que la part fixe correspond aux dépenses de structure et de fonctionnement courant ; elle serait, pour la première année, de 730 000 €. Qu'en est-il ? Quelles sont les affectations de dépenses ? La part variable serait votée chaque année, selon un montant et des répartitions en fonction des projets et de leur intérêt métropolitain. Pouvez-vous nous donner un éclairage plus précis ?

Et, j'en termine, au-delà de la définition de la nature et des moyens, le pôle métropolitain et les métropoles sont des moyens : l'objectif est d'avoir une entité avec des coopérations de projets ; l'objectif est bien de créer une communauté de destin -et ce propos, je le reprends, vous l'avez tenu en synthèse de l'assemblée générale des Communauté urbaines de France- entre territoires et leurs habitants avec pour fondation le respect des territoires de vie qui la composent, la reconnaissance de leur expression et la légitimité de la proximité, avec une attention voire une préoccupation constante : ne pas être trop loin des citoyens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération importante bien sûr et on ne peut que rappeler la puissance de l'agglomération lyonnaise, d'un point de vue démographique comme économique d'ailleurs, n'est plus à démontrer.

Pour autant, si nous voulons continuer d'être attractifs pour les entreprises qui créent l'emploi pour nos habitants, il est nécessaire aussi de préparer l'avenir et de relever les défis et les enjeux auxquels notre territoire doit faire face.

Dans une perspective de compétitivité européenne, nous devons pouvoir continuer d'offrir des services de qualité à notre population mais surtout être capables de constituer un réseau d'infrastructures de transports, aérien, fluvial, ferroviaire ou routier, suffisamment performant pour construire un territoire attractif et gage de développement.

Assurer ce développement harmonieux, préserver la diversité de nos territoires, voilà quels sont les enjeux qui se présentent à nous naturellement. Nous devons aussi veiller à ce que chacun des besoins puisse être rempli. Je pense en particulier à l'intérêt pour le développement de nos universités, la recherche, le développement durable dont on parle souvent et le développement économique tout particulièrement.

Or, nous sommes convaincus que le pôle métropolitain n'est pas le bon outil, offert par la loi certes, mais contrairement à ce que j'entends, la loi offre plusieurs possibilités. Elle offre une autre alternative qui est la métropole. Nous doutons de l'efficacité de cette nouvelle entité, qu'est le pôle métropolitain, face aux défis que nous avons à relever.

Notre position s'appuie sur cinq points précis.

Le premier, c'est un problème de taille et de continuité territoriale. Le pôle métropolitain, dans sa proposition, n'a pas de continuité territoriale ; cela a été dit. Que deviendront alors les territoires interstitiels ? Comment imaginer le développement d'un territoire sans y intégrer son aéroport pour le positionner dans la compétition des grandes métropoles européennes de même ampleur que chacun souhaite ?

Deuxième point : la superposition des structures. Ce pôle -que vous avez d'ailleurs soutenu sur le plan législatif puisque vous avez été à l'initiative de celui-ci-, faut-il le rappeler à certains de nos collègues qui considèrent que les élus n'ont pas été assez courageux, le pôle que nous votons ce soir est à l'initiative du Président du Grand Lyon, es qualité de Président de l'association des Communautés urbaines de France, et va représenter le septième échelon du millefeuille administratif, là où nous avions mis en place un outil de simplification qu'était la métropole.

Faut-il rappeler aussi, comme autre exemple, l'attitude prise par le Président de la Région Alsace qui vient d'avoir un accord avec les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour fusionner les trois institutions ? Là non plus, il n'y avait pas d'obligation de la part de la loi, il y avait une possibilité offerte et la chance a été saisie.

De nombreuses structures, la Région urbaine de Lyon, l'inter-SCOT, l'Agence d'urbanisme, travaillent aujourd'hui sur les sujets de développement des différentes agglomérations. Est-il nécessaire de multiplier encore de nombreuses études ? De plus, la bataille des compétences qui vont suivre risque de brouiller les repères des citoyens qui ont déjà du mal à reconnaître leurs représentants.

Troisième problème : des compétences limitées. Quelle sera l'efficacité de ce pôle ? Quelles sont ses ambitions et ses missions ? En matière de transports, comment avoir une politique cohérente et efficace sans la présence du Département ni celle de la Région ?

La demande de Jean-Jack Queyranne, le Président de la Région Rhône-Alpes, qui a demandé à être présent dans le comité syndical du futur pôle a été rejetée. La loi précise explicitement que le pôle métropolitain n'inclut pas la Région. Pourquoi n'avez-vous pas choisi un autre dispositif qui aurait été beaucoup plus opportun ? Craignez-vous la présidence de la Région Rhône-Alpes ? Pour autant, la Région et le pôle ne pourront agir chacun de leur côté ; va-t-on devoir créer une nouvelle institution de dialogue entre les deux ?

Ensuite, le financement : avons-nous besoin d'une structure supplémentaire qui va coûter plus de 1 M€, dont 730 000 € à

part fixe ? Chiffres que vous m'avez précisés dans votre courrier du 18 novembre, en réponse à mes différentes questions ; mais ce ne sont là que des estimations et la part variable n'est pas encore déterminée. Notons que nous n'avons pas de budget et que la liste des études qui sont réalisées reste très longue. La création d'une telle structure, au moment où il est appelé à la simplification administrative et à la recherche d'économies, est en décalage avec l'ambition nécessaire pour la deuxième agglomération de France.

Enfin, la gouvernance : quelle est la représentativité des 31 membres ? Nous vous avons demandé des précisions là-dessus. S'agissant d'un syndicat mixte fermé, le Conseil de communauté peut désigner les membres du pôle métropolitain parmi les élus communautaires ou les élus des communes membres. Nous demandons par priorité, puisque ce texte sera voté, que les Maires soient désignés pour renforcer l'idée de proximité des élus du territoire. Par ailleurs, nous craignons que l'assemblée générale des Maires ne sera probablement qu'une seule chambre d'enregistrement.

Pour conclure, monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes inquiets de la vision du territoire qui est affichée ce soir.

Si le pôle métropolitain est créé comme une première approche de travail coopératif, pourquoi était-il nécessaire de créer une nouvelle structure qui coûtera quelques millions d'euros de plus ? N'aurions-nous pas pu attendre quelques mois supplémentaires pour essayer de construire ensemble une métropole qui aurait permis de recueillir l'accord de tout le monde et de simplifier réellement les choses ? Faut-il rappeler, une fois de plus, que cette métropole n'avait pas de conséquence pour les communes qui sont les nôtres et qu'à tout le moins, l'enjeu aurait été sans doute de renforcer encore plus leurs pouvoirs ; encore aurait-il fallu en parler un peu plus entre nous et c'est un vrai regret.

Pourquoi ne pas développer les structures existantes et opérer des rapprochements avec les territoires sans laisser au bord du chemin un certain nombre de territoires, la Communauté de communes de l'est en particulier mais celle de l'ouest aussi, sans compter les autres liées à la Plaine de l'Ain ?

Il est vraiment triste de constater que l'ambition abandonne évidemment l'aéroport. Nous n'avons pas d'aéroport dans notre pôle métropolitain et pourtant nous voulons jouer dans la cour des grands ! Je crois que le choix qui a été fait n'est pas le bon, en tous les cas, il apparaît comme totalement précipité ; on aurait dû laisser un peu plus de temps à réaliser un autre projet.

A qui fait peur la métropole ? A nos concitoyens et à nous, élus, qui craignons de perdre notre capacité à répondre aux problèmes du quotidien de nos habitants ? C'est pourquoi nous pensons qu'il faut travailler encore plus ensemble pour proposer une autre gouvernance qui puisse renforcer notre rôle sur le terrain mais aussi assurer réellement notre capacité à développer l'attractivité de notre territoire qui fera, bien sûr, les emplois de demain.

C'est la raison pour laquelle le groupe que j'ai l'honneur de présider votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DARNE : Le groupe Socialiste votera pour cette délibération, monsieur le Président. Nous sommes heureux de la voir aujourd'hui. C'est bien sûr une étape après un long

processus d'information. Nous avons reçu ici une commission du Sénat, nous avons largement débattu et entendu, dans une commission générale, les données de ce pôle métropolitain.

Et, à titre personnel, je suis satisfait de voir cette délibération parce que j'ai passé mon enfance dans le bassin stéphanois. Aujourd'hui, je suis dans cette agglomération lyonnaise et vous savez, quand on est jeune dans le bassin stéphanois, on a toujours considéré Lyon comme une grande ville dominatrice et bourgeoise et peu dans l'esprit de coopération et aujourd'hui, voir ces deux agglomérations travailler main dans la main pour construire l'avenir, c'est un plaisir que de présenter une telle délibération. Je n'oublie pas naturellement la CAPI et Vienne mais il faut bien que nos parcours personnels croisent parfois les délibérations et les projets que nous avons ensemble.

On peut se dire alors : "Mais qu'est-ce qui la fonde ?". Je vous ai entendus les uns et les autres mais finalement, la politique, c'est être à l'écoute des acteurs, des organisations syndicales, des associations, des organisations patronales. Or, que disent-elles ? Elles disent clairement, dans la contribution sur le projet de constitution d'un pôle métropolitain en région lyonnaise, le projet que nous avons à voter et qui a été soumis aux quatre conseils de développement qui se sont exprimés -pour leur rendre hommage, je cite deux paragraphes seulement de ce qu'ils disent-

Les quatre Conseils rappellent que, pour les acteurs de la société civile et les citoyens, l'espace de la vie quotidienne et de la mobilité comme celui des échanges économiques et culturels est de plus en plus celui de la Région urbaine de Lyon et pas seulement celui de la commune ou de l'agglomération. Ils ont un vécu qui ignore largement les découpages institutionnels et perçoivent cette fragmentation souvent comme un frein au déploiement de certaines politiques publiques et à la bonne échelle, celle du bassin de vie métropolitain.

Quand ils veulent exprimer la finalité de ce pôle métropolitain, ils disent :

- améliorer le service au citoyen,
- développer des stratégies métropolitaines en renforçant à cette échelle la mise en cohérence des politiques locales,
- développer une image et une dimension internationale,
- promouvoir le développement mutuel et équilibré des territoires, respectueux des identités.

Alors, si les acteurs économiques nous disent : "Mais vous êtes plutôt en retard qu'en avance", pourquoi n'irions nous pas -certains peuvent évidemment penser qu'ils ont raison-tout seuls ? Je préfère la référence de l'ensemble du corps économique et social qui nous entoure.

Ce résultat d'ailleurs est aussi celui d'une longue gestation. Je veux citer ici la RUL, Région urbaine de Lyon -puisque vous opposiez l'approche régionale à celle-ci-, la RUL, coprésidée par Gérard Collomb et par Jean-Jack Queyranne, avec une présidence déléguée à Jean-Paul Bret depuis ce mandat. J'ai assisté aux premiers travaux de la RUL il y a plus d'une quinzaine d'années ; nous avons déjà largement travaillé sur les problèmes de logistique et de développement durable -Henry Chabert s'en rappelle parfaitement- et c'était évidemment une anticipation de ce que nous avons ici, c'est-à-dire dépasser le cadre de la métropole pour réfléchir au-delà. Cette RUL évidemment méritera d'être réexaminée puisqu'il faut qu'elle continue ; elle comporte -je le rappelle- Grenoble et Bourg en Bresse mais elle présente évidemment un intérêt : elle a aussi joué dans cette naissance-là.

Evidemment, François-Noël Buffet, vous évoquez la question de métropole. Alors c'est confirmer une confusion : la métropole est une Communauté urbaine renforcée. On n'a pas choisi la Communauté urbaine renforcée parce que la façon d'élargir nos compétences est plutôt, par une commission spéciale, de travailler sur quelles compétences on prend et comment on fait. Il y a donc une vraie volonté d'approfondir, au rythme que veulent les Maires de cette agglomération, ce qui permet d'aller vers une métropole. Mais ne confondons pas ce territoire-là avec une coopération avec des territoires plus lointains qui ne souhaitent en rien mutualiser directement leur service de propreté ou de voirie mais qui souhaitent discuter ensemble de la stratégie. Donc inutile de discuter de cet aspect-là ! D'ailleurs, tout le monde sait que ce n'est pas pareil.

Me permettez-vous de dire qu'au Sénat -vous y siégez, monsieur Buffet-, le Président de commission UMP dit : "Notre commission approuve le dispositif proposé par le Gouvernement dans la mesure où il constitue une souplesse supplémentaire à la disposition des collectivités les plus dynamiques pour construire leur projet. Elles disposeront désormais d'une structure labellisée". Je prends une deuxième phrase, celle de l'association des Maires de France, je vous la lis : "Quand il y a une institution créée qui correspond aux besoins, elle a alors du succès".

A l'occasion d'une journée de rencontres et de débats, les Présidents des associations du bloc local ont lancé ce jour à l'AMF, devant plus de 170 élus et responsables territoriaux, le réseau des pôles métropolitains. D'ores et déjà, plus de 20 pôles métropolitains vont être créés dans les mois qui viennent. C'est ce que révèle une enquête réalisée auprès de l'ensemble des territoires. Cette nouvelle formule de coopération interrégionale, c'est la recherche d'un projet de développement ambitieux, équilibré d'atouts complémentaires et d'accroissement global de l'attractivité de l'ensemble -comme l'a cité monsieur Philippe Richert, Ministre-. Autrement dit, que ce soit les autres agglomérations, les acteurs économiques, c'est une structure de coopération volontaire qui correspond complètement à ce que nous voulons faire.

Vous comprenez donc -je réitère en conclusion- le plaisir que j'ai de voter ce texte avec l'ensemble du groupe Socialiste. Il ouvre une étape nouvelle et, je le crois, une espérance pour nos concitoyens que les services publics seront encore mieux assurés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne. Chers collègues, quelques d'explications.

Chacun votera bien évidemment comme il le souhaite, en son âme et conscience. Mais tout le monde peut convenir que, dans cet espace métropolitain qui se forme depuis la Communauté d'agglomération des pays Isérois jusqu'à Saint Etienne en passant par Lyon et Vienne, nous avons un double impératif.

D'abord, l'impératif d'organiser au mieux la vie de nos concitoyens à l'intérieur de cet espace. Et qui aujourd'hui pourrait nier que, sur les problèmes des transports, essayer de coopérer avec Saint Etienne, avec la Communauté d'agglomération des pays Isérois, avec Vienne Métropole, c'est aujourd'hui une nécessité pour les concitoyens ? Et c'est le projet que nous avons porté ; donc, si je puis dire, un premier impératif d'organisation de la vie quotidienne pour la rendre plus facile à celles et ceux qui, sans nous demander la permission, dépassent aujourd'hui dans leurs habitations, dans leur travail, dans leurs loisirs, les strates institutionnelles qui sont les nôtres.

Deuxième impératif, essayer de porter ensemble l'innovation, la recherche, l'excellence, la compétitivité économique, de manière à pouvoir supporter la comparaison avec les grandes métropoles internationales.

C'est à partir de ces deux impératifs que notre réflexion a cheminé. Si nous proposons un espace totalement intégré, y a-t-il un d'entre vous qui pense que Saint Etienne demain aurait pu adhérer à la métropole lyonnaise ? Non, personne ne le pense. De la même manière, pourquoi mon collègue André Rossinot a-t-il porté un pôle métropolitain et pas une métropole ? Parce qu'il est dans la même situation que nous : entre Nancy et Metz, il y a deux grandes villes qui sont dans une histoire extrêmement différente, qui ont quelquefois été dans une histoire de rivalité entre elles comme il y avait une rivalité dans le temps entre l'agglomération stéphanoise et l'agglomération lyonnaise.

Mais, aujourd'hui, il faut dépasser tout cela. Et c'est pour cela que nous avons inventé cette formule souple qui permettait de prendre en compte les réalités sociales, économiques locales, la diversité des territoires. Parce qu'il y a une chose que je crois juste : aujourd'hui, nous ne sommes plus dans l'organisation de la France de 1789, les réalités ont évolué de manières diverses et donc il faut tenir compte des différentes réalités locales et permettre que les élus, les populations définissent leurs besoins et définissent ensuite librement l'organisation qu'ils veulent avoir entre eux, non pas l'imposition d'un modèle de manière uniforme sur tout le territoire mais la possibilité d'organiser nos complémentarités, nos convergences avec le plus de souplesse possible. De la souplesse, Max, pas du contorsionnisme ; à nos âges, nous ne pouvons plus le faire ! Et donc nous avons essayé, ma foi, d'avoir de la souplesse dans l'organisation et en même temps de porter un véritable projet.

C'est pour cela que, pour ce qui concerne la métropole lyonnaise, nous avons organisé les axes stratégiques de la politique que nous voulions mener ensemble autour de l'aménagement du territoire.

Qui, aujourd'hui, ne voit que, pour lutter contre l'étalement urbain et éviter que demain, entre Saint Etienne et Lyon, il y ait une espèce d'urbanisation continue, il faut mettre en commun nos politiques, nos réflexions et nos stratégies pour le développement de cet espace métropolitain ? Et cet outil est d'ailleurs un outil parmi d'autres. J'assisterai prochainement à une réunion de l'inter-SCOT qui rassemble, de manière encore plus large, le territoire, mais il faut à la fois voir large et avoir des lieux de décisions qui impliquent les uns et les autres.

Deuxième axe stratégique : l'université, la recherche, les pôles de compétitivité. Comment ne pas voir que, là encore, mettre en synergie les talents de nos territoires est quelque chose d'important ? Qui ne voit pas que, sur Saint Etienne, il y a un certain nombre de domaines (la mécanique, le design où ils sont meilleurs que Lyon et donc qu'il faut prendre leur compétence et l'amener un peu plus haut et que, sur le territoire de la Communauté d'agglomération des pays Isérois, il existe des compétences dans le domaine des matériaux (deux grands groupes, Lafarge et Vicat) ? Et donc, si nous voulons développer -comme on en parlait tout à l'heure- les nouveaux matériaux pour essayer de faire en sorte qu'à la fois les constructions nouvelles mais en même temps la réhabilitation des constructions anciennes soient plus efficaces, il nous faut porter cela.

Dernière dimension enfin : la dimension culturelle. Aujourd'hui, faire que la Biennale du design de Saint Etienne puisse demain rivaliser avec la Biennale de Stockholm demande une coopération entre nos différents territoires.

Alors, j'entends bien les interrogations : d'abord, pourquoi pas une métropole ? Pour les raisons que je viens d'évoquer mais parce que toutes celles et tous ceux qui avaient plusieurs grandes villes dans leur périmètre n'ont pas fait de métropole.

Il se trouve que j'étais, pour la réunion des Communautés urbaines de France, avec le Maire de Nice et je lui demandais : "Mais pourquoi avez-vous une métropole et pas un pôle métropolitain ? Vous auriez pu, par exemple faire un pôle métropolitain, chercher les coopérations avec Cannes et les autres villes de la côte." Il m'a dit : "Non, nous, notre histoire, c'est effectivement -et cela a toujours été- l'arrière-pays. N'oubliez pas -me disait-il- que nous étions, il y a encore assez peu de temps en termes historique, membres du Duché de Savoie et que les relations étaient entre Nice et Turin, entre Nice et le Piémont. Et ce que nous avons cherché, nous, ce n'était pas à s'élargir, ce qui aurait pu être un pôle métropolitain avec les autres grandes villes de la côte mais de trouver du champ ; la Communauté urbaine s'arrêtait à peu près ici (*projection d'une diapositive - VOIR annexe 2 page 52*), de manière à pouvoir trouver une zone frontalière avec le Piémont et donc retrouver à terme, par-delà les frontières, une coopération avec Turin. Voilà le projet cohérent qu'il portait.

Cela veut dire que ce n'est pas un aspect dogmatique des choses qui impose qu'on soit métropole ou qu'on soit pôle métropolitain ; ce sont la géographie, l'histoire et la culture et donc nous choisissons en fonction de l'histoire et de la culture lyonnaise. Voilà mes chers collègues.

A Saint Etienne, on a voté quasiment à l'unanimité, je crois. A Vienne Métropole, d'une sensibilité différente de celle du Président de votre agglomération, ils ont voté à la quasi-unanimité. Je crois que, du côté de la Communauté d'agglomération des pays Isérois, ils vont voter à la quasi-unanimité. Je regrette que nous ne le fassions pas.

Ensuite, sur les questions qui peuvent être posées : "Et quid, par exemple, de la Communauté de communes de l'est lyonnais ?", mes chers collègues, comme nous l'avons dit, ce pôle métropolitain est un pôle ouvert, un pôle où l'on souhaite que puissent venir un certain nombre d'autres partenaires mais nous souhaitons toujours que cette entrée dans le pôle métropolitain se fasse sur la volonté de construire l'avenir, d'avoir des stratégies communes et pas en imposant sous la loi de la pression.

Voilà ce qui nous a conduit à faire la proposition de ce soir. J'espère qu'elle recueillera l'adhésion la plus large de notre assemblée. Merci.

Donc nous allons procéder au vote. Pour que l'on sache comment les conseillers ont voté, on va faire un premier vote pour voir la majorité et je le referai dans le sens inverse pour compter.

M. BUFFET : C'est pour les budgets que vous regardez ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, c'est pour dire à nos partenaires le nombre de voix pour, contre et abstentions ; c'est tout de même le moins que l'on puisse leur dire !

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon, Morales, Uhlrich et Vurpas qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- qui ont voté pour),

- abstentions : MM. Augoyard, Geourjon, Morales, Uhlrich et Vurpas (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2011-2612 - finances, institutions et ressources -
Conférences locales des Maires - Evolution du dispositif -
Direction générale - Mission coordination territoriale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2612, qui est un peu le pendant de ce que nous venons de voter. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Bien sûr, ce n'est évidemment pas un hasard s'il y a cette délibération sur les conférences des Maires après le pôle métropolitain : c'est qu'évidemment, certaines décisions politiques méritent d'être abordées de façon plus large qu'une Communauté urbaine et d'autres doivent être examinées à un échelon de proximité plus faible que la Communauté urbaine. C'est ce qui a été choisi lors de la création des conférences des Maires. Cette délibération, en 2002, cette mise en œuvre dans les années qui ont suivi a été faite pour améliorer l'information des élus, pour débattre avec eux des priorités du territoire dans lequel ils sont implantés.

Ces conférences des Maires ont vécu de façon différente. Une conférence des Maires et une autre ont eu des pratiques de réunions et de débats différentes mais ont donné des résultats intéressants mais qui sont encore à améliorer. Les remarques de tel ou tel d'entre vous, les analyses des décisions ou des débats à l'intérieur des conférences des Maires montrent qu'il convient de les améliorer. C'est l'objet de cette délibération.

La volonté bien sûr est de poursuivre les conférences des Maires mais en renforçant leur rôle, qu'il ne soit pas simplement d'information mais plus de concertation dans la préparation des décisions. Certains groupes politiques ont fait un certain nombre de suggestions en la matière, que je crois tout à fait intéressantes et peuvent être largement reprises. C'est l'objet de cette délibération.

Un enjeu important est d'associer davantage les conférences des Maires et les Maires qui les composent, de préparer davantage les décisions par la réunion des directeurs de service ou des secrétaires généraux selon la taille des communes, de façon à ce qu'il y ait un travail davantage suivi.

Tout cela conduira je l'espère, à renforcer cette organisation novatrice dans notre Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée vise à donner un second souffle aux conférences locales des Maires, dont la mise en place a été décidée par notre assemblée lors du précédent mandat.

Je ne suis pas complètement convaincu que le texte qui est soumis à notre approbation ce soir constitue une avancée spectaculaire dans les relations que notre collectivité se doit d'entretenir avec l'ensemble des communes qui la composent. A l'heure où l'intercommunalité est fortement incitée à se réformer et à s'entendre, il me semble nécessaire de rappeler deux principes intangibles :

- d'abord, il convient de réaffirmer que, dans notre architecture territoriale, la commune demeure une réalité sociologique incontournable et qu'il faut veiller à ce que cet échelon de base soit en mesure d'exercer les compétences que lui autorise une juste application du principe de subsidiarité ;

- le second principe réside dans la conviction que la préservation et le renforcement de l'identité communale seront d'autant plus facilement garantis que les communes seront associées dans des intercommunalités larges, correspondant à des territoires sur lesquels peut s'ordonner une politique d'aménagement cohérente.

L'exigence du respect du fait communal n'est en rien antinomique avec la nécessité absolue de l'approfondissement de l'intercommunalité. Cela entraîne pour toute intercommunalité d'élaborer des pratiques de concertation extrêmement fortes avec l'ensemble des communes membres. Certaines intercommunalités sont allées très loin sur cette voie en instituant par exemple une conférence des Maires, véritable assemblée consultative à côté de l'assemblée délibérative. Peut-être n'est-il pas utile, dans un premier temps, de mettre en œuvre des procédures aussi lourdes.

Mais, concernant la Communauté urbaine de Lyon, il me semblerait opportun que soit instituée, de façon semestrielle, une journée des communes. Au cours de ces rencontres, pourraient être abordées et discutées avec les Maires et les élus municipaux les problématiques qui dépassent le cadre local et qui intéressent l'ensemble des collectivités concernées. Quelques exemples -mais la liste n'est pas exhaustive- :

- la présentation des orientations budgétaires,
- l'harmonisation des politiques fiscales,
- l'application concrète des orientations d'aménagement inscrites dans le SCOT de l'agglomération,
- la définition des priorités dans le domaine des grandes infrastructures de communications,
- la mise en œuvre d'une politique énergétique compatible avec les préconisations du Grenelle de l'Environnement, etc, etc.

Mes chers collègues, notre Communauté urbaine sera d'autant plus forte, d'autant plus efficace et d'autant plus exemplaire qu'elle saura remplir sa mission en étroite synergie avec les communes qui la composent. C'est le sens de notre proposition qui, je l'espère, trouvera un écho favorable au sein de notre assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Centristes et démocrate.

M. VINCENT : Il n'y aura pas de contorsion mais on reste toujours souple et jeune !

Monsieur le président, mes chers collègues, voilà neuf ans que l'expérience des conférences des Maires a commencé. Pour nos communes, c'était une initiative positive permettant de remettre de la proximité, de casser un peu l'aspect technocratique qu'une Communauté urbaine peut avoir.

Aujourd'hui, le bilan que l'on peut en faire est mitigé. Elles doivent être un lieu d'échanges, de coordination nécessaire mais elles sont trop souvent limitées à un seul rôle d'information de nombreux secteurs. Du coup, cela entraîne une démotivation des Maires, une fréquentation en baisse. C'est regrettable.

Mon expérience de Président de conférence des Maires me fait dire que l'on peut faire des choses utiles grâce à ces instances qui permettent aussi une coordination sur d'autres sujets qui ne sont pas de la compétence de la Communauté urbaine. Il est donc temps de faire confiance aux Maires et de donner une nouvelle impulsion aux conférences de Maires.

Je regrette donc que la délibération soit un peu trop timide. Les modifications proposées sont des améliorations, certes, et nous les approuvons mais nous aurions pu aller plus loin. Il faudrait, par exemple -et cela est important-, assurer une cohérence entre les territoires des conférences des Maires et ceux des subdivisions des services de proximité, que ce soit l'eau, la voirie et la propreté. Ce serait un gage d'efficacité, de réactivité en cas de problème local. Des crédits d'études pourraient être alloués aux conférences des Maires. Sans aller vers une partition de la Communauté urbaine, cela pourrait permettre d'aller plus vite sur certains dossiers.

Les conférences des Maires sont utiles pour les communes qui entourent le centre Lyon-Villeurbanne mais ce centre en est coupé et il semblerait plus pertinent que les arrondissements lyonnais soient sinon rattachés tout au moins invités dans les conférences des Maires voisines : le huitième arrondissement dans la conférence Portes Sud, pour pouvoir travailler avec Vénissieux par exemple, le cinquième arrondissement dans la conférence Val d'Yzeron, avec Tassin La Demi Lune. Il est important de pouvoir sortir de nos limites communales, de voir ce qui se fait ailleurs.

Nous ne voulons pas créer un "machin" mais trop de gens ne voient encore dans ces conférences des Maires qu'un "je ne sais quoi".

Nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, une évolution du dispositif des conférences des Maires est nécessaire mais la délibération proposée ne répond que partiellement aux questions posées par plusieurs Maires.

Certes, il paraît nécessaire de mieux associer les services des villes et de la Communauté à la préparation des conférences et la simple communication périodique des travaux des conférences locales au Bureau communautaire ne répond pas aux questions posées sur l'organisation du dialogue politique entre communes et Communautés.

Si la question de la participation et de la prise de décision ou de la capacité d'initiative est réelle, elle est, dans des territoires de conférences, très hétérogène en termes de taille et de situation de communes. De fait, la structure légitime pour prendre des décisions politiques est bien la commune, dont les choix et les priorités peuvent être différenciés au sein de la conférence locale dans le cadre même de la politique communautaire.

De plus, la délibération évoque le travail à conduire sur le rapprochement des communes et de la Communauté. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'un article du magazine interne de la Communauté *Côté Cour, Côté Jardin* qui précise que la Communauté informera les Maires début janvier de ce projet de rapprochement. Je ne sais pas si je dois attendre monsieur le Président pour poursuivre. A noter que l'article est signé de la Ville de Lyon, ce qui me paraît plus que maladroit. Mais quel est le cadrage politique de ce rapprochement ? En quoi est-il la

mise en œuvre de la réforme territoriale ? Pourquoi mettre en œuvre cette réforme quand le Sénat vient proposer au contraire de remettre ce dossier en question avec la proposition d'états généraux des collectivités ?

Si nous pouvons tous partager la recherche de plus d'efficacité, de mutualisation et d'échange d'expériences, nous nous interrogeons sur les objectifs qui sont présentés dans l'article comme pouvant aller de l'échange de bonnes pratiques jusqu'au transfert de compétence, en passant par le groupement d'achats, les conventions de territoire et d'autres formes qui nous restent à inventer ; je cite : "Quels sont les objectifs de telles actions ? S'agit-il de rechercher une réduction des coûts ?".

Au fond, ces dossiers soulèvent avec force la question du statut des communes dans la Communauté. Et si on ne partage pas la conception, proposée à l'origine de la réforme, de la suppression des communes dans les métropoles, il faut bien apporter des réponses nouvelles à la question du dialogue politique entre communes et Communautés.

Il n'est pas possible de considérer que les services communautaires sont les interlocuteurs politiques des Maires et de leurs équipes d'élus. Il faut donc enfin organiser le suivi territorialisé de la politique communautaire par le Bureau communautaire. Si la taille de la Communauté rend difficile l'intervention directe des Vice-Présidents dans ce dialogue au niveau de la commune, la question du lien politique entre le Bureau du Grand Lyon et les territoires reste posée. Ce dialogue oblige à en dire plus sur l'organisation des compétences communautaires par territoire.

De fait, tout projet de compétence communautaire impactant une commune nécessite ce dialogue. Les compétences sont de fait partagées, même si elles ne peuvent l'être juridiquement, car le dialogue citoyen ne peut qu'être construit à l'échelle de la commune, que ce soit la propreté, la voirie, l'urbanisme ou l'eau ; on ne peut réaliser un projet communautaire sans rencontre locale, sans mobilisation des acteurs locaux, donc sans considérer la commune dans son autonomie politique.

Nous demandons que notre assemblée puisse prendre connaissance du résumé des discussions des conférences, du contexte législatif évolutif avec le Sénat, d'un cadrage général des travaux sur le rapprochement Ville-Communauté avant d'aller plus loin dans ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. BOUSSON : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, notre groupe a produit une contribution qui a été remise à vous-même, monsieur le Président, ainsi qu'à chaque groupe présent sur cette réunion en faveur d'une évolution des conférences des Maires.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour rappeler les principales observations et souhaite, au nom de notre groupe, qu'elles soient retenues dans la dynamique que vous impulsez pour les conférences des Maires. Cette contribution est le témoignage et un éclairage d'élus de proximité, tirés de l'expérience d'élus locaux et de leur confrontation aux réalités de terrain. Si nos propositions marquent une véritable position politique, elles se veulent résolument indépendantes d'une quelconque formation de parti.

Ce dispositif, mis en place il y a presque dix ans, se voulait expérimental et s'est trouvé conforté en 2004 par notre assemblée délibérante. Véritable outil de proximité, ses principes fondateurs étaient plus que pertinents. Ils instituaient cette nouvelle organisation comme un relais de concertation, de participation aux politiques communautaires et de leur mise en œuvre par les élus locaux.

Cependant, force est de constater une dérive, au fil du temps, de la vocation première de ces conférences. Leurs fonctions ont été édulcorées et, pour la plupart d'entre elles, elles ont été assimilées à une instance d'information descendante. La participation à la prise de décision, la concertation et le rôle politique des élus se trouvaient progressivement réduits à leur plus simple expression voire exclus. Le risque de voir s'institutionnaliser une forme de technocratie se faisait jour.

C'est pourquoi, au travers de ce projet de délibération, nous apprécions la restauration des fonctions de base des conférences des Maires et leur recentrage en redéfinissant le rôle et les responsabilités de chacun, où peut s'exprimer un véritable partenariat entre élus et techniciens. Nous observons positivement également dans ce texte la convergence avec certaines de nos propositions que nous souhaitons confirmer.

Les conférences des Maires doivent prendre toute leur plénitude, en leur rendant leur dimension originelle mais également en leur donnant les moyens d'exercer leur mission politique au sens noble du terme. Elles doivent être le lieu d'échange d'informations bilatérales entre élus de proximité, techniciens et Vice-Présidents du Grand Lyon en charge des dossiers soumis.

Elles doivent constituer un relais constructif et un organe de participation à la prise de décision et de codécision. Les présidents des conférences des maires doivent impérativement tenir une place statutaire. Il est nécessaire de raccorder cette instance à une vice-présidence afin de pouvoir se référer à un interlocuteur politique unique, au-delà des thématiques de projets abordés.

Sa vocation n'est pas d'alourdir ou de parasiter une gouvernance établie mais bien d'être la voix de la proximité et être le reflet de l'identité d'un territoire vécu. Aussi une possible redéfinition de certains périmètres -comme cela a été évoqué auparavant- d'entre elles pourrait être envisagée afin d'assurer une cohérence avec des bassins de vie naturels et de voir se rapprocher l'organisation des subdivisions.

Mon intervention pourrait être le corollaire de celle de mon collègue Marc Grivel alors qu'il prenait la parole sur les pôles métropolitains. Notre agglomération, en grandissant, pour des raisons économiques, de rayonnement, de mutualisation de ressources, s'éloigne naturellement des citoyens. Si ce danger démocratique est sous-estimé, la proximité peut en pâtir voire disparaître et induire également des lourdeurs administratives, un manque de réactivité qui entraverait la qualité des services à la population.

Les conférences des Maires constituent un territoire de vie, un maillon de proximité, une représentation de l'identité des communes. Elles sont la réponse à ce risque d'éloignement et permettent à notre agglomération de se développer tout en préservant sa proximité. Elles garantissent un niveau de réactivité d'intervention au sein des communes.

La Communauté urbaine de Strasbourg passe, à titre expérimental, des conventions très précises et encadrées avec les communes volontaires pour qu'elles interviennent

punctuellement et rapidement sur la voirie, la signalisation ou encore des problèmes de ruissellement. Sur les bases de conventions, les services techniques d'une commune peuvent intervenir et refacturer à la Communauté urbaine, d'où une plus grande réactivité. Cet exemple illustre la prise de conscience du nécessaire maintien de la proximité.

L'on ne peut cloner à l'identique des dispositifs tels que celui-ci ou celui de la conférence des Maires, modèle plus abouti. Cependant, s'en inspirer pour l'étendre sur l'ensemble du pôle métropolitain offrirait une caution du maintien d'un maillon de proximité, de la préservation d'une dimension humaine, de garantir aux communes d'être reconnues et entendues au sein d'un pôle métropolitain, de leur assurer une qualité de services réactifs et d'assurer une gouvernance démocratique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, sur cette délibération, nous voterons positivement.

Vous aviez créé en 2002 ces conférences des Maires avec un objectif qui était de développer un réseau de proximité, une nouvelle forme de gouvernance du territoire avec un certain nombre de missions qui avaient été fixées : mieux prendre en compte la diversité de nos territoires, assurer leur développement futur, participer à la définition des politiques d'agglomérations, mettre en œuvre des expérimentations, développer une vision prospective et stratégique.

Le constat est qu'aujourd'hui, les choses ne fonctionnent pas aussi bien que nous le souhaiterions et que, finalement, on a même vu un désengagement des Maires de ces instances et aussi une remise en cause de leur efficacité. Il convient donc, par la délibération que vous proposez, d'en redéfinir le rôle et c'est donc une délibération préparatoire.

On pourrait peut-être rappeler, en terme d'enjeu, que ces conférences constituent un vrai maillon de proximité au milieu de notre ensemble métropolitain et que les Maires doivent être en permanence consultés pour émettre un avis et être codécisionnaire des choix des moyens à mettre en place sur leur propre territoire. Et, pour consolider cette proximité, il est impératif de renforcer la conférence des Maires comme organe institutionnel, j'allais presque dire "de ce territoire", de lui donner des missions spécifiques propres et de donner un vrai rôle aux Présidents de ces conférences.

J'aurai donc trois propositions à faire.

La première consiste à considérer ces conférences comme une vraie partie intégrante de l'organisation de la gouvernance de notre territoire, avec une mission de réflexion et de proposition dans le processus des décisions communautaires et d'aménagement du territoire.

La deuxième proposition que je souhaiterais vous faire est que le rôle des Présidents des conférences des Maires soit non seulement renforcé mais qu'il faudrait les intégrer dans l'exécutif communautaire es qualité de Vice-Présidents du Grand Lyon et leur donner de vrais moyens d'action sur le terrain. Ils seraient d'ailleurs non plus désignés ou nommés mais ils pourraient être élus par leurs pairs sur le territoire auquel ils appartiennent, ce qui leur donnerait d'autant plus de légitimité. Avoir neuf Présidents de conférences des Maires qui intègrent l'exécutif que

l'on réduirait d'autant pour redonner de l'efficacité me paraîtrait quelque chose d'assez intéressant, à travailler bien sûr.

Enfin, le troisième point est de créer des pôles locaux de proximité, c'est-à-dire qu'au moment où on renforcera le rôle des conférences des Maires, on donnera au Président un vrai pouvoir et une vraie action sur le territoire, le doter d'un pôle local de proximité pour qu'il y ait un coordonnateur technique compétent en la matière qui assure l'aspect technique du travail qui est à faire, qui assure le relais de la maison, qui représente évidemment la Communauté urbaine sur ces points de proximité et qui assure le contrôle des décisions prises et leur bonne exécution.

C'est un peu, toutes proportions gardées, l'équivalent des maisons du Département du Rhône dans les cantons, sans aller peut-être aussi loin mais c'est l'esprit dans lequel on pourrait avancer. C'est d'autant plus intéressant comme proposition, me semble-t-il, que nous nous inscrivons dans une démarche métropolitaine -le pôle métropolitain a été voté tout à l'heure- mais qui vise à relever des grands enjeux pour notre territoire. Il faut à tout prix qu'en même temps, on renforce les services de proximité aux habitants. C'est un des moyens qu'il me paraît intéressant d'étudier pour rendre notre travail au quotidien plus efficace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER : Monsieur le Président, en présentant cette délibération à notre assemblée ce soir, vous répondez à une demande très forte des élus de l'assemblée. Les Maires de l'agglomération aujourd'hui ne veulent plus être seulement informés d'une information descendante mais ils veulent être concertés réellement et veulent surtout participer à la prise de décision.

Vous montrez aussi, par cette délibération, que vous savez aussi -avec un peu de pression, il est vrai- être à l'écoute des membres de l'assemblée. L'avenir nous montrera s'il s'agit d'une réelle évolution de la gouvernance de cette agglomération, ce que je souhaite profondément, même si j'en doute un peu quand je vois votre façon de gérer la Ville de Lyon.

En revanche, il manque quelque chose dans cette délibération : vous n'avez pas pris en compte la demande, pourtant maintes fois répétée, d'associer à ces conférences des Maires les Maires des neuf arrondissements de Lyon. Ce serait pourtant une décision toute simple à prendre, ce serait très simple d'accéder à la demande des maires d'arrondissement, d'abord parce que personne ne conteste votre légitimité en tant que Président de l'agglomération et, ensuite, parce que les Maires d'arrondissement seraient même prêts à n'avoir qu'un rôle de simples observateurs dans cette conférence.

En ne le faisant pas, vous allez contre la démocratie : je vous rappelle que les Maires d'arrondissement sont élus majoritairement sur leur territoire. Vous allez contre l'efficacité également : les élus locaux que sont les Maires d'arrondissement connaissent parfaitement leur territoire ; ils pourraient apporter de façon extrêmement positive une expertise d'usage de leur territoire et de leur terrain. Et je pense profondément que vous allez aussi contre la construction du pôle métropolitain parce que nombreux sont les Maires qui vous observent dans votre gouvernance de la ville et de l'agglomération et il y a quelque chose qu'ils n'osent sans doute pas vous dire mais qu'ils me disent dans les couloirs de cette enceinte, c'est : "S'il traite les Maires d'arrondissement comme cela à Lyon, comment nous

traitera-t-il lorsqu'il y aura une agglomération encore plus forte, encore plus intégrée ?" Deux Maires de cette assemblée me disaient lors de la dernière séance : "Nous ne voulons pas être traités comme les Maires d'arrondissements de Lyon, à terme".

Alors je voulais tout simplement vous demander aujourd'hui d'intégrer, à titre de participants, d'observateurs, les Maires d'arrondissements dans cette conférence. Vous savez très bien que vous n'avez pas besoin d'une délibération pour cela. Il s'agit seulement d'un choix, votre choix et je pense que ce serait un signal fort, non seulement pour tous les Maires de la Communauté urbaine mais surtout pour l'avenir de cette agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Vice-Président DARNE : Monsieur le Président, je crois que les interventions que l'on vient d'entendre montrent la volonté de tous les élus d'être davantage associés aux décisions de la Communauté urbaine et à la préparation de ces décisions ; je ne peux qu'y souscrire.

Je crois qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises dans cette Communauté urbaine qui témoignent de la volonté de partage. Je ne cite que quelques exemples. Le fonds d'initiative communale en matière de voirie a permis, je crois, à un certain nombre d'élus ici de réaliser des travaux qui ne l'auraient pas été sans cette organisation ; nous l'avons d'ailleurs amplifié il y a peu de temps.

Une des pistes est évidemment d'augmenter cette philosophie-là et de faire qu'il n'y ait pas simplement un fonds d'initiative communale de voirie et que, dans un secteur, les Maires soient davantage dans la proposition. Il en est de même en matière de développement économique ou d'un projet territorial : déjà les Maires sont associés.

Je prends un deuxième exemple qui concerne d'autres types de communes en politique de la ville. Le contrat d'agglomération de politique de la ville se conjugue harmonieusement avec les contrats communaux. Mais il me semble que l'échelon de la conférence des Maires devrait permettre les coopérations, les complémentarités et les cohérences sur un territoire. Il est clair que nos neuf conférences n'ont pas tout à fait les mêmes caractéristiques, n'ont pas tout à fait les mêmes problématiques, n'ont pas tout à fait les mêmes besoins et même ne souhaitent pas forcément être gouvernées de la même façon.

Donc il y a une souplesse évidemment à apporter et un certain nombre des propositions de renforcement me paraissent aller dans le bon sens parce que ce qui compte c'est évidemment plusieurs choses : l'attention de nos concitoyens, leur compréhension de ce qui se fait dans les services, c'est aussi l'économie des moyens. Je pense que, dans un certain nombre de cas, les Maires ont des idées économes. Dans les aménagements d'espaces publics parfois, il est dit : "Si nous étions plus consultés, nous n'aurions pas réalisé davantage ceci ou cela". Entendez bien : je ne dis pas du tout que les services aujourd'hui ne prêtent pas attention au point de vue des communes. Dans chacun des projets, la discussion entre les services techniques d'une commune et les services de la Communauté urbaine est importante mais, dans les modalités, un certain nombre d'observations est parfois apporté.

Je crois donc que l'on peut considérer cette délibération aujourd'hui comme une délibération qui marque une étape, que des propositions ou des remarques ou des insatisfactions sont entendues et je souhaite que l'on puisse, dans les mois

à venir, marquer quelques étapes de plus et examiner, dans les propositions qui sont faites, comment on peut élaborer, sur chacun des secteurs, un projet de territoire ou une organisation qui correspond le mieux possible aux besoins.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne.

Nous avons voulu que cette délibération soit pendante à la délibération précédente. Je crois qu'à partir du moment où l'on essaie de prendre en compte l'organisation d'un territoire plus large, l'espace métropolitain, il faut qu'en même temps nous puissions progresser dans la voie de la proximité opérationnelle ; et donc, avec les services, nous avons fait le bilan des conférences des Maires, bilan relativement positif mais aujourd'hui insuffisant.

Donc nous souhaitons que, dans l'organisation administrative future, nous puissions progresser dans un certain nombre d'éléments que nous avons déjà amorcés : qu'en matière de propreté, par exemple, les périmètres de nos organisations correspondent peut-être mieux à ce que sont aujourd'hui les conférences des Maires ; qu'en matière de voirie et de proximité, il y ait -ce qui a commencé à se faire- une véritable mutualisation.

Autant on ne peut évidemment pas répondre commune par commune parce que ce serait une dilution de nos actions, autant sur un espace plus cohérent, plus large, on peut effectivement apporter des réponses qui soient de décentralisation. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec le groupe Synergies-Avenir à propos du déneigement hivernal : autant, au Grand Lyon, nous avons à aller finir les grands axes stratégiques, autant, par contre, dans la priorité à donner à telle ou telle voirie, qui sont pour nous d'un point de vue d'agglomération situées sur le même niveau, la coopération avec les conférences des Maires et avec les Maires eux-mêmes devrait être totale.

Voilà, nous allons essayer d'avancer. Les services sont en train de consulter l'ensemble des conférences des Maires.

J'espère qu'à l'intérieur des conférences des Maires, on aboutira sur des propositions qui sont les mêmes parce que, quelquefois, les uns et les autres n'ont pas la même conception des conférences des Maires. Ensuite, nous essaierons de pouvoir prendre en compte ces deux aspects d'une même face : à la fois être proches des territoires et en même temps porter une stratégie globale.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2011-2586 - proximité et environnement - Rapport annuel 2010 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2586. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a fait l'objet d'une présentation riche et détaillée en commission qui a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau est une étape majeure dans notre débat public sur le service public de l'eau.

Je souhaite souligner à cette occasion les efforts importants déjà engagés par la Communauté urbaine sur l'assainissement avec un investissement de 92 M€ en 2010 et un budget pour ce service qui n'a cessé de croître. La Communauté urbaine a dû relever le défi de la mise aux normes des stations d'épuration. Nous maintenons aussi un engagement important dans la construction des réseaux, même si des efforts substantiels restent à fournir, ce qui augure -comme le rappelait Jacky Darne lors du débat sur le budget primitif 2011- d'une augmentation continue des crédits correspondants. Compte tenu du très faible taux de renouvellement du réseau de l'ordre de 0,6 % et d'un taux de perte qu'il nous faudra résorber, il y aura des dépenses incompressibles sur le long terme. Ces dépenses, conjuguées à une baisse tendancielle de la consommation, fragilisent donc l'équilibre financier du budget de l'eau.

Ce qui cristallise les préoccupations de nos concitoyens et des élus que nous sommes dans la gestion déléguée du service de l'eau, c'est évidemment la question du prix. Ainsi, le prix moyen de l'eau a augmenté au niveau national de 3,3 % par an depuis 2004 mais, rappelons-le, sur notre territoire, le prix de l'eau a baissé ces dernières années (- 7,5 % en 2003, - 16 % en 2007), grâce à une négociation serrée que vous avez menée, monsieur le Président, avec les services de la Communauté urbaine et les délégataires.

Mais, sur la question du prix, il faut distinguer deux éléments : il y a, d'une part, ce qui relève des marges, parfois trop grandes, du délégataire, conjuguées à des déficits de transparence dans la composition dudit prix et il y a, d'autre part, la question de l'équilibre financier du service de l'eau, comme je l'ai évoqué à l'instant.

Comment préserver un prix acceptable sans obérer la sécurisation des installations et le renouvellement des réseaux ? Car ceux-ci constituent des investissements pluriannuels au coût élevé, avec un impact direct sur nos finances et notre dette.

Je tiens aussi à souligner que l'injustice du prix ne réside pas uniquement dans la nature du mode de gestion de cette compétence mais provient aussi du manque de concurrence sur ce marché de l'eau. C'est également la durée trop étendue du contrat qui crée un rapport de forces défavorable à la collectivité.

Afin de formuler un avis objectif, nous avons besoin d'une comparaison entre les différents modes de gestion sur la base de la qualité et de la performance du service, du niveau de sécurisation des réseaux, des besoins futurs en eau potable et de la transparence du prix. C'est dans cet esprit que vous avez pris la décision, monsieur le Président, d'adjoindre aux services de la Communauté urbaine une assistance technique, juridique et financière chargée d'analyser le plus finement possible les différents scénarii. Je crois qu'à ce stade, il ne faut exclure aucune des hypothèses : régie, affermage ou gestion mixte.

Nous aurons, j'espère, dans un deuxième temps, un débat sur la base des résultats de l'étude citée plus haut, permettant de comparer ces options et de préparer les choix futurs de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, pour l'essentiel, le rapport 2010 confirme les tendances antérieures et la plupart des indicateurs ne présentent pas des différences très significatives avec ceux de l'année précédente.

Pour l'eau potable, c'est notamment le cas du volume produit, du rendement sur le réseau, de la qualité de l'eau ou de la consommation domestique moyenne des ménages. Pour le tarif, cependant, nous notons que le pourcentage de la part abonnement dans la facture de l'utilisateur a encore une fois, augmenté et dépasse même désormais les 30 %, un taux qui est considéré comme une limite dans la loi sur l'eau. C'est une situation qu'il nous faut corriger dès cette année : atteindre un tel niveau pénalise les foyers faibles consommateurs. A vrai dire, c'est la logique même d'une part abonnement qui nous interroge.

Autre point, cette année à nouveau, le nombre de dossiers traités par le fonds de solidarité départementale correspondant à plus de 2 000 ménages nous alerte sur les difficultés de nombre de familles. Il nous semble que la situation sociale actuelle replace, avec plus d'acuité, la question d'une tarification sociale ou d'une tarification qui rendrait les premiers mètres cubes gratuits, tel que cela a pu être mis en place dans un certain nombre de villes.

Sur l'assainissement, il nous semble intéressant de constater des évolutions très positives : d'une part, sur la diminution des pollutions à la source ; on note par exemple, concernant le contrôle des installations industrielles ou artisanales, une progression très importante des constats de non-rejet qui traduisent sans doute une généralisation progressive des process en circuit fermé ou des traitements internes avant rejet des eaux. Autre évolution très positive, la très forte progression de la valorisation des déchets issus de l'assainissement qui se traduit par une réduction de 35 % des enfouissements et à une augmentation de 26 % du recyclage.

Maintenant, sur nos contrats de délégation de service public concernant la production et la distribution de l'eau, la prochaine fin programmée des contrats de délégation de service public sur nos réseaux, prévue pour 2015, nous oblige à nous préparer dès maintenant pour être en mesure de faire le meilleur choix de gestion. Les expériences récentes de ce type dans d'autres agglomérations le confirment : trois ans, trois ans et demi, c'est le délai nécessaire pour préparer un tel choix.

Nous considérons que cette question d'importance nécessite un débat citoyen. En effet, l'eau n'est pas une compétence comme une autre : permettre l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, ce n'est pas tout à fait, par exemple, comme gérer des parkings. L'eau est un bien commun indispensable à la vie ; et je vais prendre, pour illustrer les enjeux particuliers de l'eau, une citation extraite de la charte des opérateurs publics européens de l'eau, qui situe bien ces enjeux en trois alinéas :

- premièrement, l'eau constitue un droit fondamental inaliénable, universel et imprescriptible ;

- deuxièmement, l'eau devrait être gérée de manière responsable et solidaire pour assurer son partage et préserver son usage pour les générations futures ;

- troisièmement, l'eau est un bien public d'intérêt général qui ne saurait être considéré comme une simple marchandise pouvant faire l'objet de rivalités et d'appropriation privée. L'économie de l'eau appartient à la sphère publique.

Sur le fond, tout est là. On voit que la question de l'eau est au croisement d'enjeux écologiques puisque c'est une ressource limitée et à préserver, d'enjeux démocratiques, citoyens pour le contrôle de cette ressource et d'enjeux sociaux pour l'accès à tous.

Alors, pour notre part, nous restons convaincus que l'hypothèse de la gestion publique en régie, non seulement pour l'assainissement où elle a fait ses preuves mais aussi pour la production et la distribution de l'eau, devrait être privilégiée car elle répond bien à ces principaux enjeux : du point de vue écologique parce que l'économie de la ressource n'est pas spontanément la préoccupation de base du fermier, du point de vue démocratique parce que la gestion publique apporte une plus grande transparence et une possibilité de représentation des usagers et du point de vue social parce que toutes les statistiques confirment...

M. LE PRÉSIDENT : Arrivez à la conclusion !

M. TOULERON : Alors, je vais raccourcir : ...du point de vue social également. Il n'est pas indifférent de relever d'ailleurs que le prix du mètre cube pour l'utilisateur est l'un des moins chers des principales agglomérations françaises pour la part assainissement et, par contre, l'un des plus chers pour la part eau potable.

Pour conclure et pour accélérer, nous apprécions positivement la constitution d'un groupe de travail politique de l'échéance de 2015, groupe de travail qui devrait se réunir, je crois, dès décembre et nous y contribuerons, pour notre part, activement dans un esprit constructif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe écologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, en suivant le déroulé de ce rapport 2010, nous félicitons les services d'attirer notre attention sur les fragilités de la ressource en eau, celles liées aux risques de pollutions diffuses, notamment médicamenteuses, sans oublier bien sûr les pollutions d'origine industrielle (mâchefers, solvants chlorés) ou agricole (nitrates, pesticides). Nous notons positivement la stabilisation de la consommation malgré l'augmentation de la population.

Les discussions sur le prix de l'eau feront l'objet d'autres interventions lors de la révision quinquennale mais notons déjà que le fait d'avoir une part fixe d'abonnement chère pénalise les petits consommateurs.

L'eau est un bien commun, nécessaire à la vie. C'est une bonne politique publique permettant d'affirmer le rôle social de nos collectivités : on pourrait faire payer très peu les premiers mètres cubes et beaucoup les suivants ; de même, il faudrait revoir la dégressivité en fonction du volume. Nous en reparlerons.

Nous nous étions étonnés l'an dernier que les actions menées dans le cadre du SAGE de l'est lyonnais par la Communauté urbaine ne soient pas assez valorisées. Nous apprécions de voir la part importante qu'elles prennent dans le rapport 2010. De même, la part financière de ces actions apparaît clairement.

D'autres dossiers importants concernent la préservation de la qualité des eaux : Miribel-Jonage et ses espèces protégées, les études sur les ruisseaux avec les risques d'inondation. A noter la nouvelle DUP concernant les champs captants de Crépieux-Charmy, permettant d'améliorer la protection de la principale ressource de l'agglomération, qui représente d'ailleurs plus de 90 % de l'eau consommée sur Lyon. Il serait intéressant

de mieux valoriser le rôle de secours potentiel des captages périphériques comme celui des Quatre chênes à Saint Priest ; ce serait un bon argument pour justifier les mesures de protection de ces captages.

Concernant l'assainissement, cette année aura vu le début des travaux de la station d'épuration de la Feyssine et le lancement des mises en conformité des petites stations qui n'étaient plus aux normes.

Dans le rapport 2010, on ne voit toujours pas la contribution de la Communauté urbaine au SIAVO (Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Ozon) utilisée par trois communes du Grand Lyon (Corbas, Mions et Solaize), même si, au final, ce collecteur est raccordé à la station d'épuration de Saint Fons.

Pour les actions dans le cadre du fonds de solidarité eau, nous saluons le souci de la Communauté urbaine d'associer la protection de l'eau (par exemple avec les projets de latrines) avec la mise en place de nouvelles pompes et d'assurer un suivi et une pérennité des installations avec les institutions locales.

Vous souhaitez mettre en place un groupe de travail sur l'eau étant donné que la délégation actuelle arrive à échéance en 2016 -et sans doute en 2015 si on applique l'arrêt Olivet-. Nous sommes tout à fait favorables à une réflexion politique avec des représentants de tous les groupes pour définir le service public de l'eau que nous souhaitons dans l'agglomération : préservation de la ressource, qualité du service, tarification, mode de gestion avec notamment la question du retour en régie ; autant de questions auxquelles nous sommes attachés et prêts à participer dès que nous aurons eu votre invitation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport est l'occasion de faire le point sur deux questions.

Tout d'abord, le mode de gestion de l'eau : les contrats sont bientôt terminés, la presse se fait l'écho de rumeurs. Nous souhaitons donc que la réflexion sur le futur mode de gestion se fasse dans la sérénité et la transparence, en associant les élus. Je crois d'ailleurs qu'il est prévu de le faire par un groupe de travail. Nous serons mobilisés pour participer et faire en sorte que le choix s'appuie sur des faits et non sur un débat idéologique. Il s'agit d'un service public essentiel pour nos concitoyens ; nous ne devons avoir à cœur aucune arrière-pensée mais seulement la protection de l'environnement, la qualité du service et un prix acceptable.

Ensuite, vous me permettrez de revenir sur un dossier qui nous tient à cœur puisqu'il concerne deux communes de notre groupe, Solaize et Marcy L'Etoile.

Je rappelle que ces deux communes, membres de la Communauté urbaine depuis les origines, dépendent toujours de syndicats extérieurs pour l'eau. Il est temps qu'elles puissent bénéficier de l'eau du Grand Lyon. C'est une question d'équité. Il ne nous semble pas que la taille de ces communes soit de nature à faire peur au service de l'eau de la Communauté urbaine. Nous savons très bien intégrer au service de l'eau ordinaire les communes qui sont entrées récemment dans la Communauté urbaine et c'est tout à fait normal ; alors pourquoi plus de quarante ans pour ces deux communes ? Les habitants de la Communauté urbaine ont droit à un même traitement, où qu'ils habitent. Une démarche avait été initiée par Bruno Polga lorsqu'il était Vice-Président en charge de l'eau du temps de Raymond Barre et depuis rien n'a bougé.

Pour que nos collègues se rendent bien compte de la nature du problème, je rappellerai ces quelques chiffres pour la seule commune de Marcy L'Etoile. En effet, la commune a cette particularité que quelques habitations sont reliées à l'eau de la Communauté urbaine tandis que le reste dépend du SIDESOL.

Pour les 40 compteurs dépendant de la Communauté urbaine, la dureté de l'eau est de 18°, soit une dureté moyenne, alors que, dans le reste de la commune, elle est de 32°, soit une eau très dure. Or, je rappelle que cela induit des coûts cachés comme le détartrage des chaudières, le changement des résistances électriques des lave-linges, la robinetterie, etc.

Concernant le prix, selon des factures de décembre 2010 et janvier 2011, les usagers de Marcy l'Etoile dépendant de la Communauté urbaine paient 1,08 € le mètre cube, ceux du SIDESOL 0,94 € jusqu'à 60 mètres cubes par semestre (l'équivalent de deux personnes) et 1,43 € au-delà, ce qui représente pour les familles un surcoût de 32 % au-delà du prix Grand Lyon.

Une telle situation n'est plus supportable. Après les courriers, interventions, questions multiples, il est de mon devoir, en tant que Président du groupe, de vous demander solennellement ce soir, monsieur le Président, de régler ce problème et de bien vouloir nous recevoir dans les plus brefs délais pour l'évoquer avec mes collègues représentants ces deux communes et moi-même.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai entendu le dernier point de votre argumentation.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président. Nous nous appuyons sur les remarques émises par la commission consultative des services publics locaux sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Nous tenons à souligner l'implication de la direction de l'eau afin de mieux connaître les volumes non comptés autorisés (entre autres : bouches de lavage, poteaux incendie, etc.) et de réduire les fuites et les casses.

Sur les demandes fortes des associations concernant la part de l'abonnement dans la facture, part fixe qui reste trop élevée, et la prochaine et dernière révision quinquennale en 2012, les exigences restent grandes et nous sommes complètement associés au travail, entre autres, du Vice-Président chargé de la participation citoyenne du conseil de développement et des relations avec les usagers, notre collègue Gérard Claisse.

Il y a, cinq ans, nous avons obtenu une baisse du prix de l'eau. Félicitons-nous en et continuons dans ce sens, en soutenant le travail de l'exécutif communautaire ; d'autant plus que les élus ne sont pas seuls et peuvent compter sur les citoyens à travers le collectif Etats généraux 69 qui réunit l'association syndicale et les partis politiques. La bataille de l'eau n'est pas seulement le fait des élus ; les usagers doivent s'emparer de cette question, ils doivent se faire entendre. A leur demande de la tenue d'un débat public, nous pouvons répondre "chiche !" et nous pouvons déjà dire que nous participerons au groupe de travail réunissant toutes les tendances politiques, qui va se mettre en place au sein de la Communauté urbaine pour réfléchir au futur mode de gestion ainsi qu'aux futurs services techniques et cahiers des charges.

Nous nous en félicitons et participerons pleinement à ce travail d'intérêt général pour défendre le principe que, pour garantir et distribuer équitablement l'eau, il n'y a pas d'autre moyen que de la gérer au-delà des intérêts commerciaux, il n'y a pas d'autre moyen désintéressé que le service public. Nous sommes pour une réappropriation publique et citoyenne de l'eau, à partir du savoir-faire des personnels en place et la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour considérer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme une autre car payer le prix juste de l'eau et garantir l'accès à l'eau potable pour tous restent des préoccupations majeures pour les habitants. En choisissant un mode de gestion débarrassé des intérêts financiers des opérateurs privés, nous pourrions mettre en œuvre une tarification solidaire, sociale et écologique, différenciée en fonction de l'usage de l'eau ou de la quantité d'eau consommée, et ceci en concertation avec les salariés et les usagers. L'implication de nos concitoyens est donc une des clés pour la réussite d'un changement.

De plus, lors du Forum mondial de l'eau en 2012 à Marseille, les élus communistes et leurs associations auront l'occasion de proposer et d'affirmer encore la création d'un grand service public national de l'eau pour balayer les inégalités d'accès et du prix. Seule la création d'une grande Agence de l'eau reposant sur une organisation décentralisée et contrôlée localement par les collectivités, les usagers et les salariés, sera dédiée à mutualiser les moyens et les investissements et pourra contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau en matière de gestion, de recherche, d'évaluation quantitative et qualitative des besoins.

Avec toutes ces remarques, notre groupe approuvera donc cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport sur l'eau est chaque année une occasion d'en apprendre un peu plus sur l'organisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans l'agglomération lyonnaise. Il est, à ce titre, très intéressant et toujours expliqué avec beaucoup de pédagogie. Nous pouvons remercier les concepteurs de ce document ainsi que les services de l'eau et de l'assainissement dans leur ensemble.

Nous avons reçu en plus cette année, envoyée simultanément au rapport, une lettre d'un collectif composé d'un grand nombre d'associations et de partis politiques dont le Parti Socialiste. Cette lettre dit en substance qu'il faut revenir à la gestion de l'eau en régie directe, à l'issue du contrat actuel qui doit se terminer en 2016. Si nous ne sommes pas surpris d'entendre cela des partis d'extrême gauche, nous sommes un peu choqués que le Parti socialiste signe ce genre de document. Cela veut-il dire que, à cinq ans de son terme, vous avez fait un sort au système de fonctionnement actuel ?

Nous avons appris par voie de presse que la Communauté urbaine avait signé un contrat d'assistance avec trois gros cabinets d'audit et qu'il y aurait un grand débat en 2012. Inutile de vous dire que nous sommes ravis d'apprendre cela par la presse ! Si cela est vrai -et nous attendons des confirmations de votre part-, il est évident que le fait que le PS local, majoritaire dans cette assemblée, donne son opinion avant même les résultats de cet audit va polluer la décision, alors que nous méritons un peu de sérénité dans ce futur débat. Que doit-on sous-entendre par cette initiative ? Avez-vous déjà fait une croix sur une future DSP à l'issue du contrat actuel ou au contraire souhaitez-vous comparer toutes les options possibles dans la plus grande transparence ?

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ne souhaite pas défendre l'une ou l'autre des options avant même que l'on ait pu en discuter avec des éléments factuels, tels que les avantages et inconvénients des différents systèmes, les retours d'expériences des autres collectivités et les avis de nos concitoyens sur le service rendu.

Il nous incombe tous, collectivement, que le service public de distribution de l'eau dans l'agglomération soit assuré dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit non partisan que nous souhaitons travailler sur ce dossier. Nous espérons qu'il en sera de même de votre côté, malgré la pression de vos amis politiques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, je commencerai par revenir brièvement sur les aspects liés à la qualité du service rendu.

D'abord, pour rappeler les certifications de la direction de l'eau de la Communauté urbaine, c'est-à-dire le maintien de la certification ISO 9001 sur la qualité et l'obtention sans réserve de la certification environnementale ISO 14 001, ce qui devrait nous mener vers la triple certification qualité, sécurité, environnement d'ici juin 2012.

Ensuite, pour rappeler que l'enquête de satisfaction menée auprès des Grand Lyonnais a montré une très grande confiance dans la qualité et la sécurité de l'eau potable et dans le professionnalisme et l'expertise de nos services.

Enfin, je salue la création de la marque Grand'O de Lyon, outil efficace et original pour inciter les Grand Lyonnais à consommer l'eau du robinet du Grand Lyon qui est d'une qualité excellente.

J'en viens maintenant à la question du prix. Si le prix de l'eau potable est effectivement élevé par rapport à d'autres collectivités, il faut garder à l'esprit qu'il est composé de deux parts : une part eau potable facturée par les fermiers pour leur compte, à laquelle s'ajoutent des taxes et redevances et une part assainissement facturée pour le compte de la Communauté urbaine, à laquelle s'ajoutent également diverses taxes et redevances.

Si la part eau potable de la facture est effectivement élevée, je rappelle que la part assainissement perçue par la Communauté urbaine est l'une des plus faibles de France alors même que le service de l'assainissement doit faire face à des coûts en constante augmentation pour maintenir des équipements de qualité et ainsi satisfaire aux normes françaises et européennes.

Nous savons tous dans cette assemblée que la situation dont nous avons hérité concernant la distribution de l'eau potable n'est pas du fait du Président de la Communauté urbaine, qu'à l'époque des premiers contrats d'affermage, le groupe Socialiste effectivement, en 1986, était contre et qu'il avait également dénoncé les contrats, des contrats trop longs et dont la structure tarifaire nous paraissait déraisonnable. Vous n'êtes pas sans vous rappeler que, dès la première présidence de Gérard Collomb en 2003, nous avons obtenu une baisse du prix de l'eau de plus de 9 centimes puis qu'à l'occasion de la révision quinquennale de 2007, ne baisse historique de 16 % du prix a été obtenue à l'occasion de négociations difficiles avec nos délégataires.

Notre groupe -et même le Parti Socialiste du Rhône, je vous rassure monsieur- ne remet pas tant en cause le mode de gestion que les contrats proprement dits. Nous sommes cependant tenus légalement par ces contrats. Notre groupe est ouvert quant au choix du mode de gestion -ainsi que le Parti Socialiste en général- que nous aurons à choisir pour 2015 ou 2016, pourvu qu'il soit le plus favorable aux administrés en termes de prix, de qualité et de coût pour la collectivité.

Mais il reste actuellement difficile de comparer les données relatives à chacun de ces deux modes de gestion tant la qualité des ressources en eau, la géographie et le niveau d'équipement en matière de collecte et d'assainissement peuvent entraîner des écarts.

Le groupe Socialiste se félicite donc de la mise en place prochaine d'un groupe de travail sur l'eau qui nous permettra de mener une réflexion globale, pas uniquement concernant le mode de gestion mais aussi sur l'ensemble de la politique publique de l'eau.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais dire un mot sur ce dossier parce qu'il est effectivement important.

Dans la façon dont on essaie d'appréhender la gestion de la collectivité locale, on essaie toujours d'appréhender sans dogmatisme les meilleurs choix pour la collectivité locale. Nous voyons tous que, dans les contrats qui ont été passés, qui remontaient même à une période plus historique que 1986, à mon avis, parce qu'il y a eu une longue continuité, la collectivité locale -et on l'a vu dans la révision partielle- était d'une certaine manière un peu contrainte. Les premiers éléments d'audit que nous pouvons avoir de la part de nos services montrent effectivement qu'il faut que l'on aille, quoi qu'il arrive, vers une réduction des prix qui soit conséquente.

Après, on va regarder un petit peu et mettre en concurrence -moi je crois toujours à cela- le service public et les entreprises privées parce que très souvent, s'il n'y a pas de concurrence entre les entreprises, évidemment, elles tendent à avoir des tarifs qui sont plutôt en leur faveur et donc à prendre quelques aises. Dans le cas contraire, quelquefois le service public peut avoir un certain endormissement. Donc le fait d'avoir les uns et les autres me semble quelque chose de bon.

Je n'oublie pas que nous avons également de grandes entreprises et que, par exemple, lorsque nous regardons quels sont les grands groupes qui aujourd'hui peuvent réussir dans les pays émergents, en Chine, au Brésil, etc, on voit que nos grands groupes sont particulièrement présents. Donc, attention dans les réflexions que nous faisons parce qu'il ne faudrait pas que demain, groupe après groupe, tous ceux qui effectivement portent aujourd'hui la France se trouvent dans une situation périlleuse. Il s'agit plutôt d'en créer d'autres que d'essayer de disloquer les plus grands que nous puissions avoir.

Voilà, donc les services travaillent, le groupe sur l'eau travaille et on aura l'occasion de reparler de ce problème.

Mesdames et messieurs, je mets au vote ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2011-2592 - proximité et environnement - Décines Charpieu - Secteur du Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2592. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Un ensemble d'opérations concernant les infrastructures d'assainissement, d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable, dans le secteur du Montout avec quatre opérations : le déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout, le déplacement des bassins de rétention et d'infiltration des Ruffinières, la création de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le secteur du Montout et la création d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade.

La commission, qui a donné un avis favorable, a eu une discussion intéressante sur la bonne compréhension de ce qui relève de l'évolution propre des réseaux existants, ce qui relève des nécessités du projet du Grand stade par lui-même et ce qui relève de l'urbanisation générale de ce secteur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci. Le besoin de restructuration et de renforcement des équipements d'assainissement est réel, et ce même sans le Grand stade. Nous regrettons qu'il ait fallu attendre ce projet de grand équipement sportif pour intervenir dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous disais, madame Vessiller, que le Grand stade était un accélérateur de l'histoire de l'est lyonnais, vous en avez confirmation tous les jours !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf Mme Bocquet, MM. Forissier et Quiniou qui se sont abstenus) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon qui se sont abstenus) - MM. Buna -pouvoir à M. Charles- et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touléron qui s'est abstenu) - groupes Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : néant,

- abstentions : MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna -pouvoir à M. Charles- et Charles qui ont voté pour) - M. Touléron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2011-2597 - urbanisme - Lyon 7° - Secteur Girondins - ZAC des Girondins - Approbation du bilan de la concertation préalable unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2598 - urbanisme - Lyon 7° - Secteur Girondins - Création de la ZAC des Girondins, mode de réalisation et champ d'application de la taxe locale d'équipement (TLE) - Lancement de la consultation d'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2597 et 2011-2598. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces deux délibérations, il s'agit du secteur des Girondins dans le septième arrondissement avec, d'une part, l'approbation du bilan de la concertation préalable et, d'autre part, la création de cette ZAC. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2011-2598 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. En effet, une erreur de report de périmètre entache le plan annexé au projet de délibération. Il a été intégré, par erreur, dans le périmètre de la ZAC, la totalité de l'emprise de l'école de l'Assomption Bellevue située au 172, avenue Jean Jaurès. Le plan modifié, ci-après annexé, exclut de la ZAC l'emprise de cette école, à l'exception de la partie ouest du terrain rue Crépet.

Nous avons une demande de temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui, avec ces deux rapports, la poursuite de l'aménagement de la partie nord du quartier de Gerland sous forme de ZAC, après celles de Massimi et du Bon Lait.

La concertation a permis d'évoquer les questions récurrentes dans l'aménagement de ce quartier.

Première question : le commerce à développer. Bien évidemment, le développement du commerce ne se décrète pas mais il peut être facilité par la création d'un véritable centre de quartier et de vie permettant aux habitants de profiter des nombreux services sans avoir à se déplacer. La proximité avec les équipements publics prévus par le projet est donc nécessaire. Un lieu central de vie semble pourtant encore manquer et la succession des ZAC ne va pas forcément entraîner la création d'un véritable quartier et c'est regrettable.

Deuxième question : le projet prévoit 2 500 logements sur 17 hectares, c'est-à-dire une densité moins forte que sur la ZAC du Bon Lait. Or, nous sommes à proximité d'une ligne de métro. Il est étonnant que vous ne traduisiez pas dans les actes vos discours sur la densité urbaine. Aujourd'hui, l'ensemble du monde de l'aménagement et de ceux qui réfléchissent à l'avenir des villes aborde ce sujet de la densité en exprimant le besoin. Par manque de vision, ce territoire de l'agglomération risque d'être aménagé sans ambition et sans logique.

Troisième question : les équipements publics prévus devront être à la hauteur des constructions et donc de l'importance de la nouvelle population, que ce soit en termes de crèches, d'écoles, d'équipements de loisirs pour les jeunes enfants. Les demandes des familles en place, de centres de loisirs sans hébergement notamment, est déjà importante et non satisfaite avec la population actuelle du septième ; il suffit d'observer la longueur de la file d'attente sur la rue Garibaldi le jour des inscriptions à la MJC Jean Macé ou les queues extrêmement matinales pour avoir une chance de faire participer son enfant aux activités de la Maison de l'Enfance du septième. Il est vrai

que les demandes sont importantes et difficiles à satisfaire dans de nombreux points de l'agglomération mais, dans la mesure où nous allons enregistrer de nouvelles populations dans cet arrondissement, il est primordial de prévoir des équipements en cohérence avec les besoins qui ne pourront être qu'accrus. La Ville de Lyon a-t-elle fait évaluer le coût futur pour la collectivité de ces nouveaux équipements ? Ces coûts seront-ils couverts par les recettes engendrées par le développement du quartier ? Une vision d'ensemble est nécessaire si l'on veut éviter les mauvaises surprises liées à l'absence d'anticipation.

Enfin, à l'occasion de ce dossier sur la future ZAC, je ne peux m'empêcher de penser au Pont des Girondins et à la crainte de voir un aspirateur à voitures déboucher dans le nord de Gerland pour permettre les entrées et sorties de la Confluence.

On souhaite tous un nouveau quartier de Gerland, résidentiel et tertiaire, avec une densité urbanistique forte mais aussi un espace à forte qualité de vie. Veillons à ne pas le gâcher en s'abstenant d'une réflexion globale sur son avenir et sur les accès aux quartiers limitrophes. Aujourd'hui même, nous en sommes à soixante-cinq jours de pollution aux particules fines sur notre agglomération. La fluidité de la circulation dans ce nouveau quartier doit être prise en compte dès sa conception.

C'est en raison des différentes réserves que nous émettons que nous nous abstiendrons sur le dossier de création de ZAC et nous voterons bien évidemment la clôture de la concertation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien simplement, juste un mot pour nos collègues non Lyonnais qui ne connaîtraient pas effectivement cette ZAC des Girondins : notre collègue, madame Dagne, parle du manque d'ambition. Effectivement, nous ne construisons que 255 000 mètres carrés de SHON, 180 000 mètres carrés de logements, 60 000 mètres carrés de tertiaire, 7 500 mètres carrés de commerces, 7 500 mètres carrés d'équipements et donc nous n'avons comme programme d'équipements publics que dix classes dans un nouveau groupe scolaire de dix-huit classes, un équipement petite enfance de quarante-huit berceaux, un centre social, une bibliothèque et un gymnase. C'est un programme modeste, somme toute !

Je mets les dossiers aux voix :

- dossier n° 2011-2597 -

Adopté à l'unanimité.

- dossier n° 2011-2598 -

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu (sauf MM. Assi, Barge et Calvel -pouvoir à M. Assi- qui ont voté pour).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2604 - urbanisme - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Mission d'études, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en oeuvre opérationnelle du projet de développement urbain et durable du quartier de la Part-Dieu - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Missions territoriales - Porte des Alpes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2604. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Par cette délibération, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché de prestations pour la mission d'études, de conseil et d'expertise s'agissant de la mise en oeuvre opérationnelle du projet Part-Dieu. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Il est vrai que le programme est un peu plus ambitieux que dans la ZAC des Girondins puisque l'on va passer de 255 000 mètres carrés à 1 000 000 de mètres carrés. Il est difficile de dire que le projet manque d'ambition, donc il est adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2606 - urbanisme - Coordination et animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - Convention-cadre de partenariat 2011-2013 avec l'Etat, le Département et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et convention de participation financière au profit de l'ADIL pour 2011-2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2607 - urbanisme - Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Subvention 2011 - Avenant n° 1 à la convention du 25 janvier 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2606 et 2011-2607. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Deux délibérations : la première, numéro 2011-2606, concerne la convention-cadre de partenariat entre la Communauté urbaine, l'Etat, le Département et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour la coordination et l'animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) ; la seconde, la numéro 2011-2607, concerne l'ADIL, dont il était question dans la précédente délibération, avec l'attribution d'une subvention pour l'année 2011. Avis de la commission favorable pour ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : J'interviendrai sur la délibération numéro 2011-2606. Pour élaborer le nouveau plan départemental d'action pour le logement des plus démunis, vous nous proposez de copiloter l'animation du plan qui est confiée à l'ADIL dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et le Conseil général. Nous sommes tout à fait favorables à cette démarche car la présence autour de la table de ces trois acteurs publics nous semble indispensable pour mener à bien à la fois l'évaluation du plan précédent et la définition de nouvelles actions pour la période 2011-2015.

La crise du logement ne se résorbe pas malgré une politique de production d'offres nouvelles importantes par notre collectivité, à la fois parce que les besoins de nouveaux logements demeurent mais aussi parce que le logement des plus démunis nécessite

des réponses que nous ne pouvons trouver qu'en partenariat, que ce soit en termes d'accompagnement social des personnes ou du type de logement ou d'hébergement qu'on leur offre.

A l'heure où des expulsions de squats, notamment de Roms, ont encore eu lieu dans l'agglomération ces dernières semaines sans solution de relogement, à l'heure où la collectivité au sens large va payer cher des nuits d'hôtels cet hiver, où le 115 va déborder, nous espérons que le nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) saura apporter des solutions dignes d'une société solidaire envers nos concitoyens les plus faibles et les moins fortunés.

Nous étions quelques-uns, dans cette assemblée, à assister il y a quelques jours à la présentation d'une solution innovante de containers pouvant accueillir de manière temporaire des personnes sans domicile, avec l'accompagnement social adéquat. Pourquoi ne pas tester sans tarder des solutions de ce genre sur des terrains temporairement disponibles dans l'agglomération et en tirer les enseignements, en attendant des solutions plus pérennes évidemment et en continuant à produire de manière partenariale des résidences sociales et du logement adapté ?

Dans l'agglomération, nous avons la chance d'avoir de nombreux acteurs, notamment associatifs, mobilisés sur le logement, notamment le logement des plus démunis. Nous avons des bailleurs dynamiques prêts à expérimenter des solutions innovantes. Ce partenariat actif doit l'être sur le PDALPD comme il l'est sur le PLH. La démarche partenariale est aujourd'hui amorcée pour l'élaboration du nouveau plan et nous nous en félicitons. Nous souhaitons qu'elle se poursuive pour sa mise en œuvre avec des moyens augmentés de la part de chacun des trois acteurs : l'Etat, notamment sur l'hébergement et la création de nouvelles résidences sociales, le Conseil général avec notamment le FCL toujours insuffisant mais aussi notre collectivité qui doit bien sûr prendre sa part.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2613 - urbanisme - Lyon 7° - Parc Sergent Blandan - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2613. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Toujours dans ce bel arrondissement du septième, il s'agit maintenant du parc Sergent Blandan pour une nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons un temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2614 - urbanisme - Villeurbanne - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2614. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de M. LLUNG : J'interviens à la place de monsieur Llung puisqu'il interviendra pour le groupe. Là aussi un avis favorable de la commission pour ce passage de la ZPPAUP à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Villeurbanne. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes de temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes de temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. LLUNG : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID en remplacement de M. LLUNG.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2561 - Feyzin - Réaménagement de la rue du Docteur Jean Long - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2011-2561. Madame Dubos, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur en remplacement de Mme Dubos absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2567 - Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos avec la société JC Decaux - Modification de la tarification Vélo'V pour les cartes partenaires - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2011-2567. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2568 - Assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° 2011-2569 - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° 2011-2608 - Marché à bons de commande pour les interventions et travaux urgents sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2568, 2011-2569 et 2011-2608. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2570 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2011 - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2011-2570. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2011-2615 - Lyon 2° - Parc public de stationnement Saint Antoine - Avenant n° 9 à la convention cadre du 17 novembre 1980 portant modification de la durée de la gestion déléguée du parc - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2574 - Attribution d'une subvention à l'Association pour l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes pour le développement du World Entrepreneurship Forum 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Arrue comme rapporteur du dossier numéro 2011-2574. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ARRUE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2575 - Marathon de New York - Attribution de récompenses - Délégation générale aux ressources - Communication interne -

N° 2011-2578 - Mission d'inspection santé et sécurité - Convention avec le Centre de gestion du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2575 et 2011-2578. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

Toutefois, le dossier numéro 2011-2575 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

- à la fin du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Dans ce sens,*" il convient de rajouter : "***et de prendre en charge la participation d'un accompagnateur de la direction de la propreté.***",

- à la fin du 1° du **DELIBERE**, il convient de rajouter : "***ainsi qu'à celle d'un accompagnateur de la direction de la propreté.***".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2576 - Organisation et rémunération de l'astreinte de la viabilité hivernale (PC neige) à la direction de la propreté et de l'astreinte de direction générale - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2011-2576. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2581 - Exercice 2011 - Budget principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2011-2583 - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2011-2584 - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2011-2585 - Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2011-2609 - Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2581, 2011-2583 à 2011-2585 et 2011-2609. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

III - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2587 - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable au titre des résultats 2010 - Direction de l'eau -

N° 2011-2588 - Givors - Inondations centennales du Gier - Zone Givors Deux Vallées - Attribution d'une subvention à la Commune pour des études de vulnérabilité - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2589 - Décines Charpieu - Convention de suivi in situ d'une installation d'assainissement non collectif, entre la Communauté urbaine, le Département du Rhône, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) M. et Mme Vuillaumier, propriétaires de l'installation - Direction de l'eau -

N° 2011-2590 - Collecte et évacuation du verre, des ordures ménagères, des emballages ménagers et des journaux magazines en silos aériens et enterrés - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2591 - Incinération des déchets ménagers et assimilés du SITOM Sud Rhône dans l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Millet comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2587 à 2011-2591. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

IV - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2593 - Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-2594 - Lissieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration sur le territoire de Lissieu et révision du zonage d'assainissement - Modification du périmètre de protection de monuments historiques - Droit de préemption urbain - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2011-2594. Madame Vullien, vous avez la parole.

M. le Vice-Président REPELIN, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente VULLIEN absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président REPELIN.

N° 2011-2596 - Mions - Rue Léopha - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2600 - Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions du programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des onze bailleurs sociaux - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2601 - Rillieux la Pape - Mont Blanc 4 - Bilan de clôture définitif du mandat de travaux - Quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2602 - Rillieux la Pape - Aménagement des abords du Centre chorégraphique national (CCN) - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2605 - Lyon 9° - Ilot Intermarché Diebold Marietton - Programme de réalisation des équipements publics (PEP) - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre et des acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2596, 2011-2600 à 2011-2602 et 2011-2605. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces six dossiers, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- du dossier n° 2011-2600, MM. Brachet, Charrier -pouvoir à M. Fournel-, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra) et M. Lévêque (délégués délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de Eriia, Alliade Habitat, Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes et ICF Sud est Méditerranée

- des dossiers n° 2011-2601 et 2011-2602, MM. Barge, Bouju, Brachet, Giordano (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Daclin.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2595 - Charbonnières les Bains - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 3 - Reconversion du site de la Combe - Bilan de la concertation préalable et approbation de la révision -

N° 2011-2599 - La Tour de Salvagny - ZAC du Contal - Approbation du programme des équipements publics (PEP) modificatif - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2603 - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Mise en oeuvre d'actions liées au développement durable - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Bouju comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2595, 2011-2599 et 2011-2603. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. BOUJU.

QUESTIONS ORALES

Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative au financement du prolongement du métro à l'hôpital Lyon Sud

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons donc deux questions orales. La première est posée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, la mise en service du prolongement de la ligne B du métro à Oullins est prévue pour le mois de décembre 2013.

Le principe du prolongement de cette ligne à l'hôpital Lyon Sud est acquis -vous nous l'avez déjà dit- et le SYTRAL effectue actuellement des sondages et analyses techniques. Jamais d'ailleurs il n'a été question de faire du pôle multimodal d'Oullins une fin de ligne mais au contraire une étape en direction de l'hôpital Lyon Sud avec une double intention : d'abord desservir le sud-ouest de l'agglomération qui est un bassin de vie de plus de 170 000 habitants puis désenclaver et desservir le premier pôle hospitalier de l'agglomération, encore plus important aujourd'hui avec la mise en place du plan Campus, par un moyen de transport en commun lourd.

L'évolution de la circulation dans ce territoire aux heures de pointe plonge l'ensemble des habitants dans une situation catastrophique de congestion totale des voiries. Le pôle multimodal sera attractif bien sûr mais la seule Ville d'Oullins ne pourra pas supporter cet afflux de circulation. Il faut donc, de notre point de vue, engager les travaux du prolongement de la ligne B le plus rapidement possible.

Pour cela, il faut donner au SYTRAL les moyens d'agir ; j'entends les moyens financiers. Les habitants du sud-ouest ne sauraient comprendre ni accepter d'ailleurs que les collectivités locales soient en mesure de financer les dessertes du futur Grand stade à hauteur de 300 M€ pour 60 000 spectateurs, 35 jours par an et qu'elles ne fassent pas le même effort pour desservir quotidiennement un bassin de vie qui, selon l'INSEE, comptera 170 000 habitants en 2020.

Face à cet enjeu important d'aménagement du territoire, quels sont les moyens financiers que vous pourriez être prêt à engager d'ici la fin du mandat, et singulièrement peut-être en 2012 ? Nous verrons d'ailleurs au moment du débat d'orientations budgétaires que la situation de la Communauté urbaine est saine ; nous le savons et nous ne l'avons jamais contesté. Quels moyens pourrions-nous mettre en place, dès 2012, pour permettre au SYTRAL de pouvoir engager sans délai, après les études techniques bien sûr, le prolongement de ce métro qui -je le rappelle et je le redis très clairement- n'a pas vocation à servir que la Ville d'Oullins mais l'ensemble du bassin sud-ouest et singulièrement le pôle hospitalier, qui lui-même est toujours en ce moment en cours de développement et d'agrandissement compte tenu de la mise en place du plan Campus.

Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Rivalta.

M. le Vice-Président RIVALTA : Monsieur le Président, mes chers collègues, on arrive en fin de séance, donc tout le monde est un peu épuisé par toutes les questions mais, si l'on fait l'analyse des choses, il faudrait rappeler que les citoyens d'Oullins n'ont pas été délaissés puisque je vous rappelle que le prolongement de la ligne B, de Gerland à Oullins, représente à peu près 250 M€ ; vous citez le chiffre de 300 M€ qui n'est pas celui du SYTRAL mais pour le Grand stade ; 250 M€ c'est ce qu'a mis en place le SYTRAL pour arriver jusqu'à Oullins.

Je comprends bien, on est dans des périodes où il faut commencer à affirmer un certain nombre de choses mais, si l'on voulait un peu polémiquer, que voulez-vous que je vous dise ? Que l'Etat, dans le domaine des transports, nous a donné 20 M€ à travers le Grenelle de l'environnement alors que nous avons un plan sur six ans de 1 000 M€. Vous imaginez que, moi, quand j'ai vu que l'on donnait également 20 M€ pour faire deux lignes de bus en site propre du côté de Biarritz, j'ai trouvé qu'on n'était pas très bien traité par l'Etat -je m'en étais d'ailleurs exprimé- et cela fait partie des réalités où l'Etat a délaissé les grosses agglomérations -c'est vrai pour Marseille et c'est vrai pour Lille- au profit d'un saupoudrage dans d'autres agglomérations.

La deuxième chose que je voulais vous dire aussi c'est que, puisque vous êtes Sénateur et proche de la majorité, j'ai posé une question à la Ministre sur le gas-oil : en un an, le SYTRAL a vu sa facture augmenter de 5 M€, dont 80 % sont des taxes, donc à peu près 4 M€ que l'on reverse comme taxes alors que nous sommes un réseau de transports et que la caisse du SYTRAL est une caisse publique.

Je voudrais aussi rappeler la libéralisation de l'électricité : en trois ans, l'électricité a augmenté de 70 % et nous sommes un réseau qui est très électrifié puisque nous représentons à peu près 30 % des déplacements et seulement 3 % de la pollution. Donc je crois que, de ce point de vue-là, le réseau de Lyon fait largement son travail mais le système libéral nous amène à payer des factures d'électricité de plus en plus importantes alors que, là aussi, cela va à l'encontre de la démarche que nous souhaitons pour la plupart.

Et, dernier problème -et là aussi je fais appel au fait que vous êtes proche de la majorité-, le Premier ministre a décidé d'augmenter de 5 à 7 % la TVA, cela fait 2,4 M€ de plus par an pour le SYTRAL puisque nous payons la TVA et qu'effectivement, quand l'utilisateur paie son ticket ou son abonnement, il le paie TVA comprise et c'est le SYTRAL qui reverse à l'Etat la TVA de 5 % et, quand elle va passer à 7 % -cette année c'est 2,4 M€, comme on espère que le réseau va se développer, chaque fois, cette facture continuera à augmenter.

Je ne méconnaissais pas la situation de la France, je ne suis pas un démagogue, il faudra bien que l'on paie un certain nombre de choses mais c'est vrai que, si ce n'était pas pris sur les transports en commun qui est un élément sur lequel tout le monde considère qu'il contribue à l'équilibre de la ville et de nos agglomérations, je crois qu'il y a quelque chose qui serait plus cohérent.

Il faut savoir que, pour nous, 2,5 M€ représentent une capacité de 25 M€ d'emprunts. Le prolongement du métro de la Saulaie à Saint Genis Laval, aux hôpitaux, ce sera aux alentours de 250, 300 M€. Comme la TVA se répercute tous les ans, on voit bien la difficulté que nous avons.

D'ailleurs, il y a quelque chose de beaucoup plus grave qui est en suspens -et là aussi je fais appel à vous en temps que Sénateur de la majorité-, le Ministre de l'Industrie et le Ministre des finances sont en train de peaufiner une réforme du versement transport. Le versement transport dans notre agglomération, c'est pour nous 245, 250 M€. Et c'est un peu sur la même philosophie que la taxe professionnelle : soi-disant pour alléger les taxes des entreprises, on va supprimer le versement transport et on nous explique qu'on va le remplacer par autre chose, je ne sais trop quoi pour l'instant.

Moi, je vous demande de ne pas accepter ce type de proposition et de faire en sorte que ce qui a été un des éléments de la valeur de nos réseaux et de nos industries en France en matière de transports, où nous sommes les meilleurs au monde, et le versement de transport parce que cela a permis aux collectivités de développer tous nos réseaux de transports en commun, ne soit pas mis à mal et qu'effectivement, si l'on doit faire des propositions, on ne soit pas encore une fois contre le système de transports en commun.

J'ajoute aussi que, bien évidemment, nous travaillons sur un certain nombre de sujets. L'automatisation de la ligne B est une opération aux alentours de 60 M€ et, pour automatiser la ligne B, il faudra acheter des rames ; évidemment on prendra les rames de la ligne B pour les mettre sur la ligne A pour augmenter la capacité de fonctionnement de la ligne A et on achètera des rames automatiques pour la ligne B. En plus, on profitera de ce marché pour être compétitif, pour mettre des

rames supplémentaires sur la ligne D qui, aux heures de pointe, a bien besoin d'éléments supplémentaires pour répondre aux besoins de nos usagers.

Quand on fait le calcul de tout cela, pour le prochain mandat, soit moi -puisque je suis en train de préparer cela- soit d'autres auront à proposer au conseil d'administration une politique de plan de développement. Cela représente à peu près 450 à 500 M€. Vous calculez 450 M€ de rames, vous calculez 200 et quelques millions d'euros pour la ligne B et vous avez quasiment 90 % du plan d'investissement pour les six ans à venir après 2018. On voit bien que ces sujets sont compliqués et qu'il faudrait effectivement d'autres types de moyens de financement pour nous permettre de continuer à faire évoluer notre réseau et que ces financements, on ne peut pas les demander seulement au budget de la Communauté urbaine.

Christian Philip avait émis un rapport sur un certain nombre de possibilités de financement. Je constate simplement que le rapport est un peu passé aux oubliettes. Il y avait notamment le fait que les amendes reviennent aux transports en commun. Je leur ai expliqué que, pour le radar sur le boulevard de Ceinture, je ne voyais pas pourquoi cela ne reviendrait pas aux transports en commun comme moyen de financement. Il y avait aussi des idées sur la taxe sur les parkings des bureaux. Il y avait toute une série de mesures qui n'ont jamais été mises en place.

Et donc, votre question, sans doute faut-il la poser à la Communauté urbaine et je voudrais dire également qu'on la pose aussi à l'Etat, parce que tout le monde doit participer ; qu'on la pose à l'organisation de réforme de l'organisation du financement des transports en commun, que l'on évite de nous en rajouter tous les quarts d'heure sur la tête ! De façon à répondre à votre question -et ce n'est pas la seule-, en effet, je souhaite que le périphérique ouest se fasse, que l'on arrive à chaque fois à plusieurs endroits à faire des pôles d'échanges pour faire en sorte que l'on ne rentre plus dans l'agglomération avec les voitures et que l'on ait ces pôles d'échanges -de bus, de parcs-relais, de métros ou de lignes de tramway, peu importe !-, des moyens lourds que nous essayons de mettre en place, par exemple avec les C1 et C2, par exemple, avec des lignes de tramway ou, par exemple, avec le métro. Voilà pourquoi il ne nous paraît pas possible aujourd'hui d'en avoir les moyens : c'est que nous prévoyons le futur. Effectivement, dans le prochain plan, nous sommes en train de travailler à cela.

Moi, je vous le dis amicalement : c'est normal, vous distribuez une lettre aux Oullinois où c'est vous qui avez fait arriver le métro à Oullins. J'avais le sentiment qu'il y en avait un peu d'autres qui étaient aussi de la partie et qui avaient aussi un peu travaillé pour gérer ce genre de choses. Je crois que le partage de la responsabilité mais aussi le partage des honneurs ou des actions positives est quelque chose qui doit être inscrit dans notre comportement si l'on ne veut pas effectivement aller à des affrontements inutiles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Rivalta.

**Question orale
du groupe Communiste et intervention citoyenne
relative à l'hébergement des Roms dans l'agglomération**

M. LE PRÉSIDENT : Deuxième question, le groupe Communiste.

M. THIVILLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, une nouvelle fois, des familles Roms chassées d'un campement d'une ville de l'agglomération se sont installées ailleurs, accompagnées ou suivies par la police et des associations humanitaires et chacun a pu suivre les péripéties qui ont conduit

à des relogements provisoires. Il faut cesser cette politique de l'autruche qui laisse les communes seules face à la fois à la détresse de familles en errance, aux risques sanitaires et publics liés à des situations de bidonvilles, aux divisions et aux conflits entre ces populations et les riverains des quartiers où elles s'installent, ou parfois avec les usagers des équipements publics squattés comme cela s'est passé il y a dix jours au Centre Social de Parilly à Vénissieux.

Comme le déclarait Michèle Picard samedi 12 novembre :

"Une nouvelle fois, les villes, leurs Maires, leurs élus sont pris en otage. Je refuse d'être culpabilisée, manipulée, ballotée entre l'absolue nécessité de trouver des solutions humaines et dignes aux côtés des associations et l'impérieuse responsabilité d'assurer la sécurité de mes administrés, de faire respecter la loi avec la Préfecture.

Depuis deux ans, je demande l'organisation d'une table ronde, placée sous l'égide du Préfet, avec toutes les villes de l'agglomération, le Conseil général et le Grand Lyon, afin d'apporter aux 800 personnes Roms, en errance dans l'agglomération, une réponse décente et digne. Aujourd'hui, se renvoyer la patate chaude ne sert à rien, ne sert personne, ni les associations, ni les villes, ni l'État et encore moins ces familles."

Nous avons besoin d'une politique sociale cohérente et volontariste dans notre agglomération. Elle est urgente pour protéger autant ces populations que les habitants, tant nous savons qu'un drame humain peut survenir à tout instant dans ces campements de fortune. L'actualité nous l'a rappelé trop souvent. Elle est urgente pour sortir de l'instrumentalisation de ces populations par une politique gouvernementale de coups médiatiques qui ne règle rien et, au contraire, laisse pourrir dans nos villes des situations inhumaines pour ces 25 000 personnes qui, étant européennes, ont le droit d'entrer et même de revenir en France !

Il faut le dire franchement, si l'Etat a décidé que le coût des interventions militaires extérieures de la France était justifié, il peut décider qu'une gestion humaine et décente pour ces familles l'est également, d'autant que son coût est bien évidemment tellement plus limité et sans aucune comparaison.

Monsieur le Président, nous vous demandons de prendre l'initiative de réunir en urgence les Maires de l'agglomération afin que monsieur le Préfet du Rhône décide au plus vite d'un plan d'agglomération pour une solution digne et humaine pour les Roms sur notre territoire. Monsieur le Préfet du Rhône peut et sait organiser le Plan grand froid pour l'hébergement d'urgence, il peut et doit organiser un plan particulier pour les Roms dans notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse au Maire de Vénissieux à travers votre question.

Ce problème de l'hébergement social est un problème qui évidemment préoccupe tous les Maires et donc j'ai demandé, depuis quelques semaines déjà, à monsieur le Préfet de Région d'organiser une réunion qui réunira, je l'espère -en tout cas, c'est la demande que je fais- les acteurs essentiels de notre département, à la fois acteurs du département et acteurs de l'agglomération lyonnaise.

Je lui ai demandé, pour préparer cette réunion, de me faire un état à la fois des squats dans l'agglomération et un point du dispositif d'urgence. Je n'ai pas encore reçu l'état des squats, j'ai reçu par contre l'état de l'hébergement d'urgence.

Comme vous le savez, cet hébergement social comprend quatre types d'hébergement :

- l'hébergement d'urgence,
- les foyers de réinsertion,
- les foyers de demandeurs d'asile,
- l'hébergement hivernal, soit grand froid,

soit au total, sur le département, 4 656 places.

J'ai regardé ensuite quelle était la répartition de ces places parce qu'il convient que chacun évidemment prenne sa pleine part de la solidarité. D'abord, j'ai regardé entre la Communauté urbaine de Lyon et le reste du département. Nous allons commencer hors Communauté urbaine, ce sera plus simple : 6 % des places ; donc évidemment on se rend compte que l'on a concentré toutes les réponses à ce devoir de solidarité dans l'agglomération lyonnaise. Si on avait fait le bilan, par exemple, des résidences de personnes âgées, on aurait pu voir les camemberts s'inverser sans doute un peu parce que nous en demandons quelques-unes dans l'agglomération lyonnaise. Enfin, j'ai regardé si, par exemple, la Ville que je préside manquait au devoir de solidarité. J'ai trouvé que, sur un total de 100 -je viens de vous dire 6 % hors Communauté urbaine-, la part de la Ville de Lyon dans le département est de 42 %. Donc la part agglomération-Communauté urbaine moins Ville de Lyon est de 52 %.

Mes chers collègues, nous irons à cette réunion mais l'objet de la réunion ne consistera pas, évidemment, à dire que tel ou tel va se défausser vers tel ou tel autre, cela veut dire que la solidarité s'effectuera mais on regardera commune par commune, comment la solidarité s'effectue.

Voilà, merci beaucoup, chers collègues, nous en avons terminé avec cette séance.

(La séance est levée à 22 heures 05).

Annexe 1 (1/10)

Documents projetés lors de la présentation du dossier n° 2011-2611 par monsieur le Vice-Président Sécheresse
(Création d'un pôle métropolitain entre le Grand Lyon, Saint Etienne métropole, CAPI, ViennAgglo)

CREATION D'UN PÔLE METROPOLITAIN

GRAND LYON
ST ETIENNE METROPOLE
CA PORTE DE L'ISERE (CAPI)
VIENNAGGLO



21 novembre 2011
Conseil de Communauté

Annexe 1 (2/10)

PERIMETRE

140 communes

1 600 km²

Près de 2 millions d'habitants

(environ 33% de la population de Rhône-Alpes)

Forte densité de population : 1250 hab/km²

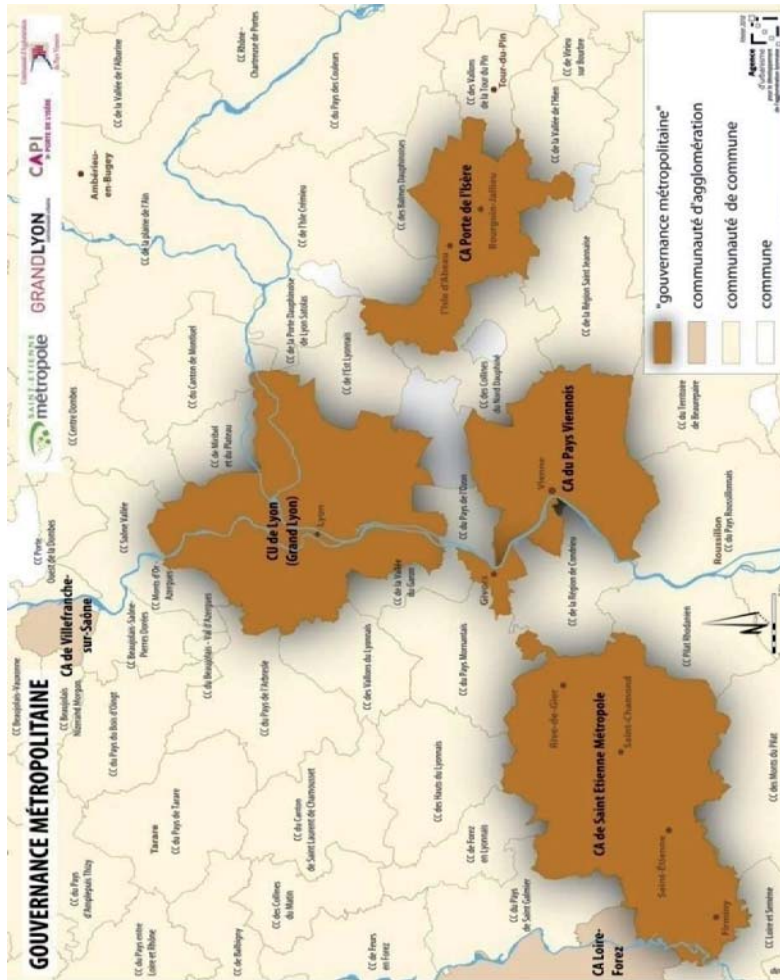
(moyenne en France : 97 hab/km²)

(moyenne en Rhône-Alpes : 135 hab/km²)

**50% du territoire couvert par des espaces
verts, naturels et agricoles**

1 million d'emplois

120 000 étudiants et 11 500 chercheurs



Saint-Etienne Métropole : 43 communes, 570 km², 374 680 habitants.

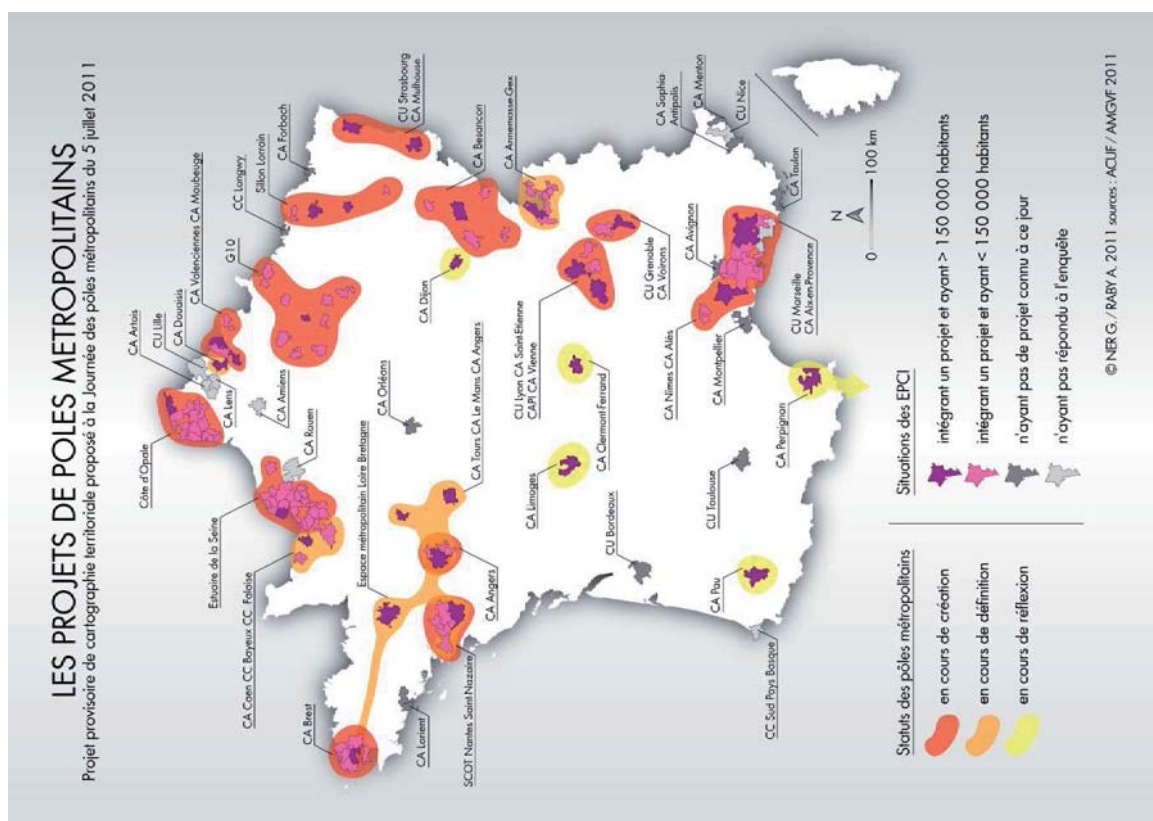
Grand Lyon : 58 communes, 521 km², 1 269 257 habitants.

CAPi : 21 communes, 240 km², 95 952 habitants.

ViennAgglo : 18 communes, 275 km², 67 879 habitants.

Annexe 1 (3/10)

PÔLE METROPOLITAIN : 21 PROJETS RECENSES



- **Juill. 2011 : lancement d'un réseau national des pôles métropolitains**

- **Juill. 2011 : demande de création du « Sillon Lorrain »**
CU Grand Nancy + CA Metz
métropole + CA Epinal Golbey + CA Portes de France Thionville
75 communes, 611 898 hab.

- **Sept. 2011 : demande de création du pôle « Strasbourg - Mulhouse »**
CU Strasbourg + CA Mulhouse
Alsace Agglo
60 communes, 731 009 hab.

4 FONCTIONS METROPOLITAINES DEFINIES PAR LA LOI

Domaines d'interventions

Actions d'intérêt métropolitain en matière :

- de développement économique,
- de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture,
- d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des EPCI qui composent le pôle,
- de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports.

Objectifs

- promouvoir un modèle de développement durable du pôle,
- améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire,
- améliorer l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional.

LES GRANDS OBJECTIFS

- **favoriser l'emploi** en suscitant un dynamisme économique maîtrisé, articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés, d'infrastructures optimales et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche,
- **améliorer la mobilité** par la mise en place d'un réseau de transports collectifs intermodal et cohérent à l'échelle métropolitaine,
- **garantir la qualité de vie** en préservant les espaces naturels et agricoles, en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent, autour du modèle de métropole multipolaire,
- **proposer une offre culturelle d'excellence**, diversifiée et accessible à tous les citoyens métropolitains.

Annexe 1 (6/10)

LES MODALITES

- le pôle n'est pas conçu comme une strate administrative supplémentaire mais comme **un nouvel espace de projets** (assemblée de 64 élus, équipe opérationnelle de l'ordre de 5 agents permanents),
- le pôle offre **une opportunité de mutualisation des ressources** pour répondre aux problématiques métropolitaines,
- doté d'une **structure juridique pérenne**, le pôle et ses élus légitiment l'échelle métropolitaine comme nouveau niveau d'action publique,
- le pôle constitue un **interlocuteur unique** pour certains sujets transversaux nationaux (ex. : Directive territoriale d'aménagement) ou internationaux,
- le pôle permet de **fédérer sans absorber** : chaque agglomération conserve son autonomie de décision et coopère pour traiter de sujets d'intérêt métropolitain,
- le pôle se caractérise par une **démarche ouverte, pragmatique** et une **gouvernance souple et évolutive**.

Annexe 1 (7/10)

LES PROJETS DE STATUTS

→ CONSEIL METROPOLITAIN : 64 membres

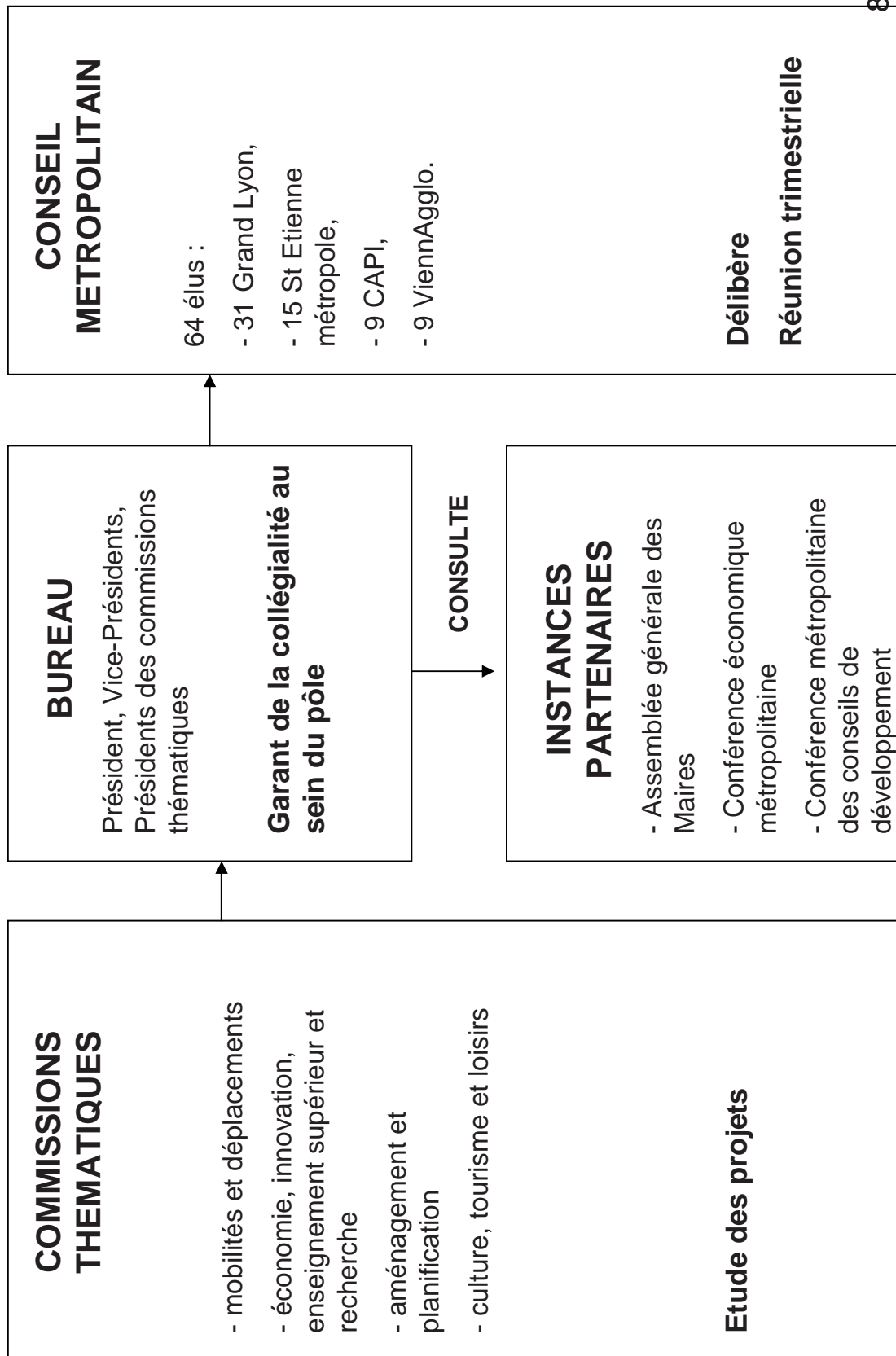
EPCI	Population municipale authentifiée au 1er janvier 2011	Pourcentage population de chaque EPCI par rapport à la population globale	TOTAL SIEGES PROPOSES	Pourcentage nombre de sièges sur effectif global Conseil
GRAND LYON	1 269 257	70,21%	31	48,44%
St ETIENNE METROPOLE	374 680	20,73%	15	23,44%
CAPI	95 952	5,31%	9	14,06%
ViennAgglo	67 879	3,75%	9	14,06%
Totaux :	1 807 768	100,00%	64	100,000%

→ CLEF DE REPARTITION BUDGETAIRE

- **PART FIXE** : dépenses de structure et de fonctionnement courant, au prorata du nombre de sièges de chaque membre au sein du Conseil métropolitain
- **PART VARIABLE** : montant et répartition entre l'ensemble des membres votés en fonction des projets à réaliser dans le cadre de l'année budgétaire

Annexe 1 (8/10)

SCHEMA DE GOUVERNANCE



PROCEDURE DE CREATION

1 - Délibérations concordantes des 4 membres fondateurs :

- 10 novembre 2011 : ViennAgglo,
- 14 novembre 2011 : St Etienne métropole,
- 21 novembre 2011 : Grand Lyon,
- 13 décembre 2011 : CAPI.

2 - Préfet notifié pour avis le "projet de création" aux conseils généraux du Rhône, de la Loire, de l'Isère et au conseil régional Rhône-Alpes

Délai de 3 mois (au-delà, accord tacite).

3 - Avis de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Délai de consultation à déterminer.

4 - Création décidée par arrêté préfectoral (préfet du Rhône), avant la fin du 1er semestre 2012

Annexe 1 (10/10)

PROCEDURE D'INSTALLATION

5 - Chaque membre désigne ses **représentants**

6 - **Installation** du Conseil métropolitain, vote du budget, de l'organigramme du personnel, du règlement intérieur

Règlement intérieur :

- *Composition du Bureau,*
- *Composition des Commissions,*
- *Composition de la Conférence économique métropolitaine,*
- *Composition de la Conférence métropolitaine des Conseils de développement.*

7 - **Vote du plan d'actions**

7 domaines d'actions sur 19 nécessitent la définition d'un intérêt métropolitain :

- *par délibérations concordantes des membres du pôle,*
- *constitue la ligne de répartition des compétences pôle / membres du pôle.*

Annexe 2

Document projeté lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb sur le dossier n° 2011-2611

(Création d'un pôle métropolitain entre le Grand Lyon, Saint Etienne métropole, CAPI, ViennAgglo)

Fiche d'identité

Nom :
Nice Côte d'Azur Métropole

Population :
550.000 habitants

Superficie : 1.300 km²

Lancement de la procédure :
Mercredi 13 avril 2011.
Délibérations des 4 intercommunalités lançant la procédure de création de la Métropole.

Territoire : Regroupement de 4 intercommunalités (Nice Côte d'Azur, Stations du Mercantour, La Tinée et Vésubie)

Membres : 45 communes

